



DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 30 MARS 2026
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) fixé par l'article L. 1612-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est l'occasion pour l'Assemblée, sur la base d'un rapport élaboré selon les termes de l'article R. 1612-49 du même code, d'examiner la situation budgétaire du Département et les perspectives financières à court et long terme. Cette étape est la première du cycle budgétaire 2026. Elle précède le vote du budget primitif (BP) 2026 programmé le 14 avril prochain.

L'Assemblée délibérante doit examiner les orientations budgétaires du Département matérialisées à travers le rapport susvisé et prendre acte de la tenue du débat par délibération dans le délai de dix semaines précédant l'adoption du budget. La délibération doit faire l'objet d'un vote formel et la répartition des voix doit être indiquée.

I – Le contexte économique et social

L'économie mondiale et nationale est depuis plusieurs années sujette à des soubresauts consécutifs à un contexte sanitaire ou géopolitique sous tension : crise du Covid-19, puis reprise économique exacerbée, guerre en Europe, déstabilisation au Moyen-Orient le tout générant difficultés d'approvisionnement, hausse des prix et inquiétudes. Et depuis l'avènement de Donald Trump aux États-Unis d'Amérique, naissance de nouvelles incertitudes autour de droits de douane et d'une politique de rupture.

Malgré tout, elle semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année 2025. Selon une étude de La Banque postale (Actu Eco du 12 novembre 2025), les indices de climat des affaires au niveau mondial se situent à des niveaux compatibles avec une croissance plutôt soutenue, de l'ordre de 3,2 % selon la lettre du financier territorial (n°416 de janvier 2026), même s'il existe des disparités selon les régions du monde.

A – L'échelon national

Dans l'Hexagone, toujours selon les analyses de La Banque postale, de nombreux signes d'attente sont perceptibles dans l'économie française. Nonobstant, le produit intérieur brut (PIB) français devrait s'apprécier de 0,7 % à 0,9 % en 2025 selon les sources ; en-dessous des résultats de 2024.

- La situation à fin 2024¹ et les tendances de 2025 disponibles

La rubrique ci-dessous rappelle la situation économique et financière de la France à fin 2024 et apporte les éléments disponibles à ce jour sur l'exécution 2025.

Les données d'économie générale

L'Insee dans son bulletin n°2053 de mai 2025 fait le constat d'un ralentissement de l'activité économique en 2024 (+1,2 %) par rapport aux chiffres révisés de 2022 (+2,7 %) et 2023 (+1,4 %). Le PIB de la Nation représente 2 919,9 milliards d'euros en 2024. La croissance 2024 est portée par une amélioration du solde extérieur (1,3 point), une demande intérieure des ménages et administrations publiques (APU) en hausse (+0,9 point). Un mouvement de déstockage annihile une part de la croissance (-0,8 point) et l'investissement est en retrait (-0,2 point).

En 2025, le PIB français progresse de 0,9 % (contre une prévision initiale de +1,1 %). Il a augmenté de 0,2 % au dernier trimestre 2025 après un bond de 0,5 % au troisième trimestre grâce notamment aux exportations.

Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution

évolution en %, contributions en points

Année	Produit intérieur brut (PIB)	Consommation (ménages et APU ¹)	Investissement	Solde du commerce extérieur	Variation de stocks
2020	-7,4	-4,5	-1,3	-1,3	-0,3
2021	6,9	4,5	2,2	0,7	-0,5
2022	2,7	2,4	-0,1	-0,1	0,5
2023	1,4	0,7	0,1	1,0	-0,4
2024	1,2	0,9	-0,2	1,3	-0,8

1. Administrations publiques.

Lecture : En 2024, la croissance du PIB est de 1,2 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,9 point à cette croissance.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La production française a connu un ralentissement en 2024 (+1,2 % contre 2 % en 2023), de même pour les consommations intermédiaires (+0,9 % après +1,9 %).

Notamment, la production agricole (céréales, viticulture), en lien avec des conditions météorologiques défavorables, est en net repli (-2,4 %). L'Insee estime que les mauvaises récoltes ont ôté 0,2 point de croissance à la France en 2024. L'activité de production industrielle est elle aussi en ralentissement (+0,3 % contre +1,2 % en 2023). Le secteur automobile est en tension en raison de difficultés d'approvisionnement et de la problématique du passage au tout électrique des

1 « Insee Première » – n°2053/2054 – mai 2025 ; « Emploi, chômage, revenus du travail » Insee Références – édition 2025 ; « Insee – Informations rapides » - n°302 du 28 novembre 2025, n°322 du 19 décembre 2025, n°7 du 15 janvier 2026, n°25 et 27 du 30 janvier 2026 ; « La situation des finances publiques début 2026 » - Cour des comptes – février 2026.

chaînes de production. Le domaine de la construction voit sa production baisser de 1,8 % en 2024. En revanche, l'activité est plus soutenue au sein des industries chimiques et pharmaceutiques ou dans le domaine de la production d'énergie (centrales nucléaires). De même, la production de services marchands s'accroît de 2,1 % en 2024 (+2,7 % en 2023), notamment sous l'effet « Jeux Olympiques ». *A contrario* des dépenses « hébergement-restauration-transport » en ralentissement.

La production totale semble marquer le pas au quatrième trimestre de 2025 avec une variation limitée à +0,1 %, après +0,8 % le trimestre précédent. Sur l'année, la production augmenterait d'environ +1 % en 2025.

La consommation des ménages progresse de 1 % en volume (+0,6 % en 2023) en 2024. La consommation en biens se replie plus modérément qu'en 2023 (-0,2 % contre -1,7 %) et celle des biens fabriqués marque le pas, freinée par un recul des ventes automobiles après la forte hausse de 2023. L'alimentaire, s'il est toujours en baisse (-0,3 %), tend à se stabiliser sans doute en raison d'une inflation en recul et par conséquent de prix des produits alimentaires moins élevés (+1,1 % en 2024 contre +11,6 % en 2023). En 2024, la consommation en biens énergétiques est un peu plus dynamique, sans doute là aussi en raison d'une hausse des tarifs plus modérée. Côté services, la consommation progresse de 2,2 % en 2024 (+2,6 % en 2023), tirée par les activités de loisir en particulier.

En 2025, la consommation des ménages accélère de 0,3 % au quatrième trimestre. Au total sur l'année, la croissance serait de +0,4 % seulement.

La consommation individualisable des administrations publiques varie de +0,9 % en 2023 à +1,3 % en 2024 avec à l'intérieur des mouvements parfois contrastées. Hausse des dépenses de soins, dynamique des achats de médicaments, replis de la consommation en éducation.

Concernant l'investissement, il diminue de 1,1 % en volume (+0,4 % en 2023). Celui des ménages régresse pour la troisième année consécutive (-5,4 %). Ce recul est lié aux mauvais chiffres de la construction et de l'immobilier. De même, les entreprises non financières, subissant le renchérissement du coût du crédit notamment, réduisent leur investissement de 2,2 % en 2024 tous domaines confondus (biens d'équipement, construction...). Par contre, l'investissement du secteur public est de nouveau en forte croissance (+4,8 %, après 5,5 % en 2023). Les communes notamment contribuent à cette progression. L'investissement des entreprises financières, avec une hausse de 8,9 %, retrouve un niveau proche de celui de 2021.

Au total sur 2025, l'investissement se redresserait par rapport à 2024 (+0,2 %).

En 2024, l'Insee souligne que la balance commerciale du pays s'améliore nettement. Les exportations restent soutenues (+2,5 %) (services, produits agro-alimentaires et chimiques...). Les importations baissent de 1,2 % (gaz, pétrole brut, biens fabriqués...). Les échanges extérieurs apportent de ce fait +1,3 point de PIB. Mais, en 2025, le commerce extérieur présente un solde moins favorable. La contribution annuelle à la variation du PIB serait négative de 0,5 point.

Solde des échanges extérieurs

en milliards d'euros

Année	Solde extérieur	Énergie	Biens hors énergie	Services	Correction territoriale
2020	-40,0	-23,7	-26,1	8,9	1,0
2021	-30,4	-41,5	-25,1	34,1	2,1
2022	-72,5	-99,9	-31,8	46,8	12,5
2023	-48,4	-66,6	-12,4	16,5	14,1
2024	-9,6	-55,0	-0,3	29,3	16,4

Lecture : En 2024, le solde extérieur est déficitaire à -9,6 milliards d'euros (Md€). La facture énergétique est en déficit de 55,0 Md€ en partie compensée par le solde des échanges de services et la correction territoriale excédentaire de respectivement +29,3 Md€ et de +16,4 Md€.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Le PIB et les opérations sur les biens et les services

Catégorie	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2024			
	2022	2023	2024	En milliards d'euros	Évolution des prix (en %)	Évolution en valeur (en %)	Contribution à la croissance du PIB en volume (en points)
Produit intérieur brut (PIB)	2,7	1,4	1,2	2 919,9	2,1	3,3	1,2
Importations	9,0	-0,3	-1,2	999,1	-1,1	-2,3	-0,4
Total des emplois finals	4,3	1,0	0,6	3 919,0	1,3	1,8	0,8
Consommation effective des ménages, dont :	3,2	0,7	1,1	2 051,8	2,2	3,3	0,8
<i>Dépense de consommation des ménages</i>	3,2	0,6	1,0	1 527,5	2,2	3,2	0,5
<i>Consommation individualisable des administrations</i>	2,7	0,9	1,3	456,5	2,2	3,6	0,2
Consommation collective des administrations publiques	2,6	2,3	1,6	249,5	1,6	3,3	0,1
Formation brute de capital fixe, dont :	-0,4	0,4	-1,1	645,2	1,1	0,0	-0,2
<i>Entreprises non financières</i>	1,7	2,4	-2,2	344,0	1,6	-0,6	-0,3
<i>Ménages</i>	-3,0	-8,0	-5,4	138,3	-0,2	-5,6	-0,3
<i>Administrations publiques</i>	0,2	5,5	4,8	127,0	1,2	6,1	0,2
Variation de stocks (contribution à la croissance)	0,5	-0,4	-0,8	-17,0	0,0	0,0	-0,8
Exportations	9,1	2,5	2,5	989,5	-0,9	1,6	0,9

Lecture : Le PIB augmente de 1,2 % en 2024 en volume et atteint 2 919,9 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Alors que les fluctuations de l'indice des prix à la consommation, étaient relativement faibles d'une année sur l'autre jusqu'en 2021, les prix à la consommation ont connu une nette accélération en 2022. De 2002 à 2021, l'inflation n'a dépassé le seuil de 2,0 %, en moyenne sur une année, qu'à quatre reprises, avec des causes extérieures en général bien identifiées, telles que les variations des conditions climatiques, l'environnement géopolitique ou des décisions de santé publique. L'inflation se replie désormais. En 2024, elle présente une croissance de 2 % après une année 2023 à +4,9 % et 2022 à +5,2 %.

Pour 2025, sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,8 % / 0,9 % (données provisoires). Cette baisse de l'inflation s'explique par un recul plus marqué des prix de l'énergie sur un an (-6,8 % après -4,6 %). Ceux des services ralentissent légèrement (+2,1 % après +2,2 %). À l'inverse, les prix de l'alimentation accélèrent (+1,7 % après +1,4 %) et ceux des produits manufacturés baissent de manière moins marquée (-0,4 % après -0,6 %).

Après un besoin de financement de 27 milliards d'euros en 2023, la France présente une capacité de financement de 3,8 milliards d'euros en 2024. Cet excédent représente +0,1 % de PIB. On peut

noter une amélioration du solde des échanges extérieurs (-9,6 milliards d'euros en 2024 contre -48,4 l'année précédente).

Fin 2024, les chiffres de l'Insee estiment l'emploi en France à 30,4 millions de personnes, dont 52 % d'hommes. Dans le détail, 27 millions exercent une activité salariée (dont 6,1 millions en secteur public) et 3,4 millions sont des personnes non salariées. L'emploi a continué son ralentissement en 2024 avec +94 000 emplois, contre +227 000 en 2023 et +391 000 en 2022. C'est principalement l'emploi salarié, notamment privé, qui justifie cette faible progression (+4 000 contre +154 000 en 2023 ; dont -32 000 en 2024 contre +80 000 dans le privé). Le secteur tertiaire marchand, qui concentre la moitié des salariés (13,3 millions), a reculé de 34 000 emplois après une croissance de 37 000 en 2023. L'emploi non salarié aurait augmenté d'environ 90 000 personnes en 2024 après un exercice 2023 qui affichait une croissance de 74 000 postes. Ces données sont notamment portées par les créations de micro-entreprises dynamisées depuis 2018 par le doublement du plafond du chiffre d'affaires. En 2024, 1,7 million de personnes ont débuté un emploi aidé, bénéficiant donc d'une aide publique (apprentissage, aide à la création d'entreprise, insertion par l'activité économique...).

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), l'emploi représente 2,3 millions de personnes, dont près de 2 dans le domaine du salariat. Le tertiaire marchand (51 %) et non marchand (34 %) y sont prépondérants. Il est en croissance de 0,4 % en 2024 porté par l'industrie (+1,4 %) et le tertiaire non marchand (+0,7 %).

Au sein de l'emploi, 23 % des personnes sont cadres et 25,2 % occupent une profession intermédiaire. Les employés (24,8 %) et les ouvriers (18 %) cumulent une part de l'emploi de 42,8 %. La répartition des emplois dans les catégories socio-professionnelles diffère selon le sexe et l'âge ; au détriment des femmes (20,4 % des femmes en emploi contre 25,4 % pour les hommes) et des plus jeunes (9,2 % des jeunes de 15-24 ans en emploi sont cadres). L'analyse de l'Insee met aussi en lumière la profonde mutation de l'emploi en France entre 1982 et 2024. Notamment, la part des ouvriers a baissé de 11,9 points. Celle des agriculteurs de 6,1 points. *A contrario*, la part des cadres et des professions intermédiaires s'est nettement accrue.

Fin 2025, les chiffres de l'Insee présentent un emploi salarié du secteur privé quasiment stable (0,2 % en-dessous de son niveau de fin 2024). Concernant le secteur public, au troisième trimestre, l'emploi salarié continue d'augmenter ; il excède de 0,3 % son niveau de l'année précédente (+18 500 emplois).

En 2024, en moyenne, l'Insee identifie 2,3 millions de personnes au chômage au sens du bureau international du travail (BIT), soit 7,4 % de la population active (7,2 % en métropole). Pourcentage identique à celui de 2023 et après 7,3 % en 2022. A noter une baisse, avant ces deux exercices de stagnation, du chômage durant sept années consécutives. Le taux de chômage des hommes est de 7,6 % en 2024 (7,5 % en 2023) et celui des femmes de 7,3 % (stable). Celui des 15-24 ans est passé de 17,3 % en 2023 à 18,8 % en 2024 (niveau d'études inférieur, phase d'insertion délicate...). Le taux de chômage de longue durée s'établit à 1,7 % de la population active.

En région PACA, le taux de chômage pour 2024 s'élève à 7,9 % (-0,1), identique entre les hommes et les femmes, mais ressort à 20 % chez les 15-24 ans (18,4 % en métropole).

Au-delà des chômeurs au sens du BIT, l'Insee chiffre le nombre de personnes qui se situent dans le périmètre du halo autour du chômage à 1,9 million d'individus supplémentaires.

Pour 2025, les chiffres du chômage du troisième trimestre ressortent à 7,7 % de la population active. La hausse étant générée par un emploi peu dynamique (+51 000 postes nets sur un an) et une population active en croissance (+171 000 actifs).

Concernant les salaires, dans le secteur privé, le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) s'élève en moyenne à 2 730 € par mois (valeur 2023) (2 750 € hors contrats aidés) ; 2 510 € pour une femme, 2 900 € pour un homme. Il s'accroît de 4 % en euros courants (+4,3 % en 2022) sous l'effet de la hausse du SMIC et de négociations salariales. Après correction de l'inflation, le salaire net moyen baisse de 0,8 % (-1 % en 2022). Parallèlement, le salaire moyen d'un agent civil de la fonction publique à temps plein s'élève à 2 530 € net par mois (-1,4 % en euros constants) (donnée 2022), mais à 2 150 € (-1,1 % en euros constants) dans la fonction publique territoriale.

La situation des finances publiques

Dans son bulletin n°2054, l'Insee précise que « les recettes sont moins dynamiques que les dépenses et que le déficit augmente ».

Principaux ratios de finances publiques

Ratio de finances publiques	en % du PIB				
	2019	2021	2022	2023	2024
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	-2,4	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8
Dette publique (brute) ¹	97,9	112,7	111,4	109,8	113,2
Dette publique nette ²	88,8	100,5	101,1	101,6	104,9
Recettes publiques	52,8	52,9	53,7	51,5	51,4
Dépenses publiques	55,2	59,5	58,4	56,9	57,2
Prélèvements obligatoires ³	43,9	44,2	45,0	43,2	42,8

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt.

Lecture : En 2024, le besoin de financement (ou déficit) des administrations publiques représente 5,8 % du PIB.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Le déficit public au sens du traité de Maastricht s'établit à 168,6 milliards d'euros en 2024 après 151,7 milliards en 2023 (+16,9 milliards). Il représente 5,8 % du PIB (5,4 % en 2023).

Dans le détail, l'État porte la responsabilité de 91 % de ces déficits (154,1 milliards d'euros en 2024 contre 153,7 en 2023). Les administrations publiques locales (APUL), avec 16,7 milliards de déficit, connaissent une hausse de leur besoin de financement de 7,2 milliards d'euros. A l'intérieur, la part des collectivités locales évolue de 5 milliards à 11,4 milliards (+6,4 milliards) ; tous les niveaux administratifs enregistrent un accroissement du besoin de financement. Notamment, le solde des départements se dégrade de 3,3 milliards d'euros en 2023 à 5,5 milliards en 2024.

Le déficit public devrait atteindre 161 milliards d'euros en 2025, soit 5,4 points de PIB. Cette amélioration de 0,4 point est presque exclusivement issue de la hausse des prélèvements obligatoires. Les collectivités locales contribueraient à une partie de la baisse des déficits publics, leurs dépenses totales évoluant modestement en 2025 (+0,8 % en volume). Le déficit 2025 de la France resterait le plus élevé de la zone euro.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

Administration publique	2021	2022	2023	2024
État	-144,1	-148,1	-151,9	-152,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,5	14,9	-1,8	-1,7
Administrations publiques locales	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7
Administrations de sécurité sociale	-19,7	8,5	11,5	2,3
Ensemble des administrations publiques	-165,1	-125,9	-151,7	-168,6

Lecture : En 2024, le déficit (ou besoin de financement) de l'État est de 152,5 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Avec 1 501,6 milliards d'euros, les recettes publiques sont en progression de 3,2 % en 2024 par rapport à 2023. Les recettes des APUL augmentent de 2,2 %, contre +4,2 % en 2023. Les prélèvements obligatoires opérés par les APUL évoluent de +3,1 % (+2,9 % en 2023). Les recettes de départements subissent particulièrement la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (-12,9 % après -22 % en 2023). En revanche, les recettes de taxes foncière, prélevées par la sphère communale restent dynamiques essentiellement au motif de l'indexation des bases sur l'inflation (+4,4 % après +10,3 % en 2023).

En 2025, les recettes nettes des administrations publiques seraient de 1 535,5 milliards d'euros, soit une variation de +3,6 % tirée par une hausse des prélèvements obligatoires (+50,1 milliards d'euros) (progression spontanée et croissance des taxes à parts égales).

Les dépenses de la puissance publique ont représenté 1 670,2 milliards d'euros en 2024 (57 % du PIB). Cela représente une hausse de 3,9 % (+62,8 milliards), contre +3,7 % en 2023. Dans le détail, on enregistre une importante variation des dépenses des APUL (+4,4 %, versus des recettes à +2,2 %) et des administrations de sécurité sociale (+5,5 %). L'investissement des APUL (67,9 milliards) progresse encore en 2024 (+7,8 %), même si c'est un peu moins qu'en 2023 (+11,1 %). Les consommations intermédiaires connaissent une variation supérieure au chiffre de l'inflation (+3,1 %). Les rémunérations des agents publics ont augmenté (+3,3 %), spécifiquement sous l'effet de mesures étatiques, comme la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 et l'attribution générale de cinq points d'indice en janvier 2024. Les prestations sociales ralentissent en 2024, mais conservent une dynamique significative (+2,7 %). Notamment du fait des revalorisations du RSA et de la hausse des dépenses en faveur des personnes dépendantes et en situation de handicap.

L'exercice 2025 enregistre une nouvelle dynamique de la dépense publique, tirée par les charges d'intérêts (+7,9 %) et les dépenses sociales (+3,4 %). Elles atteindraient 1 696,7 milliards d'euros (+2,7 % en valeur, soit plus que la variation du PIB). Les dépenses des APUL seraient en progression de 2 % en valeur en 2025 et de seulement 0,8 % déflatées par le prix du PIB.

Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2024

Dépenses et recettes	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques ¹	
	En milliards d'euros	Évolution 2023/2024 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2024 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2024 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2023/2024 (en %)
Total des dépenses¹	670,3	+0,9	329,7	+4,4	776,8	+5,5	1 670,2	+3,9
Dépenses de fonctionnement ² , dont :	245,4	+4,6	160,8	+3,2	132,9	+2,9	539,1	+3,8
Consommations intermédiaires ²	60,7	+0,8	62,7	+3,1	39,8	+2,4	163,2	+2,0
Rémunérations des salariés ³	181,5	+6,0	95,2	+3,3	85,4	+3,2	362,1	+4,6
Charges d'intérêts ²	46,5	+12,8	6,1	+14,2	5,7	+31,2	58,0	+14,6
Prestations sociales en espèces et en nature	129,7	+4,1	31,1	+2,7	586,8	+6,0	747,6	+5,5
Transferts courants entre administrations publiques	65,3	-4,7	5,8	-9,7	19,6	+4,3	0,0	///
Autres transferts et subventions	132,4	-10,8	55,2	+5,1	21,6	+5,5	193,4	-6,1
Acquisitions nettes d'actifs non financiers, dont :	51,1	+8,0	70,8	+8,2	10,2	+2,7	132,1	+7,7
Formation brute de capital fixe	48,9	+4,5	67,9	+7,8	10,2	+2,7	127,0	+6,1
Total des recettes¹	516,2	+1,1	313,0	+2,2	779,1	+4,2	1 501,6	+3,2
Impôts et cotisations sociales ³	429,7	+0,8	175,3	+3,6	718,0	+4,0	1 318,9	+2,9
Recettes de production	50,3	+4,8	48,0	+5,7	26,6	+4,9	125,0	+5,2
Revenus de la propriété	12,3	+7,7	4,4	+5,5	5,8	+40,3	22,3	+14,2
Autres transferts	23,9	-4,4	85,3	-2,4	28,7	+3,0	35,4	+1,3
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-154,1	///	-16,7	///	2,3	///	-168,6	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

1. Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

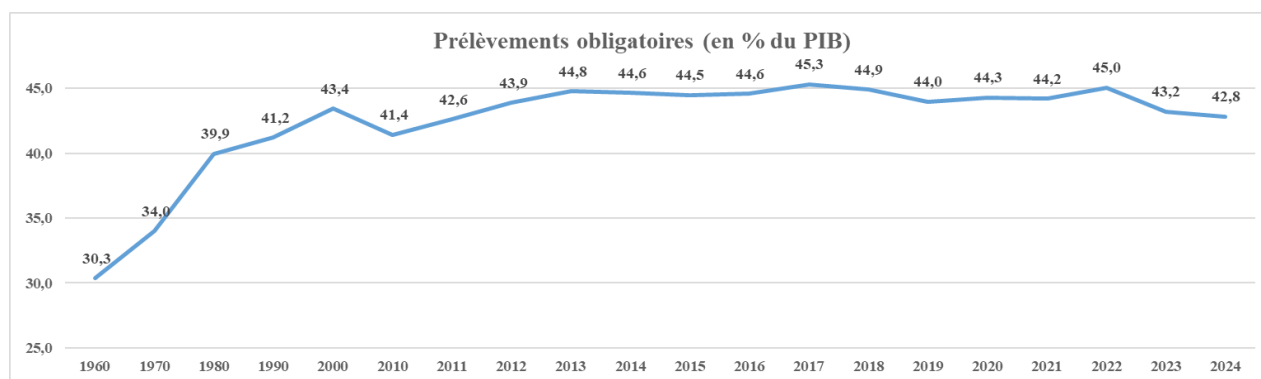
3. Y compris cotisations sociales imputées.

Lecture : En 2024, les dépenses des administrations publiques centrales s'élèvent à 670,3 milliards d'euros et augmentent de 0,9 % par rapport à 2023.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Les prélèvements obligatoires en France atteignent 42,8 % du PIB en 2024 (-0,4 point), soit 1 251 milliards d'euros, après 1 221 milliards (43,2 % du PIB) en 2023 selon l'Insee. Une proportion en baisse constante depuis 2012. Toutefois, elle reste parmi les plus élevées d'Europe (40 % en zone euro). L'Insee relève que les recettes de DMTO, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés s'avèrent moins dynamiques que l'activité en 2024. La répartition des prélèvements par catégories d'administrations publiques se présente de la manière suivante : État et assimilé (28,2 %), APUL (14,7 %) et administrations de sécurité sociale (ASSO) (57 %). Les institutions européennes en perçoivent 0,2 %.

Le ratio 2025 devrait ressortir à 43,7 points de PIB, soit 1 300,9 milliards de prélèvements.



Note : hors cotisations sociales imputées et crédit d'impôts.

Lecture : en 2024, le taux de prélèvements obligatoires s'établit à 42,8 % du produit intérieur brut (PIB).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020.

La dette publique selon la définition de Maastricht s'élève à 3 305,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024, en croissance de 202,7 milliards ; elle était de moins de 200 milliards d'euros en

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

1978 et n'a cessé de croître au fil des décennies tous gouvernements confondus. Elle représente ainsi 113,2 % du PIB en 2024, contre 109,8 % en 2023. L'État et les organismes assimilés pèsent pour 2 756,8 milliards (+167,3 milliards), soit 83,4 % du stock de dette. Concernant les APUL, l'endettement évolue de 248,1 milliards d'euros à 261,9 milliards (+13,8 milliards après +5,2 milliards en 2023). A l'intérieur, les collectivités locales connaissent un accroissement de leur endettement : communes (+3,2 milliards, après +0,9 milliard en 2023), départements (+2,3 milliards, après -0,2 milliard) et régions (+3,4 milliards, après +1,2 milliard). Celui des syndicats des collectivités territoriales est stable.

Les chiffres de 2025 arrêtés par l'Insee précisent qu'à la fin du troisième trimestre 2025, la dette publique a augmenté de 65,9 milliards d'euros (3 482,2 milliards). Elle est tirée à la hausse par les emprunts de l'État (+58,1 milliards) et des organismes de sécurité sociale (+7,6 milliards). La dette des APUL augmente de 0,5 milliard d'euros. L'encours total représente 117,4 % du PIB fin septembre 2025. Selon les dernières données provisoires, le ratio fin 2025 est finalement évalué à 116,3 % du PIB, niveau record et supérieur au pic de 114,9 % de 2020.

Dette publique et dette publique nette

en milliards d'euros

Administration publique	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2024	
	Dette publique ¹ (brute)	Dette publique nette ²	Dette publique ¹ (brute)	Dette publique nette ²
État	2 516,5	2 406,9	2 687,0	2 575,4
Organismes divers d'administration centrale	73,0	38,2	69,8	35,4
Administrations publiques locales	248,1	235,2	261,9	248,5
Administrations de sécurité sociale	264,9	192,1	286,6	203,6
Ensemble des administrations publiques	3 102,5	2 872,4	3 305,3	3 062,9
En % du PIB	109,8	101,6	113,2	104,9

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif.

Lecture : Fin 2024, la dette des administrations publiques est de 3 305,3 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

- Les perspectives financières gouvernementales pour 2026

Le gouvernement a retenu une hypothèse de croissance de 1 % pour 2026, considérée réaliste par la Cour des comptes. Les projections de moyen terme reposent sur une hypothèse de progression potentielle de 1,2 % par an jusqu'en 2028, soutenue par les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années, et de +1,0 % à partir de 2029. De fortes inquiétudes demeurent susceptibles de mettre à mal ces objectifs : comportements attentistes et tensions commerciales, effets de l'inflation en dépenses et en recettes, devenir des dépenses de santé...

Concernant les recettes publiques, celles-ci sont soutenues en 2026 par de nouvelles hausses d'impôts. La Cour des comptes souligne le côté non acquis de ce qui reste seulement un potentiel (modalités imprécises, adaptation des comportements des redevables...). Quasiment tous les principaux prélèvements obligatoires, dont les cotisations sociales, devraient s'accroître en 2026.

Les dépenses publiques (hors crédits d'impôts) représenteraient 1 735 milliards d'euros, soit +2,3 % en valeur et +0,7 % en volume par rapport à l'exercice 2025. Ainsi, la dépense publique représenterait 56,9 % du PIB (57 % en 2025). La Cour des comptes considère que les économies annoncées en dépenses intègrent peu d'efforts structurels de l'État (dépenses État : +3,3 % en valeur

et +1,7 % en volume). Le texte arrêté en février 2026 réduit de 2,4 milliards d'euros les dépenses locales pour 2026. Celles-ci atteindraient ainsi 333 milliards, soit une hausse de 1,2 % en valeur et une diminution de 0,3 % en volume. Sur ces bases, la Cour des comptes considère que la contribution de la sphère locale au redressement des finances publiques serait le fruit du repli de l'investissement, ainsi que d'une progression des dépenses de fonctionnement moitié moindre que celle de l'activité économique et en ralentissement par rapport à ces dernières années. Côté sécurité sociale, les économies envisagées ont finalement été révisées à la baisse. Les variations 2026 seraient de +2 % en valeur et +0,5 % en volume.

Le déficit public 2026 s'établirait ainsi à 5 points de PIB, contre les 4,7 imaginés initialement ; pour mémoire, le gouvernement ambitionne un retour sous les 3 % à l'horizon 2029. De même, le ratio de dette publique varierait de +2 points et s'afficherait à 118,6 % du PIB. Il est susceptible de représenter 122,8 points de PIB en 2031 selon les travaux de la Cour des comptes.

L'effort supplémentaire estimé à 80 milliards d'euros pour un retour du déficit public sous les 3 % du PIB à l'horizon 2029 laisse présager la poursuite, voire l'intensification, des mesures de régulation budgétaire concernant la sphère locale.

Dans ce contexte, les départements dont les ressources fiscales sont désormais largement composées de fractions de fiscalité nationale (TVA notamment) *, disposent de marges de manœuvre limitées pour absorber d'éventuelles diminutions de concours ou transferts de charges non compensés.

Cette évolution appelle une vigilance renforcée quant à la soutenabilité pluriannuelle des équilibres financiers départementaux.

B – Le niveau local

L'année 2020 et partiellement en 2021, les collectivités locales ont fait face à la crise sanitaire du Covid-19. L'augmentation des charges et la baisse des recettes ont eu pour conséquence une détérioration de leurs équilibres financiers. Les budgets, dès 2021, et en 2022, *a contrario*, avec un taux de progression des ressources exceptionnel et malgré la continuation de l'augmentation des charges, ont permis un redressement quasi général. Mais en 2023, dès fin 2022 pour certains, et pour tous les départements, un retournement de situation parfois très défavorable s'est produit, qui s'est confirmé en 2024.

1 – Les finances des collectivités locales en 2024 et 2025

En 2024, la situation financière des collectivités locales a continué à se complexifier. La variation des dépenses de fonctionnement (+3,9 % pour les départements), certes en ralentissement, est demeurée supérieure à celle des recettes (seulement +0,2 % pour les départements). Il est aussi constaté de fortes disparités entre les collectivités locales ; département et régions étant moins bien lotis que le bloc communal qui conserve une capacité fiscale significative.

Par conséquent, l'épargne brute recule de 7,3 % en 2024 après une baisse de 9,1 % en 2023. La plus forte contraction a concerné les départements (-2,3 milliards d'euros en 2024, soit -32,2 % après -4,7 milliards en 2023). Pour mémoire, les DMTO étaient en retrait de 1,5 milliard d'euros entre 2023 et 2024.

L'investissement local s'est avéré dynamique en 2024 avec près de +7 %. Mais celui des départements a reculé de 2,9 %. Cette situation, baisse de l'épargne et hausse des investissements, hors départements, a conduit les collectivités locales à accroître leur recours à l'emprunt (+4 % d'encours de dette et davantage encore, +7,1 %, pour les départements). Le délai de désendettement des départements a évolué de 4,2 ans en 2023 à 6,7 ans en 2024 (source : DGCL – BIS n°200 et 201 – septembre 2025).

L'exercice 2024 voit ainsi plus de la moitié des départements en prise avec des difficultés financières et il leur faudra plusieurs années pour en sortir.

Concernant l'exécution des budgets 2025, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales, corrigées d'un effet exceptionnel de titrage anticipé au sein d'un département, sont en hausse à fin décembre 2025 sur un an. Elles varient de +3,3 %, soit un bonus de 7,1 milliards d'euros. Cette progression est liée notamment à la hausse des recettes de la fiscalité. En effet, elles seraient en augmentation de 3,8 %, soit +5,6 milliards. Les DMTO seraient en augmentation de 12,8 %.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités, quant à elles, progressent de 1,8 %². Cela représente un surplus de 3,4 milliards d'euros. Notamment les frais de personnel varient de +2,2 % (+1,7 milliard d'euros), les achats et charges externes de +3,2 % (+1,2 milliard) et les frais de séjour de +4,1 % (+0,6 milliard). À fin décembre 2025, les allocations individuelles de solidarité (AIS) acquittées par les départements sont en croissance de 2,5 % (+0,5 milliard). Ainsi, la prestation de compensation du handicap augmente de 8,3 % (+0,3 milliard), le RSA de 3 % (+0,3 milliard) et l'aide personnalisée pour l'autonomie baisserait de 0,8 % (-57 millions). Les participations payées par les départements et les régions sont en diminution de 11,7 %, soit -0,6 milliard.

2 Dont +2,4 % pour le bloc communal, +1 % pour les départements et +0,7 % pour les régions.

L'épargne brute des collectivités locales s'élève à 25,4 milliards d'euros à fin décembre 2025, en très nette augmentation par rapport à celle constatée à fin décembre 2024. La variation se chiffre à +21,5 %, contre -16,1 % en 2024.

L'épargne brute augmente en 2025 pour chacune des strates de collectivités. L'amélioration de l'épargne brute serait de 17 % toutes collectivités confondues après correction de l'événement exceptionnel susvisé. Pour les départements, la hausse de l'épargne brute corrigée serait de 22,7 %.

La situation récente des départements met en lumière une vulnérabilité structurelle liée à la combinaison :

- d'une forte exposition à des recettes conjoncturelles (DMTO),
- d'une dépendance croissante à des ressources nationales (TVA),
- d'un poids élevé des dépenses sociales obligatoires indexées.

L'absence de levier fiscal direct significatif limite la capacité d'ajustement autonome des départements en cas de retournement économique.

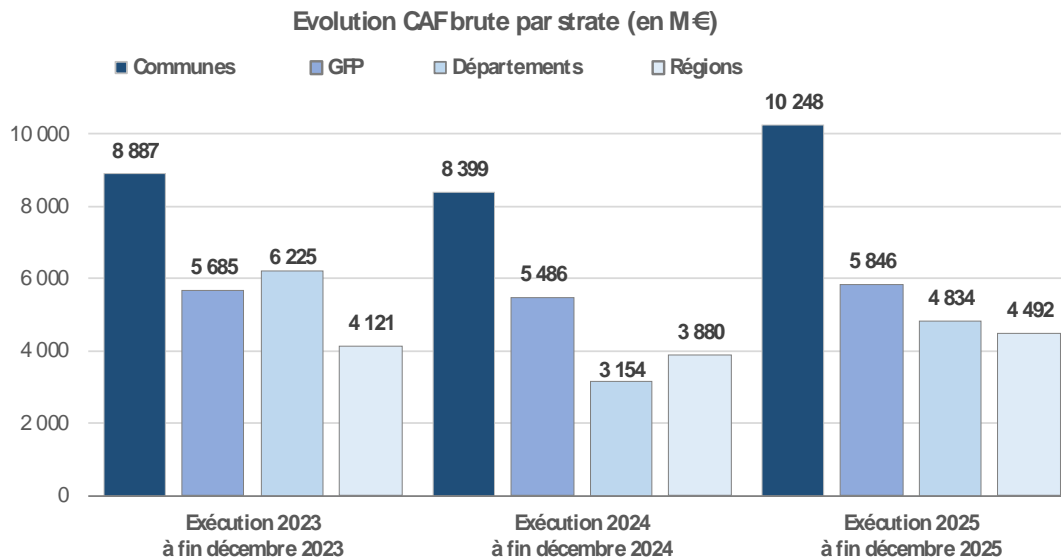
Dans ce contexte, la constitution d'un niveau d'épargne brute suffisant constitue un élément de sécurisation financière.

Les dépenses d'investissement (+1,9 % globalement en valeur) sont en nette croissance pour le bloc communal avec +6,4 % (+3,2 milliards d'euros). En revanche, elles sont en diminution, à nouveau, pour les départements (-4,6 %, soit -0,7 milliard), mais aussi en cette année 2025 pour les régions (-7,1 %, soit -1,2 milliard).

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est de plus de 11 milliards d'euros à fin décembre. Une fois corrigée, elle est, comme l'épargne brute, en nette progression et pour toutes les strates de collectivités (+39,8 %). Elle se rapproche de celle de 2023. Pour les départements, la hausse de l'épargne nette une fois corrigée serait de +95 %.

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 45 milliards d'euros à fin décembre 2025. Elle diminue par rapport à 2024 (46,5 milliards) et 2023 (51,7 milliards).

Épargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	8 887	8 399	10 248		-5,5%	22,0%
GFP	5 685	5 486	5 846		-3,5%	6,6%
Départements	6 225	3 154	4 834		-49,3%	53,2%
Régions	4 121	3 880	4 492		-5,9%	15,8%
Total	24 918	20 919	25 419		-16,1%	21,5%



Source : DGFIP – situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) – bulletin n°39 – janvier 2026 – à noter des distorsions sont possibles entre les données DGCL et DGFIP pour des raisons de méthode et de périmètre.

2 – Les mesures de la loi de finances initiale pour 2026 pour les collectivités locales

Adoptée sans vote en ce tout début d'année 2026, le 2 février, la loi de finances pour 2026 accroît la pression sur des finances locales déjà bien fragilisées, quand bien même un certain redressement financier est né en 2025. Le Conseil constitutionnel a validé en grande partie le texte de loi le 19 février. Il a été promulgué dès le 20 février 2026. Les griefs formulés contre les ponctions sur les collectivités locales et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont été rejetés. Dans son dernier communiqué de presse en date du 5 février 2026, l'agence Fitch Ratings résume clairement les effets attendus des dernières mesures de loi de finances sur les recettes des collectivités locales.

Ainsi, selon Fitch, les mesures prévues affaibliront le profil financier de certaines collectivités territoriales en 2026, même si leurs effets à moyen terme devraient rester modérés. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) apparaissent comme les plus exposés. Les départements sont globalement plutôt épargnés par les mesures 2026.

Les conséquences financières pour les collectivités territoriales sont estimées par Départements de

France à environ 2,7 milliards d'euros, hors attribution du fonds de sauvegarde. La ponction prévue initialement se montait à 4,6 milliards d'euros.

- **la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), mis en place par la loi de finances pour 2025, est reconduit pour 2026. L'État prévoit ainsi de ponctionner 350 millions d'euros sur les recettes des régions, 140 millions sur celles des départements et 250 millions sur celles des EPCI ; les communes se trouvent exemptées, choix du gouvernement entériné par le Conseil constitutionnel qui a considéré qu'il n'y avait pas de rupture d'égalité entre les différentes catégories de collectivités. Ces sommes seraient partiellement restituées entre 2027 et 2029.

Selon les derniers travaux de Départements de France basés sur le concept d'indice de fragilité sociale, qui a procédé à une estimation département par département des effets de ce dispositif, le département des Bouches-du-Rhône ne devrait pas être éligible à un prélèvement. C'était déjà le cas en 2025. Toutefois, vingt-cinq départements devraient se trouver ponctionnés.

- **des dotations de l'État au mieux gelées**

Le budget de l'État confirme le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (27,4 milliards d'euros). De plus, comme chaque année, des variables d'ajustement, à la baisse, sont prévues (près de -2,5 % pour les départements). Cela représente 587 millions d'euros tous sujets cumulés à la charge des collectivités locales, dont 30 millions pour les départements.

Par ailleurs, le fonds vert connaît une réfaction (près de 300 millions d'euros, soit environ 840 millions d'autorisations d'engagement) et le texte reporte à 2027 le versement de 700 millions d'euros de recettes d'investissement issues du fonds de compensation de la TVA aux EPCI.

- **un fonds de sauvegarde des départements abondé**

Point positif de cette loi de finances, le fonds de sauvegarde des départements les plus en difficulté est porté à 600 millions d'euros. De plus, cette ressource serait assumée en grande partie par le budget de l'État et non plus par un écrêtement de la TVA des collectivités locales.

Selon les derniers travaux de Départements de France, cinquante-huit départements devraient être bénéficiaires de ce fonds. Un chiffre à la fois rassurant et inquiétant ; il signifie en effet que plus de la moitié des départements sont en fragilité. Les Bouches-du-Rhône seraient éligibles pour une somme supérieure à 22 millions d'euros.

- **diverses autres mesures et...absences de mesures**

Dans le domaine de la fiscalité, l'affectation d'une fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux départements est supprimée à compter de 2026. Cela représente un coût de 40 millions d'euros.

L'article 36 de la loi de finances fait évoluer l'affectation des cotisations au profit du CNFPT. Une conséquence évaluée à 45 millions d'euros elle aussi validée par décision du Conseil constitutionnel.

En matière de TVA, le texte supprime l'écrêtement lié à l'inflation qui était imposé aux collectivités locales. Cela revient à restituer, à terme, de la dynamique fiscale aux collectivités locales en cas de progression de la ressource nationale.

Le cadre juridique de la taxe d'aménagement évolue. La taille des projets donnant lieu à versement d'acompte est abaissée de 5 000 m² à 3 000 m². Pour mémoire, la gestion de cette taxe pose par ailleurs des difficultés aux services de la DGFIP. L'État s'est engagé à améliorer la collecte en 2026. Par ailleurs, la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement est mise à jour. Celle-ci fait intervenir l'indice du coût de la construction (ICC). Il s'avère que ce dernier était en baisse au 3^{ème} trimestre de 2025 de 4,1 % ; dans l'attente de la parution du décret officiel fixant la valeur forfaitaire, il convient d'être prudent sur les prévisions budgétaires associées à cette taxe.

A noter différentes mesures souhaitées par les collectivités locales et qui n'ont pas été retenues : indexation de la DGF sur l'inflation, compensation de la hausse des cotisations de la CNRACL (+12 points entre 2025-2028) et de l'indexation des dépenses de RSA, hausse du taux de la TSCA et de la taxe additionnelle de séjour.

- **Sébastien Lecornu annonce trois projets de loi sur la décentralisation**

Dans une interview accordée à la presse régionale le week-end des 7 et 8 février, le Premier ministre a annoncé une succession de textes sur la décentralisation.

Il s'agira d'abord d'un projet de simplification et de clarification de la vie des collectivités locales ; avec une cinquantaine de mesures prévues. Il serait présenté avant les élections municipales. Puis viendrait une loi sur les compétences des collectivités et sur la réforme de l'État et enfin un texte réformant la métropole du Grand Paris.

C'est notamment le deuxième texte qui porterait la part la plus importante d'un éventuel changement. Il devrait couvrir les enjeux de réforme de l'État, de décentralisation et de clarification des compétences. Sébastien Lecornu s'était exprimé à plusieurs reprises sur ces sujets, en particulier au cours des derniers congrès d'élus (Départements de France, congrès des maires).

Dans sa publication du 9 février 2026, Localtis rappelle le contexte de la démarche de Sébastien Lecornu : « La nouvelle donne internationale et la situation de nos finances publiques rendent urgent de recentrer l'État sur certaines missions. Il doit donc s'en remettre plus clairement à d'autres acteurs publics de grande proximité pour exercer certaines compétences. Citons les transports, le logement ou le médicosocial par exemple. Avec un principe : une compétence, un responsable ». De quoi inquiéter élus et contribuables locaux.

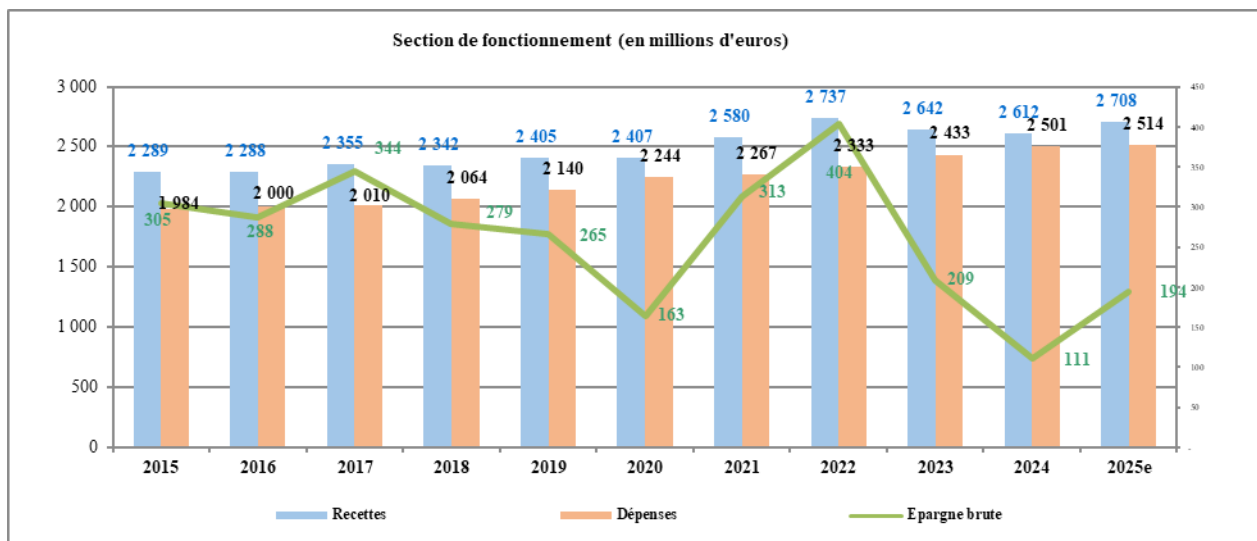
II – La situation financière du Département

La situation financière à fin 2024 est issue des analyses des comptes administratifs³ arrêtés par l'Institution. Pour leur part, les données 2025 du Département sont décrites ci-dessous sur la base d'une situation estimative des comptes. Compte tenu de la date d'examen des orientations budgétaires, cette dernière ne devrait pas trouver à être bouleversée d'ici à l'adoption du compte administratif 2025 en juin 2026.

1 – Un niveau d'épargne nettement mieux orienté

Sur la période 2015–2025 on peut distinguer plusieurs phases :

- 2015–2019 : les taux d'évolution des produits et des charges sont assez homogènes et permettent de dégager une épargne satisfaisante, bien qu'en baisse entre 2018 et 2019 ;
- 2020 : la crise sanitaire bouleverse les équilibres et l'épargne se rétracte nettement ;
- 2021–2022 : l'après Covid-19 est favorable au Département, les recettes s'apprécient plus vite que les charges et l'épargne s'améliore ;
- 2023–2024 : le Département connaît un nouveau retournement de situation avec une poussée des charges et un recul des produits très significatif ;
- 2025 enregistre un retour à une situation plus équilibrée.



NB : hors cessions d'actif ; avec comptes financiers, exceptionnels et provisions ; e = estimé

O Les recettes de fonctionnement

L'effondrement enregistré en 2023 et 2024 a laissé place à un certain regain du produit en 2025. La croissance s'afficherait à +3,5 % hors cessions et provisions ce qui représente un volume supplémentaire de l'ordre de 90 M€. Le total des recettes de fonctionnement s'approche de celui de 2022.

Ce sont les postes de la fiscalité indirecte qui renouent avec une forte dynamique. Le Département demeure pleinement dépendant de la situation économique et des décisions de l'État en matière de

³ Base de travail logiciel REGARDS de Ressources consultants finances (RCF) – budget général seul ; les cinq budgets annexes du Département (CMPPD, DiMEF, Ports, LDA, Photovoltaïque) sont très majoritairement financés au sein du budget général (prix de journée, facturations, dotations...) ou sur ressources de la sécurité sociale (CMPPD) et marginalement par tarification (Ports, Photovoltaïque).

fiscalité et de dotations.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2022	2023	2024	2025e	Structure	Var. 2024-2025 (%)	Var. 2024-2025
Fiscalité indirecte	1 727 792	1 760 380	1 707 074	1 839 728	67,7%	7,8%	132 654
Dotations et participations	617 660	619 199	630 056	631 547	23,3%	0,2%	1 490
Fiscalité directe	236 238	106 029	106 831	108 348	4,0%	1,4%	1 516
Provisions	24 884	14 153	15 416	21 604	0,8%	40,1%	6 188
Cessions	2 121	5 048	1 374	8 426	0,3%	513,4%	7 052
Autres recettes	130 114	141 963	152 459	106 608	3,9%	-30,1%	- 45 850
Total	2 738 809	2 646 772	2 613 210	2 716 260	100,0%	3,9%	103 051
Total hors cessions	2 736 688	2 641 724	2 611 836	2 707 835	99,7%	3,7%	95 998
Total hors cessions / provisions	2 711 805	2 627 571	2 596 420	2 686 230	98,9%	3,5%	89 810

en milliers d'euros - données reclassées ; e = estimé

▪ la fiscalité indirecte

Elle se concentre presque intégralement sur quatre postes de taxes et varie de +7,8 % (+132,7 M€).

Depuis 2021, le Département reçoit une fraction de la TVA nationale suite au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la sphère communale. Cette compensation a été renforcée en 2023, la TVA venant désormais compenser la perte de la TFPB (456,3 M€ pour le millésime 2025) et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (146 M€ pour le millésime 2025). Cette ressource a représenté près de 604 M€ en 2025, intégrant une régularisation positive de 2024 de 1,6 M€. Concrètement, après correction des glissements d'exercices, le produit de TVA aura évolué de +1,12 % au titre de 2024 et 0 % pour 2025.

Le produit des DMTO évolue de +105,3 M€ (+25,4 %). Un renouveau de cette recette qui conjugue hausse d'activité, variation des prix et ajustement du taux de droit commun porté à 5 % pour une période déterminée. Il est pour l'heure impossible de distinguer les effets des différents facteurs. Ce résultat positionne le Département à la moyenne de 2020/2021.

La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), troisième poste de la rubrique de fiscalité indirecte, est stable sur la période. En effet, elle est en réalité essentiellement une compensation historique gelée destinée à couvrir le transfert du RMI puis du RSA au Département.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) connaît cette année encore une progression très satisfaisante qui permet d'apporter un produit supplémentaire de 23,3 M€ (+16,2 M€ en 2024).

Les autres recettes sont plus accessoires. A noter la décrue du produit de la taxe d'aménagement qui se confirme, avec en arrière-plan des difficultés d'identification et de taxation des assiettes et sans doute de recouvrement effectif. Un dossier en cours d'examen par Départements de France.

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
TVA	-	404 368	443 108	596 735	595 398	603 858
DMTO	450 539	589 086	613 212	478 591	413 968	519 257
TICPE	369 101	370 373	370 894	370 607	370 639	370 818
TSCA	230 944	243 463	255 831	272 561	288 816	312 067
Taxe électricité	21 092	21 797	30 086	25 212	24 220	24 604
Taxe d'aménagement	11 511	13 201	13 076	14 564	10 528	6 638
Taxe de séjour	1 500	1 181	1 581	2 088	3 478	2 399
Autres	23	36	5	23	28	85
Total fiscalité indirecte	1 084 711	1 643 504	1 727 792	1 760 380	1 707 074	1 839 728
Variations	-0,7%	51,5%	5,1%	1,9%	-3,0%	7,8%

e = estimé ; milliers d'euros ; données reclassées ; liste non exhaustive

▪ les dotations et participations

C'est la deuxième famille de recettes de fonctionnement pour le Département. Sa progression ne tient qu'à l'évolution du périmètre des compensations de charges assumées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Concernant la CNSA, la refonte des différents concours (avec intégration des données du Ségur au sens large au sein des participations APA et PCH) complexifie l'analyse des ressources reçues et la confrontation aux dépenses supportées. Le produit encaissé en 2025 a été de plus de 175 M€, en augmentation de 7,4 %. Restera à assurer une étude comparative dépenses-recettes.

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
DGF	300 426	297 422	296 209	295 144	294 143	292 908
DCRTP	40 982	40 797	40 797	40 615	39 869	38 454
FNGIR	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710
DCP	20 565	21 335	23 069	22 241	23 740	23 462
DGD	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932
FMDI	15 042	16 038	14 484	12 645	12 274	11 605
Compensations fiscales	11 108	10 197	10 184	9 740	9 740	9 740
DMTO - attribution	9 444	6 534	23 182	16 520	10 167	5 373
FCTVA fonctionnement	1 121	882	1 439	1 344	1 166	1 309
CNSA (APA-PCH-MDPH-CFi)	99 985	106 878	112 792	120 442	127 512	158 214
CNSA (Autres)	-	2 270	18 936	31 830	35 521	17 244
Autres	17 883	21 242	26 927	19 036	26 281	23 595
Total dot. - particip.	566 198	573 237	617 660	619 199	630 056	631 547
Variations	2,1%	1,2%	7,7%	0,2%	1,8%	0,2%

e = estimé ; milliers d'euros ; données reclassées ; liste non exhaustive

▪ la fiscalité directe

Cette rubrique ne représente après les réformes de 2021 et 2023 plus qu'une faible part de la fiscalité départementale. Elle est par ailleurs très peu dynamique. En effet, seul le produit des IFR a connu une réelle progression ces trois dernières années car assis sur une base physique susceptible de croître. La part compensation de la CVAE n'est qu'une dotation versée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à titre d'indemnité d'une réforme fiscale antérieure.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
TFPB	401 492	-	-	-	-	-
CVAE	135 272	136 795	131 261	-	-	-
Compensation de CVAE	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615
IFER	9 259	9 614	8 896	9 918	10 886	11 328
Rôles supplémentaires	2 107	1 425	467	496	330	1 405
Total fiscalité directe	643 745	243 449	236 238	106 029	106 831	108 348
Variations	1,6%	-62,2%	-3,0%	-55,1%	0,8%	1,4%

e = estimé ; milliers d'euros ; données reclassées ; liste non exhaustive

Les autres recettes régressent de plus de 19 % en 2025, majoritairement en raison d'une baisse des participations des tiers au titre de l'aide sociale et de l'évolution des méthodes financières entre le Département et les établissements des secteurs des personnes âgées et handicapées. Les reprises de provisions ont représenté près de 22 M€ et les cessions d'actif plus de 8 M€.

o Les dépenses de fonctionnement

Après des variations de +2,9 % en 2022, +4,3 % en 2023 et +2,8 % en 2024, la croissance 2025 s'avère nettement plus modérée (+0,5 % toutes opérations incluses et +13 M€).

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	2025e	Structure	Var. 2024 - 2025
Personnel	432 489	17,8%	450 355	18,0%	464 161	18,5%	3,1%
Services généraux	108 517	4,5%	125 384	5,0%	118 527	4,7%	-5,5%
Sécurité	86 833	3,6%	89 440	3,6%	91 892	3,7%	2,7%
Enseignement	72 028	3,0%	71 238	2,8%	69 345	2,8%	-2,7%
Culture et vie sociale	46 435	1,9%	48 404	1,9%	42 788	1,7%	-11,6%
Politiques sociales	1 525 232	62,7%	1 548 085	61,9%	1 557 965	62,0%	0,6%
Réseaux - Infrastructures	4 392	0,2%	6 034	0,2%	4 100	0,2%	-32,1%
Action économique	12 396	0,5%	9 404	0,4%	8 924	0,4%	-5,1%
Environnement	7 051	0,3%	9 488	0,4%	9 405	0,4%	-0,9%
Transports	46 440	1,9%	48 992	2,0%	52 146	2,1%	6,4%
Atténuations de produits	76 620	3,1%	70 835	2,8%	67 021	2,7%	-5,4%
Provisions	14 087	0,6%	23 340	0,9%	27 246	1,1%	16,7%
Total	2 432 521	100,0%	2 501 000	100,0%	2 513 521	100,0%	0,5%
Total (hors provisions)	2 418 434	99,4%	2 477 660	99,1%	2 486 275	98,9%	0,3%

en milliers d'euros ; e = estimé ; approche comptable fonctionnelle excepté personne - atténuations de produits - provisions

Libellés	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits 2025	CA 2025 (p)	Structure 2025	Var. 2025
1 - Moyens généraux	484 739	502 815	536 329	525 426	511 311	20,3%	1,7%
2 - Solidarité	1 518 557	1 542 983	1 498 087	1 569 478	1 555 274	61,9%	0,8%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	26 386	26 340	23 690	26 563	24 850	1,0%	-5,7%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	162 661	165 100	163 938	170 828	165 496	6,6%	0,2%
5 - Vie locale et culture	67 059	67 770	65 645	64 560	60 245	2,4%	-11,1%
6 - Dépenses non fonctionnelles	173 121	195 993	203 252	202 503	196 346	7,8%	0,2%
Total général	2 432 521	2 501 000	2 490 941	2 559 358	2 513 521	100,0%	0,5%
Dépenses hors solidarité	913 965	958 017	992 854	989 880	958 247	38,1%	0,0%
Dépenses autres politiques publiques	256 105	259 209	253 273	261 951	250 591	10,0%	-3,3%

approche par activités - milliers d'euros - p = provisoire

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont issus de l'approche fonctionnelle de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et de l'analyse par activités. Le secteur de la solidarité demeure

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

majoritaire avec 62 % des dépenses.

▪ les politiques de solidarité

Après une progression de 1,6 % en 2024, les dépenses de solidarité (près de 1,6 milliard d'euros) varient d'environ +0,8 % en 2025. Ces données sont largement bouleversées par la suppression des tickets CESU pour les modes prestataires et mandataires de la PCH, un dispositif de télégestion est désormais actif, et le passage à un paiement différentiel avec une partie des établissements d'hébergement d'aide sociale. Ces évolutions réduisent de fait le volume des dépenses consacrées à l'aide sociale. Parallèlement, les recettes sont minorées d'autant.

Dans la rubrique des solidarités, les politiques budgétairement les plus importantes restent : l'insertion (plus de 33 % des charges de solidarité), les personnes en situation de handicap (25 %) et du bel âge (20 %) et l'enfance famille (21 %).

Les rubriques relatives à l'insertion (518,2 M€) progressent de près de 25 M€ entre 2024 et 2025, soit +5 %. En 2020, les dépenses de ce périmètre étaient montées jusqu'à quasiment 550 M€ avant de redescendre régulièrement. L'exercice renoue donc avec une croissance du domaine de l'insertion. Ainsi, les allocations du RSA, sous l'effet de l'évolution du nombre des allocataires et de la revalorisation de la prestation, augmentent de 4,4 % en 2025 (471,8 M€, contre 451,8 M€ en 2024 ; +20 M€) ; l'exercice 2024 enregistrait une baisse de 1,6 % (+1,4 % au niveau national). Les derniers chiffres consolidés à six mois fournis par la CAF annoncent un nombre de bénéficiaires de 70 468 à juillet 2025. Comparativement, les allocataires étaient 67 486 à juillet 2024, soit une hausse de près de 3 000 personnes (+4,4 %). La prise en charge des différents types de contrats aidés représente fin 2025 un volume de près de 6 M€ et les actions d'insertion environ 28 M€.

Concernant la politique des personnes en situation de handicap, le budget a évolué de 243,5 M€ en 2015 à presque 392 M€ en 2025, exercice qui enregistre une hausse de +6,3 %. En 2024, la variation était exceptionnellement en baisse (-1,4 %). Ceci en raison d'une modification dans les règles de gestion. Le « chèque emploi service universel » (CESU) ayant été supprimé depuis le 1^{er} décembre 2023 pour les modes prestataire et mandataire. En contrepartie, une baisse des recettes est enregistrée. La prestation de compensation du handicap (PCH), avec près de 150 M€, présente cette année une progression de 12,7 % (-8,3 % en 2024, pour une variation nationale de +9,6 %). En 2024, 13 584 personnes ont été bénéficiaires d'une des prestations de PCH dans le Département. Au national, les allocataires ont été 332 117, soit une part de 4,1 % pour les Bouches-du-Rhône (source : DREES). Le secteur de l'hébergement, après une dépense de 184,2 M€ en 2022, 194,9 M€ en 2023 (+5,8 %), 201,6 M€ en 2024 (+3,4 %), représente 207,7 M€ en 2025 (+3,1 %). Les dépenses de transport, après une envolée, tendraient à se stabiliser (9,5 M€ en 2021, 12,7 M€ en 2022, 11,7 M€ en 2023, 9,3 M€ en 2024 et 9,5 M€ en 2025).

La politique du bel âge couvrait un budget de 269,2 M€ en 2015. Il s'est chiffré à 311,3 M€ en 2025, troisième budget de la solidarité. Au sein de cette politique, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a progressé de moins de 146,5 M€ en 2012 à 206,4 M€ en 2025. En 2024, selon les chiffres de la DGCL, les dépenses liées à l'APA au niveau national ont augmenté de 4,5 % (+2,2 % en 2023). En 2024, 24 070 personnes ont été bénéficiaires d'une prestation d'APA à domicile dans le département. Au national, les bénéficiaires ont été 799 907, soit une part de 3 % pour les Bouches-du-Rhône (source : DREES). Les autres actions en faveur des personnes du bel âge pesaient pour près de 105 M€ en 2025, dont 70 M€ au seul titre de l'hébergement.

Les actions des politiques PMI-Enfance représentaient 201,8 M€ en 2015. Elles ont évolué jusqu'à atteindre 321,2 M€ en 2025, dont 311,7 M€ au titre de la seule politique de l'enfance (+2,5 % après +6,3 % en 2024). Les budgets de placement des enfants sont prépondérants avec 237,1 M€ en 2025 (127,9 M€ en 2015). Celui des assistants familiaux représente près de 33 M€. Les autres dépenses (près de 42 M€ pour 2025) sont dédiées aux actions de prévention collective (12,3 M€), aux actions éducatives individuelles (20,4 M€), aux aides financières (4,8 M€) et aux subventions diverses (2,2 M€). Le budget de la santé, en dehors d'un à-coup en 2020 avec 19,5 M€ acquittés, est relativement constant. Il était de 8,6 M€ en 2025 (-2 % après une hausse de 2,8 % en 2024). Il permet en particulier la prise en charge des actions de protection maternelle et infantile, les vaccinations...

Les autres domaines (logement et FSL, maisons de la solidarité, plan pauvreté hors insertion...) ont représenté 13,2 M€ en 2025.

Globalement, les AIS occupent un budget de l'ordre de 830 M€ en progression de 5,2 % entre 2024 et 2025. Les trois allocations sont en hausse. Comparativement aux moyennes de la strate des départements de plus d'un million d'habitants, le département des Bouches-du-Rhône se situe très au-dessus à l'exception du domaine de l'APA où il se place dans la moyenne.

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025e
RSA	468,6	472,1	506,3	489,7	458,6	459,3	451,8	471,8
Variation	3,0%	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,3%	0,2%	-1,6%	4,4%
APA	167,0	170,7	175,3	177,5	180,5	188,2	202,2	206,4
Variation	4,4%	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%	4,3%	7,4%	2,1%
PCH	96,7	105,8	112,4	119,2	138,6	144,8	132,7	149,6
Variation	7,1%	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%	4,4%	-8,3%	12,7%
TOTAL	732,3	748,7	794,0	786,4	777,7	792,3	786,7	827,8
Variation	3,9%	2,2%	6,1%	-1,0%	-1,1%	1,9%	-0,7%	5,2%

Chiffres exprimés en millions d'euros - CA 2025 : données provisoires - allocations strictes

Objet	Collectivités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var.2023/ 2024
PCH	CD13	48	52	56	59	68	71	65	-8,5%
	Strate	32	35	37	39	44	49	53	8,2%
	National	30	32	34	36	40	45	50	11,1%
APA	CD13	83	85	87	87	88	92	98	6,5%
	Strate	78	81	83	83	86	90	94	4,4%
	National	90	93	95	96	100	105	110	4,8%
RSA	CD13	232	234	250	241	224	224	220	-1,8%
	Strate	172	174	185	182	156	158	159	0,6%
	National	164	167	166	165	148	149	150	0,7%

source : DGFIP - euros par habitant.

▪ les autres charges de fonctionnement

En dehors des dépenses de solidarité, les autres charges ont évolué de 729,9 M€ en 2015 à 958,2 M€ en 2025 (stable par rapport à 2024). Les rubriques sont tirées à la hausse par les éléments de péréquation, les charges de personnel et les frais financiers.

• les dépenses de personnel et autres services généraux

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

En 2025, cette catégorie représenterait 511,3 M€, en augmentation de 1,7 % après une croissance de 3,7 % en 2024. Cela couvrirait 20,3 % des charges assumées par le Département.

Le budget alloué au personnel (hors assistants familiaux imputés en politique de l'enfance) est passé de 313,7 M€ en 2015 à 439,5 M€ en 2025 (+3,1 % pour cet exercice après +4,2 % en 2024). La globalité des charges de personnel pèse pour 218 € par habitant dans le budget 2024 (226 € en moyenne nationale). Le Département enregistre ici, très majoritairement, les effets liés aux différentes décisions étatiques en matière de rémunération de personnel (augmentation du point d'indice, Ségur de la santé, reclassements et revalorisations...).

Les autres moyens généraux (entretien des locaux hors collèges, informatique, locations, fournitures...) étaient de 75,6 M€ en 2023, en augmentation de 6,1 % (dont +9 M€ au seul titre des charges d'électricité) et 76,6 M€ en 2024 (+1,3 %). L'exercice 2025 enregistre un volume financier pour cette rubrique de 72,3 M€, soit -5,7 %. Résultat d'une inflation plus modérée et des travaux conduits par le Département dans la maîtrise des coûts.

- **les dépenses des autres politiques publiques**

Les autres politiques publiques du Département représentaient un volume budgétaire de 250,6 M€ en 2025, en retrait de 3,3 % par rapport à 2024 après une hausse modérée de 1,2 % de 2023 à 2024.

Le bloc éducation, construction et environnement reste prépondérant. Il a évolué de 111,7 M€ en 2015 à 165,5 M€ en 2025. A l'intérieur, les dépenses allouées à l'enseignement (hors transport des élèves handicapés et médiation sociale) sont passées de 39,3 M€ en 2015 à 58 M€ en 2025 sous les effets du plan Charlemagne et plus récemment de la hausse des prix de certains produits (fluides, énergies...). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement pour les services incendie (SDIS13 et BMPM) ont progressé de 57,6 M€ en 2015 à désormais 89,9 M€ en 2025.

Les dépenses en faveur de la vie locale ont été de plus de 60 M€ en 2025 (64,8 M€ en 2015). Ces budgets permettent le soutien des associations dans différents secteurs (sport, culture, jeunesse, centres sociaux...), mais aussi le déploiement de la politique du logement et de la ville en fonctionnement.

Enfin, la rubrique aménagement, réseau et développement local, depuis les transferts de compétences opérés en 2017, mobilise en moyenne un budget annuel de 26 M€ depuis ces trois dernières années. La charge des anciennes compétences (transport notamment) se retrouvent en rubrique non fonctionnelle sous forme d'une contribution stabilisée. Les politiques les plus significatives en matière budgétaire sont l'entretien du réseau routier et des ports (12,8 M€ en 2025), l'agriculture (5,5 M€) et le tourisme (près de 4 M€).

- **les dépenses financières**

Le poids de cette rubrique est en croissance régulière, emportée par les effets de la péréquation et de la hausse des frais financiers. Les dépenses de ce secteur étaient de 55,7 M€ en 2015. En 2025, elles ont atteint 196,3 M€ ; chiffre assez stable par rapport à 2024 (196 M€).

En premier lieu, les compétences transférées à la métropole et à la région à compter de 2017 (transports, routes, FSL, FAJ, CSD de Fontainieu, déchets) ont représenté pour 42,6 M€ en 2023, après un pic à 55,7 M€ la première année. Les sommes acquittées en 2024 et 2025 ont évolué à 44,8 M€ et 48,6 M€ après un transfert complémentaire et sa régularisation (secteur routier).

Un deuxième poste représente une part importante des dépenses financières. Il s'agit des atténuations de recettes, c'est-à-dire pour l'essentiel la contribution du Département aux fonds de péréquation des DMTO et de la CVAE, ce dernier ayant été supprimé depuis. Cette fraction des dépenses évolue de 34,7 M€ en 2015 à 67 M€ en 2025, en passant par un point haut de 88,8 M€ en 2021. Cette variation trouve sa source dans deux phénomènes cumulatifs : la mise en place et les réformes successives des fonds de péréquation qui génèrent *de facto* une ponction croissante sur les ressources ; la bonne tenue du produit des DMTO et de la CVAE certaines années, avant le retrait enregistré en 2023, qui est venue élargir l'assiette de calcul de la péréquation. A compter de 2023, le fonds relatif à la CVAE a été intégré au sein de la compensation de TVA, la CVAE ayant été supprimée.

La charge de la dette en fonctionnement (intérêts et frais financiers divers) a évolué de 18,4 M€ en 2022 à plus de 48 M€ en 2025, après un exercice 2024 de 50,6 M€. Sous l'effet de la continuation de la hausse des taux amorcée dès 2022 et de l'accroissement de l'encours de dette, le Département s'attend à assumer une charge en progression en 2026.

Concernant la pluriannualité en fonctionnement, après la session d'octobre 2025, le stock d'autorisations d'engagement (AE) s'élevait à 271,3 M€ (dont 28,3 M€ anticipés pour engager le budget 2026 en l'absence de vote au 1^{er} janvier 2026). Le reste à financer représente 135,5 M€, au total et 107,2 M€ hors budget anticipé qui ne peut être engagé que depuis le 1^{er} janvier 2026.

Pour refermer le chapitre de la section de fonctionnement, on constate, comme il apparaît à la lecture du graphique présenté en introduction du II-1, que sur la période 2015–2025 la moyenne annuelle de l'épargne brute (hors cessions) du Département s'est élevée à plus de 260 M€ ; avec un point haut de 404 M€ en 2022. Plusieurs phases peuvent être distinguées. Entre 2015 et 2019, malgré une baisse, la moyenne annuelle se maintient à environ 300 M€. L'exercice 2020, avec seulement 163 M€, enregistre un effondrement notable en raison de la crise sanitaire (retrait des recettes et aggravation des charges). Puis en 2021 et 2022, l'épargne est portée par une dynamique des ressources, majoritairement de fiscalité indirecte, supérieure à celle des charges, conduisant à une moyenne pour ces deux années de presque 360 M€. En 2023, la tendance s'inverse et l'épargne brute régresse à 209 M€, puis à 111 M€ en 2024 ; le point le plus bas de la période 2015-2024 pour l'ensemble des départements.

En 2025, le regain de recettes associé à une modération des charges permet de retrouver une épargne brute de l'ordre de 200 M€. Comparativement aux autres départements, fin 2024, l'épargne brute des Bouches-du-Rhône était légèrement supérieure à celle des départements de la strate (58 € par habitant pour les Bouches-du-Rhône, contre 53 €).

Le taux d'épargne brute du Département est descendu jusqu'à 4,7 % en 2024 (4,9 % pour la strate de comparaison selon la DGFIP). En 2025, celui-ci devrait s'afficher à environ 7,5 %, en amélioration.

L'épargne nette suit la même courbe que l'épargne brute ; elle est estimée à près de 70 M€ en 2025 [dont cessions d'actifs]. Le remboursement du capital de la dette a mobilisé en moyenne 76 M€ sur la période 2015–2025, dont un effet exceptionnel en 2021 lié au reversement de l'avance Covid-19 de plus de 20 M€. La charge est de près de 136 M€ en 2025.

2 – La dynamique de l'investissement

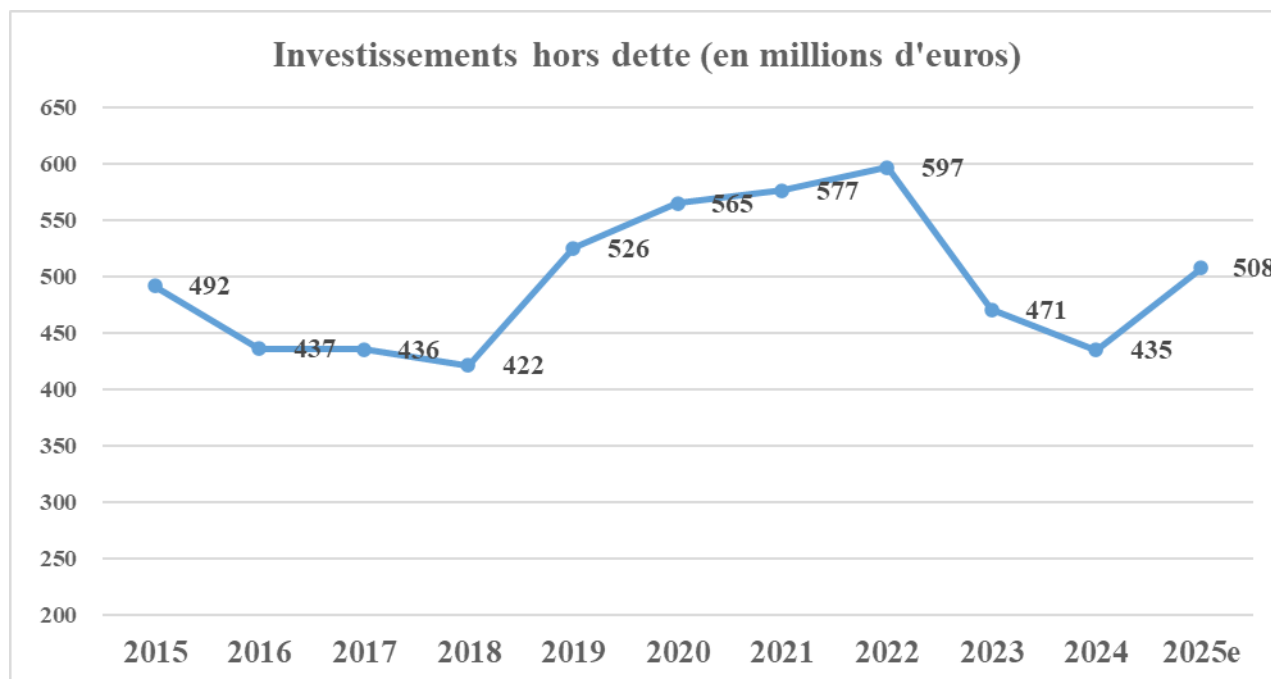
Sur la période 2015–2025, le Département a investi en moyenne annuelle près de 500 M€ dans ses

projets structurants. Notamment entre 2019 et 2022, près de 2 300 M€ (566 M€ en moyenne) ont été exécutés au bénéfice des différentes politiques d'investissement. Un point haut a été atteint en 2022 avec 597 M€ avant un retour à un volume annuel inférieur. La moyenne d'investissement s'élève à environ 471 M€ entre 2023 et 2025. L'exécution provisoire 2025 représente 508 M€, en hausse de quasiment 17 % (+73 M€).

Selon les chiffres de la DGFIP, l'investissement hors dette du Département 2024 représentait 212 € par habitant pour une moyenne de la strate de 183 €.

Le taux d'exécution provisoire du budget 2025 est évalué à 91,6 %, en amélioration par rapport à l'année précédente où il était inférieur à 80 %. La part des dépenses d'équipements directs aura été de 49,6 % et celle relative aux subventions d'équipements versées de 50,3 %. Une répartition très équilibrée.

Structurellement, les plus importants investissements concernent les domaines « Aménagement et développement local », avec le plan mobilité et l'aide aux communes notamment, et « Enseignement », qui porte le déploiement du plan Charlemagne.



Dépenses d'investissement - hors dette

Libellés	2022	2023	2024	2025e	Structure	Var. 2024-2025 (%)	Var. 2024-2025
1 - Equipements directs	268 360	205 591	245 651	252 075	49,6%	2,6%	6 424
2 - Subventions versées	328 513	261 916	182 967	255 311	50,3%	39,5%	72 344
3 - Autres opérations	151	3 259	6 422	653	0,1%	-89,8%	- 5 769
Total	597 023	470 766	435 040	508 038	100,0%	16,8%	72 998

En milliers d'euros

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Dépenses d'investissement - hors dette

Libellés	2022	2023	2024	2025e	Structure	Var. 2024-2025 (%)	Var. 2024-2025
1 - Moyens généraux	101 456	51 303	63 562	69 770	13,7%	9,8%	6 208
2 - Solidarité	3 785	5 623	3 511	6 324	1,2%	80,1%	2 813
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	141 992	119 376	100 718	124 774	24,6%	23,9%	24 056
4 - Education, construction, environnement et sécurité	129 785	125 164	147 336	153 933	30,3%	4,5%	6 596
5 - Vie locale et culture	218 405	167 952	116 385	153 222	30,2%	31,7%	36 837
6 - Dépenses non fonctionnelles	1 600	1 348	3 529	16	0,0%	-99,6%	- 3 513
Total	597 023	470 766	435 040	508 038	100,0%	16,8%	72 998

En milliers d'euros

Concernant la pluriannualité en investissement, après la session d'octobre 2025, l'encours des autorisations de programme (AP) s'élevait à 6 840,4 M€ (6 917,1 M€ avec les 76,7 M€ d'anticipation du budget 2026), dont 1 829,4 M€ restant à financer soit (26,7 % du stock), hors anticipations de 2026 qui ne pouvaient être engagées avant le 1^{er} janvier de l'exercice.

Parmi les ressources d'investissement hors dette, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) demeure la recette essentielle de la section d'investissement. Ce reversement est directement lié aux investissements exécutés en n-1 et validés par les services préfectoraux sur la base d'une réglementation très précise quant à l'éligibilité des dépenses. L'exercice 2023 (37,6 M€) était particulièrement élevé compte tenu du remboursement de TVA lié à l'opération Pixelia. En 2025, le Département retrouve un phénomène voisin lié à la croissance de la part des équipements directs dans les dépenses (FCTVA de 42,3 M€).

La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est en général le deuxième poste de la rubrique. Son montant (7,9 M€) n'évolue plus depuis la réforme et le gel de cette allocation de financement de l'investissement dans les collèges.

Après une croissance ces dernières années, les recettes de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) s'est amenuisée en 2025 ; en partie suite à des décalages de versements de l'État. Elle est destinée à financer les projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région. Sa croissance est liée à la montée en puissance au sein du Département des projets éligibles au dispositif (pistes cyclables, solarisation des toitures des collèges, accueil d'une pouponnière...).

Le Département est aussi bénéficiaire de diverses subventions et participations, en particulier au titre de ses relations avec les communes et intercommunalités dans le cadre des aménagements routiers. Les sommes perçues sont fonction de l'avancement des travaux et de la quantité de projets cofinancés d'une année donnée.

Enfin, les cessions d'actifs sont signalées pour mémoire⁴ ; leur rythme est conditionné par les

⁴ Les cessions d'actifs sont considérées comme des recettes d'investissement lors de la prévision budgétaire (BP/DM), mais comptabilisées en section de fonctionnement lors de l'exécution comptable. Enfin, des écritures d'ordre budgétaire et non budgétaire spécifiques permettent de constater la plus ou moins-value de cession en investissement. Selon les

opportunités de marché dès lors que le Département a considéré qu'il convenait de se défaire d'un bien immobilier.

Recettes d'investissement - hors dette

Libellés	2022	2023	2024	2025e	Structure	Var. 2024-2025 (%)	Var. 2024-2025
FCTVA	28 808	37 621	24 686	42 288	73,0%	71,3%	17 602
DDEC	7 919	7 919	7 919	7 919	13,7%	0,0%	-
DSID	2 185	2 851	2 511	1 378	2,4%	-45,1%	- 1 133
Subventions reçues	7 648	3 765	6 213	3 860	6,7%	-37,9%	- 2 353
Autres recettes	1 375	2 559	5 573	2 508	4,3%	-55,0%	- 3 065
Total	47 934	54 715	46 902	57 953	100,0%	23,6%	11 051
<i>Cessions (information)</i>	<i>2 121</i>	<i>5 048</i>	<i>1 374</i>	<i>8 426</i>		<i>513,4%</i>	<i>7 052</i>
<i>Total avec cessions</i>	<i>50 055</i>	<i>59 763</i>	<i>48 276</i>	<i>66 379</i>		<i>37,5%</i>	<i>18 103</i>

En milliers d'euros - hors cessions - e = estimé

3 – Les marges de manœuvre

Concernant la fiscalité, les réformes successives, la dernière touche étant intervenue en 2021 avec le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties au secteur communal, ont conduit à la disparition quasi intégrale du pouvoir de taux des départements. La seule marge de manœuvre en la matière réside dans la fixation du taux de droit commun des DMTO et de celui de la taxe d'aménagement (TA).

En 2025, face à un effondrement de ses ressources, le Département a fait le choix, par délibération n°10 du 28 mars 2025, d'ajuster le taux de droit commun applicable aux transactions immobilières de 4,5 % à 5 %. Cette mesure ouverte par dérogation ne peut excéder le 31 mars 2028. Par ailleurs, le législateur a souhaité exonérer de cette variation de taux les acquéreurs dont c'est le premier achat. S'il est difficile aujourd'hui d'estimer l'effet taux tant les données disponibles permettant d'analyser les différentes composantes sont faibles, notamment sur la part des primo-accédants, sur le produit de 519,3 M€ généré en 2025 on peut imaginer que la recette supplémentaire collectée se situe dans une fourchette de 9 à 21 M€. Au 1^{er} juin 2025, 83 départements pratiquaient un taux de 5 %, 15 départements un taux de 4,5 % et 2 départements un taux de 3,8 % (source : rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2025)⁵.

Concernant la TA, il s'agit d'une recette relativement faible qui ne permet pas de générer des ressources suffisantes face aux enjeux de la collectivité. D'autant plus que le produit est affecté à des politiques précises (espaces naturels sensibles et CAUE). Son rendement s'est particulièrement étioilé ces deux dernières années et doit faire l'objet d'une analyse entre la DGFIP et Départements de France.

Au-delà, en dehors de l'emprunt et de l'éventuelle dynamique naturelle des recettes courantes, les seuls moyens d'action du Département se résument en la maîtrise des charges et des investissements.

En 2025, les emprunts levés ont été de 390 M€ (411 M€ en 2024). Avec des remboursements de près de 136 M€, la dette progresse de 254 M€. Fin 2025, l'encours de dette du Département s'élève à 2 485 M€ et la capacité de désendettement à un peu plus de 12 ans, contre 18,8 ans fin 2024.

travaux et retraitements réalisés sur les comptes par les différentes instances publiques ou privées (DGCL, DGFIP, RCF, association DF...), cette recette peut donc se retrouver affectée en section de fonctionnement ou d'investissement.

5 Pour la métropole : taux de 3,80 % : Indre ; taux de 4,50 % : Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Charente, Eure, Oise, Saône-et-Loire, Ain, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Drôme, Ardèche, Lozère.

Selon les chiffres de la DGFIP, la solvabilité 2024 ressort pour la moyenne de la strate de comparaison des départements à 10,9 ans (+90 %). L'endettement par habitant représente 1 084 € (576 € pour les départements millionnaires au 31 décembre 2024). Avec la chute de l'épargne brute en 2023 puis en 2024, le délai moyen de désendettement a fortement progressé et ce pour la quasi-totalité des départements. Il a évolué de 4,2 ans à 6,7 ans entre 2023 et 2024 alors qu'il était d'à peine 2,6 ans en 2022. Trente départements avaient un délai de désendettement supérieur à 8 ans fin 2024.

A fin 2025, le stock de dette se ventilait à 68 % sous forme bancaire (1 692 M€) et 32 % d'obligataire (793 M€). La part à taux fixe représentait 46 % contre 54 % pour la fraction à taux variable (dont 11 % de l'encours indexé sur livret A). Le Département disposait de cent-soixante-trois contrats partagés entre vingt-cinq prêteurs ou placeurs, le principal étant la Banque postale (20 %). La durée de vie moyenne de la dette départementale était de huit ans et dix mois fin 2025.

Par ailleurs, la revue annuelle de notation de Fitch Ratings s'est conclue le 18 juillet 2025 par une publication de l'agence. Dans celle-ci, l'organisme a attribué la note A+ au Département et considère la perspective à 2029 comme stable. L'agence précise que la notation « reflète une capacité de désendettement du Département supérieure à 9 ans entre 2028 et 2029 dans notre scénario de notation. Celui-ci repose à la fois sur un niveau de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) moins élevé que prévu, à la suite de la forte baisse de 2023 et 2024, des recettes de TVA moins dynamiques, ainsi qu'une croissance soutenue des dépenses sociales ». La capacité de désendettement serait de 9,8 années en 2029 et l'encours de dette propre est évalué à 2 779 M€ ; chiffre proche des prospectives départementales évaluées à 2 770 M€ à la même date.

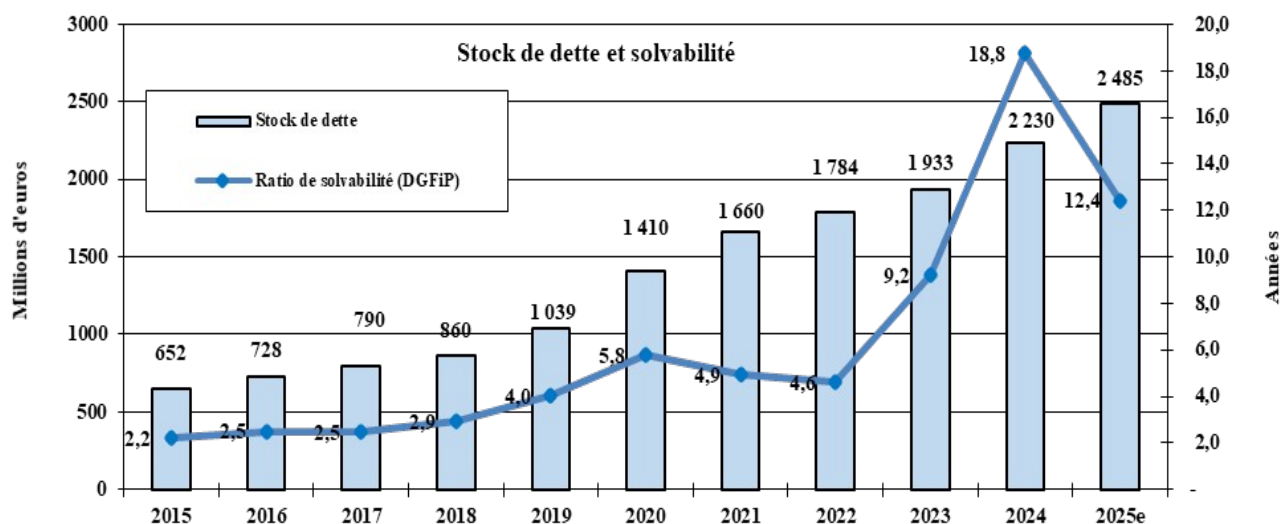
Les recettes sont qualifiées de robustes et comprennent des ressources stables transférées par l'État et des recettes fiscales prévisibles à fort potentiel de croissance (TSCA, TVA, TICPE notamment). La volatilité des DMTO est aussi soulignée par l'agence et demeure un des points majeurs de risque.

En matière de dépenses, la place et la dynamique des dépenses sociales ainsi que de leur dépendance à des mesures nationales sont soulignées. Les frais de personnel sont eux-aussi caractérisés comme peu flexibles. Point à remarquer, l'agence précise que le Département a exercé un bon contrôle de ses dépenses de gestion. Les dépenses sont aussi qualifiées de rigides et difficiles à maîtriser au niveau local : allocations sociales, hébergement, ressources humaines. La marge de manœuvre se situant essentiellement en investissement.

Concernant la structure de la dette à fin 2024, l'analyse reste très positive :

- peu de risques, la dette, étant à 53 % à taux fixe et classée positive à 100 % dans la grille Gissler (catégorie 1-A),
- une épargne qui couvre le service de la dette,
- un profil d'amortissement considéré comme lisse avec une moyenne annuelle des remboursements à venir sur la période 2025-2029 de 134 M€,
- des engagements hors bilan (garanties d'emprunt) élevés, mais qui concernent à 91 % le logement social, dont 13 Habitat majoritairement.

D'ici la fin de l'exercice 2026, avec une variation de dette estimée à +100 M€, l'encours pourrait avoisiner les 2,6 milliards d'euros, soit 1 239 € par habitant.



Source : travaux RCF (logiciel REGARDS) – e = estimé ; solvabilité méthode DGFiP

Ainsi, le redressement observé en 2025 repose en grande partie sur la reprise des DMTO et la progression de certaines recettes fiscales indirectes. Cette amélioration demeure toutefois dépendante de facteurs économiques extérieurs et potentiellement volatils.

Le Département reste particulièrement exposé :

- à l'évolution du marché immobilier,
- à la dynamique nationale de TVA,
- à la progression des allocations individuelles de solidarités.

Il convient donc d'apprécier la trajectoire 2026 dans une logique prudente, en intégrant l'hypothèse d'un ralentissement conjoncturel.

III – Les orientations budgétaires 2026 du Département

Après les déconvenues enregistrées par les départements lors des exercices 2023 et 2024, l'année 2025 permet de constater une nette amélioration de leur situation financière générale. C'est aussi le cas pour les Bouches-du-Rhône. Certaines recettes ont été meilleures et certaines dépenses progressent moins désormais, soit naturellement (les charges d'énergie par exemple), soit grâce aux efforts conduits par la collectivité.

Malgré tout, ce raccourci ne doit pas masquer plusieurs éléments : la dynamique, souvent subie, des dépenses de certains domaines (solidarité, ressources humaines...), la volatilité d'une part des ressources (DMTO essentiellement), la mainmise de l'État sur une autre partie des recettes (TVA et dotations).

En préalable aux orientations 2026, il convient d'examiner les tendances régionales de l'économie à travers les diverses publications de l'Insee.

Concernant le bilan 2024 de la région, l'Insee soulignait en mai 2025⁶ la perte de vitesse de l'économie régionale dans un contexte national de ralentissement généralisé. Dans le détail, la lecture est contrastée avec une industrie bien orientée, un secteur tertiaire porté par le tourisme, mais des secteurs de la construction et de l'immobilier en souffrance.

Au 3^{ème} trimestre 2025, l'économie régionale est considérée comme bien orientée, grâce au dynamisme du tertiaire. L'industrie et l'emploi associé seraient en léger recul ; un phénomène inédit depuis 2020. L'activité économique régionale, mesurée à travers le volume des heures rémunérées du secteur privé, progresse de 0,3 % sur un an.

Dans son dernier baromètre régional⁷, l'Insee précise que l'emploi salarié dans les Bouches-du-Rhône ressort à 896,1 milliers d'emplois (2 037 milliers pour la région) au 3^{ème} trimestre 2025. C'est une progression annuelle de 0,4 %, identique à la variation régionale et supérieure à celle de la France (hors Mayotte) qui s'affiche à -0,2 %. En revanche, l'intérim serait en net recul.

Sur les douze derniers mois (janvier-décembre 2025) 44 320 entreprises ont été créées dans le département, soit +6,1 % (28 990 durant les trois derniers mois). C'est proche de la variation régionale (+6 %) et bien plus élevé que l'évolution nationale (+4,9 %). Dans à peu près le même temps (décembre 2024-novembre 2025), les défaillances d'entreprises ont été de 2 580, en baisse de 6 % (-5,7 % pour la région et +4,4 % pour la France entière).

Concernant la construction, 11 000 autorisations ont été délivrées entre janvier et décembre 2025 pour les logements, soit une progression de 10,1 %. C'est mieux que pour la région (+8,1 %), la France hors Mayotte enregistrant, quant à elle, une variation de +15,6 %. Pour le non résidentiel, les chiffres sont encore plus satisfaisants avec une hausse de 25,9 % des surfaces autorisées dans les Bouches-du-Rhône.

Le taux de chômage ressort à 8,8 % au 3^{ème} trimestre de 2025 (+0,4 % sur un an, contre +0,3 % au niveau national). Le taux régional est de 8,2 % et le national de 7,5 % (métropole). Parallèlement, l'Insee comptabilise 69,4 milliers d'allocataires du RSA fin septembre 2025 dans les Bouches-du-

6 Insee « Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur » n°142 – mai 2025.

7 Insee « Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur » - janvier 2026 – n°57 ; Insee « Tableau de bord de la conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur » – parus le 07/01 et 05/02/2026.

Rhône. Une variation de +0,2 % sur un an. Au niveau régional, les bénéficiaires seraient 133,1 milliers et au niveau national 1 809,8 milliers.

Pour l'exercice 2026 et les années suivantes, l'Exécutif départemental entend respecter les engagements pris au fil des deux mandats 2015 – 2028. La conjoncture financière étant fragile pour les différentes raisons développées précédemment, la maîtrise des charges et l'amélioration du suivi des politiques publiques demeurent d'actualité.

1 – La situation des ressources

En fonctionnement, les recettes du budget primitif (BP) 2026 à venir sont évaluées à 2 746,3 M€. Elles seraient ainsi en nette croissance par rapport au BP 2025 qui était de 2 629,6 M€ (+4,4 %), mais qui s'est exécuté à un taux de 102,2 % pour les recettes courantes (hors cessions et provisions). Le compte administratif (CA) 2025 devrait être arrêté à un volume de recettes de fonctionnement de l'ordre de 2 716,3 M€ (2 707,8 M€ hors opérations de cessions), soit une progression réelle limitée à +1,4 % pour 2026.

Structurellement, la fiscalité indirecte représente la rubrique la plus importante du budget (70 %) face à celle des concours de l'État et de la CNSA (22 %) et de la fiscalité directe (4 %). Le solde est essentiellement en lien avec les activités de solidarité.

La fiscalité indirecte, avec près de 1 922 M€, devrait être en croissance de l'ordre de 115 M€ de BP à BP (+6,4 %) et de près de 83 M€ de CA à BP.

Le poste le plus important de cette rubrique est représenté par la fraction de TVA reçue en compensation de la perte de la TFPB et de la CVAE. La TVA, qui remplace la TFPB depuis 2021 et la CVAE depuis 2023, s'est élevée à près de 604 M€ en 2025, dont 1,6 M€ de régularisation positive au titre de 2024. La recette millésimée 2025 étant de 602,2 M€, stricte reconduction de 2024.

milliers d'euros	Exercices				
	2021	2022	2023	2024	2025
Libellés					
TVA ventilée par millésime					
TVA - Fraction TFPB	404 368	443 108	451 130	451 105	457 515
<i>année n</i>	404 368	443 108	455 204	455 071	456 293
<i>année n-1</i>	-	-	- 4 074	- 3 966	1 222
TVA - Fraction CVAE	-	-	145 605	144 293	146 344
<i>année n</i>			145 605	145 562	145 953
<i>année n-1</i>			-	- 1 269	391
Total TVA	404 368	443 108	596 735	595 398	603 858
Millésime	404 368	439 033	595 574	602 246	602 246

Si en apparence le produit de la fiscalité a évolué de 537,5 M€ à 603,9 M€, au moins deux observations peuvent être formulées. Premièrement, la croissance de la TVA n'est pas ce qui était espéré et les exercices 2024 et 2025 sont peu ou pas dynamiques. Ensuite, le transfert de la TFPB à la sphère communale a eu pour conséquence de priver les départements de la variation naturelle de cette taxe, de son évolution forfaitaire et de leur pouvoir de taux. Sur la période 2021 – 2025, le déficit de produit est estimé à près de 130 M€. L'écart entre TVA compensatoire reçue et TFPB simulée s'accroît particulièrement en 2024 et 2025 (21 M€ entre 2021 et 2023 ; 106 M€ pour 2024

et 2025).

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TFPB puis <u>TVA à compter de 2021</u>	402 193	404 368	443 108	451 130	451 105	457 515
	2,5%	0,5%	9,6%	1,8%	0,0%	1,4%
	9 880	2 174	38 740	8 022	25	6 410
CVAE puis <u>TVA à compter de 2023</u>	135 272	136 795	131 261	145 605	144 293	146 344
	0,9%	1,1%	-4,0%	10,9%	-0,9%	1,4%
	1 154	1 523	5 534	14 344	1 311	2 050
Total des ressources comparées	537 465	541 163	574 368	596 735	595 398	603 858
	2,1%	0,7%	6,1%	3,9%	-0,2%	1,4%
	11 034	3 698	33 206	22 366	1 337	8 461

comptes administratifs - régularisations incluses

En 2026, le produit est à ce stade évalué à 602 M€, sur la base de l'ancien projet de loi de finances pour 2026. Celui-ci était rédigé de manière à ponctionner la dynamique de la recette de la valeur de l'inflation. De plus, les prévisions de collecte nationale de TVA étaient estimées en baisse ou proches de celle de l'an passé. Par conséquent, le Département pouvait au mieux envisager la reconduction du millésime 2025.

Toutefois, le texte définitif a évolué. La ponction de la valeur de l'inflation a, cette année, été abandonnée par le gouvernement Lecornu. Les deux fractions de TVA vont donc évoluer en 2026 comme la TVA nationale en 2025.

Depuis 2023, les recettes de TVA sont clairement moins dynamiques qu'anticipé par le gouvernement, sans doute en raison d'une consommation en retrait. Contrairement aux annonces de l'automne 2019 avant la suppression de la taxe d'habitation. Le rendement définitif 2025 de la taxe n'est pas encore connu. Néanmoins, nous disposons de quelques indices permettant une évaluation.

Entre les 11 premiers mois de 2024 et les 11 premiers mois de 2025, la TVA nette nationale a crû de 0,5 %. Cette information est connue avec précision grâce au fait que les régions encaissent une partie de leurs mensualités de TVA au regard des rentrées nationales effectives, avec seulement un mois de décalage.

Un rapport de l'inspection générale des finances (IGF), consacré aux ressorts de l'atonie de la TVA depuis 3 ans, chiffre la variation de la recette à une moins-value de 5 milliards d'euros en 2025 eu égard à la prévision de la loi de finances. Ainsi, au lieu de +2,6 %, la TVA aurait donc varié de +0,2 %.

En résumé, l'évolution se situerait quelque part entre +0 % et +0,5 %. Il convient aussi de neutraliser la régularisation de 2024. C'est pourquoi, à ce stade et sous réserve d'une information fiable d'ici le vote du budget, le choix de la reconduction du millésime 2025 est privilégié ; un gain de 3 M€ (+0,5 %) est potentiellement envisageable.

Le produit 2025 des DMTO a représenté 519,3 M€, contre un produit 2023 de 478,6 M€ (- 22 %) et 2024 de 414 M€ (-13,5 %). Il s'agit donc d'une progression de plus de 25 % qui se situerait plusieurs points au-dessus de la moyenne nationale. Le projet de budget 2026 est proposé à hauteur de 570 M€ de produit (+9,8 % au regard de l'exécution 2025), constatant une tendance qui s'est encore affirmée en ce début d'année (+11,8 % au mois de janvier).

milliers d'euros		Comptes administratifs								BP 2026
Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
DMTO	433 007,6	460 426,4	450 538,7	589 085,6	613 211,6	478 591,3	413 967,7	519 257,5	570 000,0	
	6,8%	6,3%	-2,1%	30,8%	4,1%	-22,0%	-13,5%	25,4%	9,8%	
	27 699,7	27 418,8	- 9 887,7	138 546,9	24 126,0	- 134 620,3	- 64 623,6	105 289,8	50 742,5	

Les recettes de TICPE sont reconduites à 371 M€. Elles ont essentiellement vocation à compenser le transfert des allocations RMI/RSA aux départements et ne sont donc que peu évolutives. La TSCA, a atteint plus de 312 M€ en 2025. Le budget 2026 est évalué à 323 M€. Les autres postes (TDCFE, TA, TDATS) génèrent un budget de près de 34 M€, en nette contraction pour la taxe d'aménagement. De plus, en 2026, le Département devrait être éligible au fonds de sauvegarde des départements, soit un produit supplémentaire exceptionnel de 22,2 M€.

Les impôts directs sont évalués à près de 107 M€. Ils sont depuis 2023 très peu évolutifs. Avec la suppression de la CVAE en 2023, la rubrique est à présent composée de seulement deux ressources. La première est la résultante d'une précédente réforme fiscale qui a notamment consisté à déplacer une partie de l'assiette de CVAE des départements aux régions. Compte tenu du transfert concomitant de la compétence transports, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reverse chaque année une somme de 95,6 M€ au département des Bouches-du-Rhône représentative de la CVAE perdue à l'époque. Une somme nette des flux liés aux « dépenses / recettes » de la politique transports. Cette recette n'est pas indexée et demeure donc identique depuis l'origine. La seconde part du poste fiscalité directe est représentée par l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Il s'agit d'un budget de l'ordre de 11 M€ (6,7 M€ en 2015 à 11,3 M€ reçus en 2025). Ceci sous réserve des projets en matière d'impôts de production.

Concernant les concours de l'État et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ceux-ci sont estimés à environ 603 M€, chiffre assez proche du budget 2025 (603,2 M€). L'exécution correspondante ayant été de 608 M€, soit 4,8 M€ de plus que prévu (dont CNSA pour 1,8 M€, FCTVA pour 1,3 M€, FMDI pour 1,3 M€, DGF pour 0,6 M€). Le Département s'attend donc à un recul de ce poste de plus de 5 M€, dont la quasi-totalité liée au fonds de péréquation des DMTO.

Les participations de l'État et de l'Europe, seraient de l'ordre de 425 M€, soit plus de 70 % de la rubrique. Malgré son érosion régulière, la DGF demeure la dotation la plus importante du budget. Elle est estimée à 292,3 M€ dans l'attente de précisions des services de l'État (292,9 M€ de notifié en 2025). Les principaux autres concours de l'État sont en général gelés (FNGIR [37,7 M€], DGD [11,9 M€]). La DCRTP (37,5 M€) est désormais devenue une variable d'ajustement pour l'État et est prévue en baisse. L'attribution de péréquation des DMTO périclité régulièrement pour les Bouches-du-Rhône. Concernant cette dernière, elle est estimée en quasi disparition en 2026. Son produit est très aléatoire car conditionné à la situation de nombreux critères physiques et financiers de tous les départements (2021 : 6,5 M€ ; 2022 : 23,2 M€ ; 2023 : 16,5 M€ ; 2024 : 10,2 M€ ; 2025 : 5,4 M€). Le dispositif de compensation péréquée (DCP) devrait représenter près de 23 M€ (23,5 M€ de notifié en 2025) et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion environ 11 M€ (11,6 M€ en 2025). Les allocations compensatrices de fiscalité directe sont chiffrées à 9,7 M€ comme en 2025.

Pour la partie CNSA, le budget évalué à près de 174 M€ en 2025 s'est exécuté à hauteur de 175,5 M€. Le budget 2026 est estimé à près de 178 M€ (+1,2 %). Les premiers éléments d'information collectés auprès de la CNSA ne permettent pas d'arrêter définitivement ce volet des recettes. Notamment, les chiffres des régularisations au titre de l'exercice 2025 revêtent un caractère

important en volume.

Les autres recettes de fonctionnement ont été prévues à ce stade à un peu plus de 114 M€, contre 113,2 M€ au BP 2025. Le secteur de la solidarité représente 71 % de ce budget. Cette part est estimée à hauteur de 81 M€. Les autres postes majeurs sont : les produits des participations (environ 12 M€), les recouvrements sur ressources humaines (plus de 7 M€), la participation des familles à la restauration scolaire (près de 5 M€), les loyers et redevances perçus (environ 4 M€).

Recettes de fonctionnement

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Structure	Var. BP/BP	BP 2026 (p)	Structure	Var. BP/BP
1 - Fiscalité directe	104 615	104 615	106 115	4,0%	1,4%	107 146	3,9%	1,0%
2 - Fiscalité indirecte	1 827 886	1 825 600	1 807 100	68,7%	-1,0%	1 922 399	70,0%	6,4%
3 - Concours Etat - CNSA	583 496	598 134	603 193	22,9%	0,8%	602 614	21,9%	-0,1%
4 - Autres recettes	137 144	134 017	113 210	4,3%	-15,5%	114 170	4,2%	0,8%
Total	2 653 141	2 662 365	2 629 617	100,0%	-1,2%	2 746 329	100,0%	4,4%

En milliers d'euros - p = provisoire

En investissement, les recettes du FCTVA et les cessions sont les deux postes qui influent significativement sur le volume annuel espéré. Le FCTVA est lié aux investissements éligibles réalisés en n-1. Le programme des cessions, quant à lui, suit son cours. Il reste difficile à concrétiser et des écarts importants peuvent apparaître entre prospective et effectivité de vente. Le meilleur ratio récent étant celui de 2021 avec une prévision exécutée à 89 % (6,1 M€).

Recettes d'investissement (hors dette)

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Structure	Var. BP/BP	BP 2026 (p)	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	40 600	29 975	29 700	48,8%	-0,9%	35 000	47,3%	17,8%
DDEC	7 919	7 919	7 919	13,0%	0,0%	7 919	10,7%	0,0%
DSID	1 500	2 500	1 100	1,8%	-56,0%	2 900	3,9%	163,6%
Subventions reçues	9 896	4 234	3 455	5,7%	-18,4%	12 198	16,5%	253,0%
Cessions	13 230	9 237	17 942	29,5%	94,2%	13 530	18,3%	-24,6%
Autres recettes	1 147	1 355	768	1,3%	-43,3%	2 461	3,3%	220,6%
Total	74 292	55 220	60 884	100,0%	10,3%	74 008	100,0%	21,6%
<i>cessions effectives</i>	<i>5 048</i>	<i>1 374</i>	<i>8 426</i>		<i>513,4%</i>	<i>nc</i>		<i>nc</i>
<i>taux de réalisation des cessions</i>	<i>38,2%</i>	<i>14,9%</i>	<i>47,0%</i>		<i>215,8%</i>	<i>nc</i>		<i>nc</i>

En milliers d'euros - p = provisoire - nc = non connu

2 – La situation des dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont à ce stade évaluées à près de 2 579 M€. Cela représente une progression de l'ordre de 88 M€ et 3,5 %, toutes charges incluses. Comparativement au projet de CA 2025, la variation avoisine les +66 M€ (+2,6 %).

Les principales hausses se situeraient dans les secteurs de la solidarité (+58 M€), des ressources humaines (+21 M€) et des frais financiers (+7,9 M€). Diverses autres dépenses seraient en retrait sur cet exercice.

Dans le domaine des solidarités (près de 1 614 M€) le besoin supplémentaire pour 2026 est donc estimé à environ 58 M€ (+3,8 %). Les politiques sociales absorberaient quasiment 63 % du budget

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

de fonctionnement.

Les politiques d'insertion mobiliseront près de 551 M€, un volume en très forte croissance cette année (+11,4 % de BP à BP), avec une remise à niveau exceptionnelle des allocations compte tenu des évolutions 2025 et d'une réorganisation comptable en février 2026. Ainsi, les dépenses d'allocations étaient initialement programmées à hauteur de 455 M€ en 2025. Mais, les consommations ont mobilisé presque 472 M€. Le budget 2026 est estimé à environ 514 M€. Il combine une hausse de la valeur de l'allocation à compter d'avril 2026 (+1,3 %), une stabilité du nombre d'allocataires et la correction du décalage d'un mois entre versements CAF aux allocataires et remboursement de la CAF par le Département ; en 2026, le Département acquittera 13 mois de RSA. Pour accompagner les allocataires, un budget de près de 30 M€ serait nécessaire (+1,3 M€).

La rubrique relative aux personnes en situation de handicap avoisinera les 400 M€ (+4,4 % de BP à BP). Ce budget tient compte de l'effet tarifs, de la revalorisation de la branche à domicile et de l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Ainsi, la PCH, dont le budget initial élargi a été consommé à hauteur de 151,8 M€ en 2025 (donnée provisoire), devrait se chiffrer à près de 160 M€ cette année. Une variation de quasiment 8 M€ (+5 %). L'hébergement (213 M€) est en progression de plus de 2,6 %. Les autres postes (transport, aide au maintien au domicile...) représentent près de 26 M€, dont 10 M€ pour le transport des élèves handicapés et plus de 5 M€ destinés au fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Dans le domaine des personnes du bel âge, le budget est évalué à 323 M€ (+3,9 % / +12 M€ par rapport à l'exécution 2025). L'hébergement des personnes du bel âge devrait représenter un budget de l'ordre de 70 M€. La prestation APA (217 M€ ; +10 M€ par rapport aux consommations 2025) reste la rubrique majeure au sein de cette politique. Le budget lié à la loi adaptation de la société au vieillissement (forfait autonomie et actions de prévention) est porté à un peu plus de 6 M€ (+0,7 M€). Il tient compte de l'efficacité du dispositif qui est par ailleurs financé par la CNSA.

Les secteurs PMI, enfance et santé représentent un budget de près de 325 M€. Notamment, les strictes politiques de l'enfance mobiliseraient plus de 316 M€, avec une prépondérance du budget hébergement. Celui-ci devrait avoisiner les 234 M€. Les dépenses liées au placement auprès des assistants familiaux est, quant à lui, estimé à un peu plus de 39 M€. Les actions de prévention collective et les actions éducatives individuelles, avec près de 11 % du budget de la politique de l'enfance, représenteraient 33 M€. Enfin, autre financement significatif par son volume, les aides financières aux familles sont chiffrées à hauteur de 4,7 M€. Par ailleurs, le secteur de la santé mobilise un peu moins de 10 M€.

Au sein des autres politiques publiques (248 M€ ; -1,1 % / -3 M€), le Département continuera à développer ses plans d'actions. Ceci en tenant compte de la nécessité de contenir les dépenses pour éviter une dérive financière ; les budgets sont par conséquent ajustés. Ainsi, en matière d'environnement et de sécurité (103 M€), une hausse de près de 2 M€ (+2,2 %) est destinée en particulier à soutenir les interventions du SDIS 13. En éducation un budget de l'ordre de 65 M€ doit permettre de faire face aux problématiques de fonctionnement des collèges. De même, dans les domaines de la vie locale et de l'aménagement environ 81 M€ permettront la continuité des interventions.

Concernant les moyens généraux de la collectivité, ceux-ci sont estimés à près de 534 M€, soit +4,5 % par rapport à l'exécuté 2025 (+23 M€). L'essentiel de la hausse provient du poste ressources humaines.

Les charges de personnel (hors assistants familiaux) sont estimées à 461 M€ pour 2026, en hausse de 4,8 % par rapport au CA 2025 provisoire (+21 M€). Elles intègrent les dépenses nécessaires à la gestion de près de 7 132 titulaires et contractuels permanents (données au 1^{er} janvier 2026), ainsi que celles relatives aux indemnités des élus départementaux. De plus, à compter de 2026, les frais de déplacement seront regroupés intégralement au sein de la politique des ressources humaines permettant une gestion unifiée des dispositifs. Le budget des ressources humaines demeure maîtrisé, en cohérence avec la consommation observée en 2025 et les dépenses supplémentaires à venir.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260330-143464-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Structure des effectifs

Les principales caractéristiques des agents affectés sur emplois permanents sont les suivantes :

- catégorie A : 30,62 %,
- catégorie B : 15,41 %,
- catégorie C : 53,97 %.

Les effectifs relèvent principalement des filières technique (43,34 %), administrative (35,78 %) et sociale / médico-sociale (18,59 %). La collectivité compte 63,11 % de femmes et 36,89 % d'hommes. Par ailleurs, 94,07 % des agents travaillent à temps complet et 5,63 % à temps partiel. L'âge moyen progresse de 9 mois pour atteindre 50 ans et 3 mois. Les agents de 60 ans et plus représentent 19,69 % des effectifs permanents, tandis que 3,71 % ont moins de 30 ans.

Structure du budget

Le budget prévisionnel des ressources humaines se compose à 93,75 % des dépenses de rémunérations :

- 51,16 % pour les salaires,
- 27,92 % pour les charges patronales et autres,
- 20,92 % pour les primes et heures supplémentaires.

Il demeure élaboré en cohérence avec les lignes directrices de gestion 2025-2028, qui structurent la politique autour de priorités telles que la responsabilité sociétale et environnementale de l'Institution, l'attractivité et fidélisation des personnels, le développement des compétences, ou encore la préservation des conditions de travail et qualité de vie au travail.

Organisation du temps de travail

Depuis la fin des dérogations à la durée annuelle légale des 1 607 heures, les agents soumis au règlement général ARTT travaillent en moyenne 228 jours par an. Toutefois et conformément à la réglementation en vigueur, des sujétions spécifiques continuent d'être prises en compte pour certains métiers ou services compte tenu de leurs conditions d'exercice.

Evolution des dépenses de personnel

Pour 2026, les crédits de personnel progressent d'environ 1,5 M€ en comparaison au BP 2025 et de 21 M€ par rapport à l'exécution 2025. Cette évolution intègre notamment les effets du glissement/vieillesse/technicité (GVT) qui concerne les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes. A cet égard, la parution du décret du 19 novembre 2025 a permis d'offrir plus de souplesse pour fixer le taux des grades d'avancement de la catégorie B (hors filière médico-sociale).

Parmi les autres mesures réglementaires, la poursuite de la hausse du taux de cotisation CNRACL (+3 points par an jusqu'en 2028) continue de peser sur la masse salariale avec un montant annuel supplémentaire de 5,5 M€. La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 est également prise en compte.

La réforme de la protection sociale complémentaire publiée le 23 décembre 2025 ouvre par ailleurs la voie à des contrats collectifs obligatoires en matière de prévoyance. Leur mise en œuvre, prévue

au plus tard le 1^{er} janvier 2029, nécessite dès à présent le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Avantages en nature

La collectivité accorde plusieurs avantages en nature, dont les barèmes déclaratifs sont fixés forfaitairement par l'Urssaf.

S'agissant des avantages en nature repas, le prix est passé de 5,45 € à 5,50 € en 2026, soit une dépense de près de 110 000 € pour les 137 chefs cuisiniers exerçant au sein des collèges départementaux ainsi que leurs remplaçants.

Pour les avantages en nature logement, 231 agents en bénéficient pour nécessité absolue de service, principalement dans les collèges, avec une valorisation totale de l'ordre de 645 000 €.

Six agents utiliseront un véhicule de fonction en 2026, pour un montant total estimé de 36 000 €.

Enfin, l'avantage en nature pour la participation aux contrats mutuelles labellisés a quant à lui été estimé à 4,2 M€.

Attractivité et fidélisation

Face au constat de tension sur le marché de l'emploi et à la nécessité d'améliorer l'attractivité des métiers territoriaux, le Département renforce sa marque employeur : présence accrue à différents salons et forums emplois, partenariats avec des écoles de formation, communication digitale.

Le recours à l'apprentissage est reconduit pour 2026 avec 70 supports, malgré la baisse de la prise en charge financière par le CNFPT et l'accueil de stagiaires dans les services est encouragé.

L'attractivité et la fidélisation des personnels repose également sur la revalorisation du régime indemnitaire dans laquelle la collectivité s'est engagée depuis plusieurs années. Ainsi, en 2026, se poursuit l'alignement sur 3 ans des agents de catégorie A et B des filières administrative, sportive, animation et culturelle (3^{ème} année d'augmentation) et les agents des filières sociale, médico-sociale et médico-technique (2^{nde} année d'augmentation) avec la filière technique, pour un coût global estimé à 6,6 M€.

En outre, soucieuse d'accompagner les agents rencontrant d'importantes difficultés de santé, la collectivité se positionnera favorablement sur le principe du maintien des primes en cas de congé de longue maladie ou congé de grave maladie conformément aux dispositions du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 applicables aux agents publics de l'État.

Le soutien au pouvoir d'achat se traduira enfin par une revalorisation, après le vote de la Commission permanente du 14 avril 2026, de tous les bons d'achat dont la valeur progressera de 10 € ainsi que de la valeur faciale des titres restaurant de 10,50 € à 11 € dès le 1^{er} juin 2026.

Modernisation et pilotage RH

Le budget des ressources humaines reste contenu tout en accompagnant les projets structurants du Département et la modernisation des pratiques.

Il est soutenu par les ajustements organisationnels engagés depuis le 1^{er} octobre 2025 au sein de la direction des ressources humaines, visant une gestion plus intégrée, des processus simplifiés et une

digitalisation accrue.

Les outils de pilotage de la masse salariale évoluent pour intégrer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) plus précise, s'appuyant sur des indicateurs clés. L'optimisation des processus et des organisations reste également recherchée.

L'encadrement du recours au personnel non titulaire est également visé. La fixation d'enveloppes budgétaires votées pour certaines catégories de vacataires constitue un autre levier d'optimisation. À ce titre, l'enveloppe dédiée aux personnels ATC des collègues a été respectée en 2025.

La mutualisation de la gestion des frais de déplacement permettra également une meilleure sécurisation du processus de paiement et une meilleure coordination des pratiques de gestion. Pour les agents de la solidarité, l'instauration de l'indemnité forfaitaire de fonctions itinérantes permettra de mieux prendre en compte les contraintes de mobilité liées aux spécificités de leurs emplois, lorsque l'usage des transports en commun n'est pas possible.

Formation, qualité de vie au travail et actions transverses

Une gestion efficace des ressources humaines repose aussi sur la formation. Le plan d'adaptation et de développement des compétences 2026–2028 sera lancé, avec un réseau de formateurs internes occasionnels (RFIO) porté à 25 formateurs au total.

La qualité de vie au travail sera un axe majeur en 2026, avec la reconduction d'actions initiées en 2025 (telle l'opération « Vis mon travail ») et le développement de nouvelles initiatives, notamment autour de la santé mentale, grande cause nationale prolongée en 2026.

L'égalité entre les femmes et les hommes reste au cœur des priorités, avec le troisième plan d'action égalité professionnelle 2026 – 2028, adopté à l'unanimité par les représentants du personnel et décliné en 13 mesures concrètes.

Le Département poursuit également son engagement en faveur des agents en situation de handicap. La convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), renouvelée en 2025 pour trois ans, permet de renforcer les actions menées, avec un taux d'emploi en hausse à 9,75 % au 31 décembre 2025. Le dispositif favorisant l'évolution de carrière des agents titulaires en situation de handicap est reconduit en 2026. Ce conventionnement constitue aussi un levier pour mieux accompagner l'usure professionnelle dans les métiers les plus exposés (collèges, routes...).

Enfin, l'année 2026 sera marquée par les élections professionnelles de décembre, organisées pour la première fois exclusivement par vote électronique. Elles permettront de renouveler les représentants du personnel aux différentes instances (CST, CAP, CCP) et garantiront la poursuite d'un dialogue social de qualité.

Les autres moyens généraux (logistique, informatique, sécurité, contentieux...), qui représentent environ 74 M€, connaissent une variation de l'ordre de 1,4 M€ (+2 %) de CA 2025 provisoire à BP, Mais e diminution de 3,6 M€ en comparaison au BP précédent. Cette rubrique, en exécution, sous l'effet de la crise sanitaire était montée à 67 M€ en 2020. La hausse des prix, notamment, a ensuite eu pour conséquence de faire progresser la charge de 64,8 M€ en 2021, à 71,2 M€ en 2022, puis 75,6 M€ en 2023. L'exécution 2024 a été de 76,6 M€ et celle de 2025 de 72,3 M€.

Le besoin complémentaire en AE est estimé à 44,7 M€. Avec le vote anticipé de 28,3 M€ en

octobre 2025, le flux 2026 serait de 73 M€ après budget primitif. Les crédits sous AE sont évalués à 70 M€. Ainsi, compte tenu d'une consommation de l'encours fin décembre 2025 de 135,9 M€, le reste à financer fin 2026 s'élèverait à 110,3 M€.

Le Département continue son travail d'examen des différents postes de dépenses de fonctionnement afin d'identifier les éventuelles pistes d'économie et réduire le besoin de financement de l'exercice 2026.

Dépenses de fonctionnement

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Structure	Var. BP/BP	BP 2026 (p)	Structure	Var. BP/BP
1 - Moyens généraux	494 321	523 686	536 329	21,5%	2,4%	534 213	20,7%	-0,4%
2 - Solidarité	1 529 471	1 559 804	1 498 087	60,1%	-4,0%	1 613 632	62,6%	7,7%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	25 300	26 232	23 690	1,0%	-9,7%	22 465	0,9%	-5,2%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	160 006	166 420	163 938	6,6%	-1,5%	167 394	6,5%	2,1%
5 - Vie locale et culture	66 998	71 209	65 645	2,6%	-7,8%	58 067	2,3%	-11,5%
6 - Dépenses non fonctionnelles	151 128	175 392	203 252	8,2%	15,9%	183 556	7,1%	-9,7%
Total	2 427 224	2 522 743	2 490 941	100,0%	-1,3%	2 579 327	100,0%	3,5%
<i>Dépenses hors solidarité</i>	<i>897 753</i>	<i>962 939</i>	<i>992 854</i>	<i>39,9%</i>	<i>3,1%</i>	<i>965 696</i>	<i>37,4%</i>	<i>-2,7%</i>
<i>Dépenses autres politiques publiques</i>	<i>252 304</i>	<i>263 861</i>	<i>253 273</i>	<i>10,2%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>247 927</i>	<i>9,6%</i>	<i>-2,1%</i>

En milliers d'euros - p = provisoire

L'investissement hors dette devrait être inférieur à 500 M€, chiffre assez proche du budget voté en 2025 (498,3 M€). Il favorisera une certaine stabilité dans le soutien à l'économie locale, tout en prenant en considération la nécessaire maîtrise de l'endettement.

Dans les domaines de la « Vie locale et de la culture », le besoin de crédit est proche de 123 M€. Le budget le plus élevé sera consacré à l'aide à la sphère communale (100 M€) à travers l'ensemble des dispositifs d'aide aux communes, de soutien à l'environnement et des territoires (contrats et fonds, travaux de proximité, partenariats...). Le logement et la politique de la ville restent des secteurs importants des politiques départementales (18 M€). Enfin, les autres domaines, comme le sport et la culture, représentent près de 5 M€ (subventions aux associations sportives et culturelles, achat de mobiliers et œuvres d'art...).

Les dispositifs « Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local » nécessitent un budget proche de 125 M€.

Le budget mobilité devrait représenter cette année encore plus de 35 M€. Environ 4 M€ iront aussi au financement de la LN PCA et 5 M€ au CPER mobilité 2021-2027. Les interventions au titre des partenariats avec Euroméditerranée et La Ciotat Shipyards seront de l'ordre de 6 M€. Le domaine routier et portuaire mobilise un engagement de plus de 65 M€. Les programmes de grands travaux, de travaux de modernisation et travaux annexes seront supérieurs à 35 M€ (complément d'échangeur D9/A55 à Ensues-la-Redonne et Châteauneuf-les-Martigues, poursuite des travaux RD35 pour la déviation et liaison Arles Sud à la RN113, poursuite de l'aménagement RD8n secteur pont de l'Arc à Luynes, giratoire chemin de Roquerousse RD 538 à Salon-de-Provence...). La

continuation du programme de renforcement des chaussées est évaluée à près de 10 M€ pour 2026. Un budget de 6 M€ sera aussi consacré à la mobilité douce (passerelle voie verte entre Velaux et Coudoux, poursuite des aménagements de la piste Pont de l'Arc à Luynes...). Enfin, les autres secteurs (enseignement supérieur / recherche, agriculture / tourisme) représentent plus de 8 M€ d'investissements.

Les secteurs « Education, construction, environnement et sécurité » représenteraient près de 155 M€ en 2026. Le poste le plus important concerne les collèges (137 M€). Les programmes de réhabilitation / reconstruction sont de près de 64 M€ (dont les établissements Defferre à Marseille, les Amendeirets à Châteauneuf-les-Martigues, Mignet à Aix-en-Provence, Lou Garlaban à Aubagne, collège d'Eyragues, Marcel Pagnol à Martigues, Leprince Ringuet à la Fare-les-Oliviers, Renoir-Rostand à Marseille). L'entretien des établissements scolaires mobiliserait plus de 35 M€. Le programme d'informatisation nécessiterait près de 24 M€ cette année et les autres interventions (mobiliers, chaufferies, soutien aux collèges privés...) 15 M€. La rubrique environnement et sécurité mobiliserait plus de 17 M€. Celle-ci est en majorité représentée par les investissements prévus au bénéfice du SDIS13 (bâtiments, matériels et véhicules), tant sous forme de subventions (9,6 M€) que de constructions directes (2,5 M€). Les autres crédits permettront la mise en valeur des politiques environnementales du Département (acquisitions, fonctionnement des équipes d'intervention...).

Les dispositifs liés à la « Solidarité » sont estimés à 14 M€. En matière de santé publique (6 M€), ces crédits permettront de financer les projets de l'APHM, structure qui bénéficie d'une AP en cours de 57 M€, et ceux des autres hôpitaux du territoire (structures de Tarascon, Arles, du centre gérontologique départemental...) et un volume de programmes en cours de plus de 35 M€. Dans le domaine des personnes du bel âge, il est prévu l'inscription de 6,1 M€ de crédits et 3,9 M€ en AP, pour financer l'amélioration des conditions d'accueil des résidents au sein des établissements d'hébergement. Notamment, 1,5 M€ correspondant au second acompte de la subvention octroyée à l'Ehpad Les Cardalines à Istres et 1,4 M€ pour la mise en œuvre du fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile et l'acquisition de véhicules à faibles ou très faibles émissions. Pour la délégation des personnes en situation de handicap, un budget de 1,3 M€ est sollicité (appel à manifestation d'intérêt « Investissement – habitat inclusif » ; acompte de subvention pour l'établissement public autonome Louis Philibert situé sur la commune du Puy Sainte Reparade).

Enfin, en matière de « Moyens généraux », les besoins sont légèrement supérieurs à 79 M€, dont 37 M€ pour les interventions sur les bâtiments départementaux hors collèges (maintenance, construction / réhabilitation...), 24 M€ pour l'informatique, un budget de l'ordre de 15 M€ pour les acquisitions de bâtiments et près de 3 M€ en équipements, mobiliers et matériels.

Le volume des AP à ouvrir est quant à lui évalué à environ 371 M€ pour 2026, dont 76,7 M€ votés par anticipation lors de la séance d'octobre 2025 afin de pouvoir engager les premières opérations dès janvier 2026 en l'absence de budget voté. Le volume des engagements pourrait être porté jusqu'à 400 M€, cela laissant une marge d'ajustement pour le reste de l'exercice. Les secteurs suivants sont prépondérants : aide aux communes (plus de 95 M€), routes et mobilité douce (de l'ordre de 30 M€), éducation (environ 161 M€), logement et politique de la ville (pour près de 21 M€). Les moyens généraux devraient nécessiter environ 46 M€ d'engagements nouveaux (dont 27 M€ en informatique). Dans la continuité des exercices précédents, ce volume d'AP doit permettre le respect des objectifs fixés par les différents plans d'action de la majorité départementale (sécurisation des collèges, plan numérique, renforcement des chaussées dégradées, plan mobilité...) et le développement plus rapide des infrastructures du territoire. Selon le niveau de

consommation des crédits prévus sous AP au budget 2026 (environ 480 M€), 80 à 90 %, le reste à financer pourrait avoisiner les 1 800 M€ fin 2026 (1 829,4 M€ fin 2025).

Comme pour la section de fonctionnement, le Département conduit des analyses sur ses politiques de façon à mettre pleinement en adéquation besoin d'investissement et capacité de financement.

Dépenses d'investissement

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Structure	Var. BP/BP	BP 2026 (p)	Structure	Var. BP/BP
1 - Moyens généraux	70 838	83 981	83 410	13,1%	-0,7%	79 063	11,9%	-5,2%
2 - Solidarité	10 478	7 247	8 167	1,3%	12,7%	13 852	2,1%	69,6%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	152 603	148 892	85 411	13,4%	-42,6%	124 572	18,8%	45,9%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	156 203	153 627	155 282	24,4%	1,1%	154 841	23,4%	-0,3%
5 - Vie locale et culture	229 939	179 442	164 851	25,9%	-8,1%	122 692	18,5%	-25,6%
6 - Dépenses non fonctionnelles	101 128	111 200	138 400	21,8%	24,5%	166 700	25,2%	20,4%
Total	721 189	684 390	635 521	100,0%	-7,1%	661 721	100,0%	4,1%
<i>Sous-total politiques publiques</i>	<i>549 223</i>	<i>489 208</i>	<i>413 711</i>	<i>65,1%</i>	<i>-15,4%</i>	<i>415 957</i>	<i>62,9%</i>	<i>0,5%</i>
<i>Sous-total politiques publiques et moyens</i>	<i>620 061</i>	<i>573 190</i>	<i>497 121</i>	<i>78,2%</i>	<i>-13,3%</i>	<i>495 021</i>	<i>74,8%</i>	<i>-0,4%</i>

En milliers d'euros - p = provisoire

C – La trajectoire financière pluriannuelle

Les départements ont un rôle reconnu au niveau national en matière de chef de file de la solidarité et de moteur de l'investissement public civil local.

Le niveau élevé de service offert par le département des Bouches-du-Rhône et l'effondrement de ses ressources ont conduit la collectivité à un niveau d'endettement supérieur aux moyennes nationales constatées. Les difficultés financières du Département ne lui sont pas propres puisque fin 2024 un nombre considérable de départements connaissait des complications : endettement élevé, épargne brute ou nette négative...

Le Département s'était engagé dès la sortie de la crise sanitaire dans une revue de ses dépenses de moyens généraux et de ses politiques publiques, y compris d'investissement. Un mouvement qu'il a intensifié en 2024 et plus spécifiquement en 2025. Toutefois, malgré ces efforts, les résultats sur les équilibres demeurent mesurés en raison : d'un socle de dépenses incompressibles particulièrement complexe à entamer (dépenses obligatoires, décisions étatiques...), d'un nombre important de projets qu'il convient de conduire à terme, d'une atonie de la recette ; même si 2025 est l'amorce d'un regain des DMTO. Son plan d'action a été fortement bouleversé par une inflation non maîtrisée, des transferts de dépenses colossaux et une dépendance aux droits de mutation accrue par la réforme de la fiscalité directe des départements. La dégradation de la solvabilité est le résultat de ce contexte.

Le plan de revue des dépenses publiques doit permettre de construire une prospective d'investissement plus structurée qu'à l'heure actuelle, bâtir un plan pluriannuel de fonctionnement

détaillé et réorganiser la préparation budgétaire.

Il vise en particulier à :

- réduire les charges courantes ;
- modérer l'intervention en investissement ;
- rechercher des partenariats et des financements.

Le budget 2026, avec un projet de l'ordre de 2 580 M€ de charges et sur la base des taux de consommation courants, devrait permettre de maintenir les objectifs arrêtés lors des précédentes orientations budgétaires. De même, l'investissement de la période à venir, bien que significatif car voisin de 400 M€, sera davantage contraint, tous dispositifs inclus, libérant ainsi une marge financière croissante.

Pour fermer ce chapitre, observons les dernières remarques formulées par l'agence Fitch Ratings. Dans son rapport du 18 juillet 2025, suite à une revue générale des comptes du Département, l'organisme a attribué la note A+ perspective stable à la collectivité. La note du Département est plafonnée par celle de l'Etat français qui est également A+. Aucune collectivité ne peut prétendre à une note supérieure. L'agence souligne que la note reflète une capacité de désendettement du Département supérieure à 9 ans entre 2028 et 2029. En cause, un niveau de droit de mutation à titre onéreux attendu finalement moins élevé que prévu, des recettes de TVA moins dynamiques, ainsi qu'une croissance soutenue des dépenses sociales. Il ne s'agit que de facteurs externes ne dépendant pas de la collectivité, dont la gestion n'est pas en cause. Dans son analyse, Fitch Ratings a attribué une capacité de désendettement de 12,1 années fin 2024 et un atterrissage à 9,8 ans en 2029, confirmant les tendances arrêtées dans les travaux exposés en annexe. Un retour à une solvabilité voisine de 9 années est à la portée du Département, ceci d'autant plus que les résultats de l'exercice 2025 laissent entrevoir une amélioration sur le front des ressources.

Conclusion

Comme exposé précédemment, les collectivités locales ne sont pas responsables de la situation des finances publiques dans le pays. Les élus locaux déploient les actions nécessaires au profit de leurs administrés et en toute responsabilité. Ils sont aussi conscients que l'argent public est une ressource qu'il convient de mobiliser avec modération et dans le cadre de plans d'actions robustes.

Le département des Bouches-du-Rhône, s'il subit dans certains cas, entend bien conduire ses projets conformément à sa politique globale d'action. Qu'il s'agisse d'investissement, à travers par exemple la sécurisation ou la réhabilitation des collèges, ou de fonctionnement, comme il a pu le faire en déployant le réseau complémentaire de soutien aux personnes âgées que sont les maisons du bel âge.

Au regard des hypothèses économiques nationales et des prévisions internes, la trajectoire financière 2026-2028 sera guidée par les principes suivants :

- maintien d'un taux d'épargne brute garantissant à terme un délai de désendettement maîtrisé,
- limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à un rythme compatible avec celui des recettes réelles,
- priorisation des investissements structurants,

- suivi attentif de l'encours de dette et de son coût moyen.

Les collectivités locales, notamment pour les départements à l'aide de l'association Départements de France, doivent demeurer attentives aux mesures que le gouvernement pourrait prendre dans les mois à venir. En premier lieu, le prochain acte de décentralisation devra être pleinement validé par l'échelon local. De même, la pression exercée par tous les moyens (ponctions diverses, baisse des dotations, réformes de la fiscalité...) par l'État sur les finances locales doit faire l'objet de discussions permanentes au sein des organisations représentatives des collectivités locales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 30 MARS 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2026.

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente mars à dix heures, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Nouriati DJAMBAE.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à M. Lionel DE CALA, M. Vincent GOYET à Mme Nicole JOULIA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 30 MARS 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 30 mars 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026, établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 14

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Annexes

Annexe 1 : Rétrospective – Chaîne du financement – Recettes

Annexe 2 : Rétrospective – Chaîne du financement – Dépenses et Équilibres

Annexe 3 : État des autorisations d'engagement et autorisations de programme en cours au 31 décembre 2025

Annexe 4 : Situation de la dette au 31 décembre 2025

Annexe 5 : Encours détaillé de dette au 31 décembre 2025

Annexe 6 : Projection du stock des autorisations de programme

Annexe 7 : Prospectives 2026 – 2030

Annexe 8 : Perspectives d'endettement 2026 – 2030

Annexe 9 : Glossaire des principaux termes

Annexe 1 : Rétrospective – Chaîne du financement – Recettes

approche par chapitres M57

Libellés milliers d'euros	Montants							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (p)
Impôts et taxes (73 sauf 731)	168 237	165 120	163 334	565 561	622 684	768 820	762 658	766 079
Attribution de compensation CVAE reçue	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615
Reversement FNGIR	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710
Reversement 2ème part (FDMTO)	15 822	11 867	7 911	3 956	18 104	13 578	9 052	4 526
Reversement 3ème part (FSD)	605	743	1 533	2 579	5 078	2 942	1 115	847
Dispositif de compensation péréquée	18 485	19 186	20 565	21 335	23 069	22 241	23 740	23 462
Produit TVA-FB	0	0	0	404 368	443 108	451 130	451 105	457 515
Produit TVA-CVAE	0	0	0	0	0	145 605	144 293	146 344
Solde impôts et taxe	0	0	0	0	0	0	28	60
Fiscalité locale (731)	1 573 660	1 630 005	1 632 841	1 386 970	1 425 308	1 174 060	1 122 864	1 248 542
Contributions Directes	514 687	537 984	548 130	147 834	140 624	10 414	11 216	11 328
Produit DMTO	433 008	460 426	450 539	589 086	613 212	478 591	413 968	519 257
TSCA (articles 52 et 53)	101 491	103 823	106 646	111 213	116 216	121 345	129 744	141 698
TSCA (article 77)	115 414	118 711	124 298	132 250	139 615	151 216	159 072	170 369
TICPE (RSA)	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585
TICPE (complément Acte II)	15 372	15 054	13 516	14 788	15 308	15 021	15 053	15 233
Taxe d'aménagement (7325)	15 093	15 190	11 511	13 201	13 076	14 564	10 528	6 638
Taxe électricité (7351)	22 044	22 023	21 092	21 797	30 086	25 212	24 220	24 604
Taxe de séjour	944	1 180	1 500	1 181	1 581	2 088	3 478	2 399
Solde fiscalité locale	22	27	23	36	5	23	0	1 430
Dotations et participations	405 948	402 403	408 294	411 447	440 273	445 512	455 308	441 975
DGF	302 782	301 602	300 426	297 422	296 209	295 144	294 143	292 908
FCTVA fct	1 300	1 139	1 121	882	1 439	1 344	1 166	1 309
DGD	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932
Concours PCH	20 155	20 710	20 928	21 768	28 704	30 933	30 903	38 309
DCRTP	42 077	40 982	40 982	40 797	40 797	40 615	39 869	38 454
Compensations fiscales	12 548	12 124	11 108	10 197	10 184	9 740	9 740	9 740
Fonds de stabilisation	0	0	803	3 381	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité	0	0	0	0	0	0	4 647	0
Solde participations diverses	15 153	13 914	20 993	25 068	51 008	55 802	62 908	49 323
Autres produits de fonct. courant stricts	177 112	175 026	184 402	196 444	195 183	213 699	236 325	209 006
Produits des services	2 819	2 566	2 403	2 658	3 105	3 294	3 352	3 412
Produits de gestion	82 432	82 268	84 064	87 924	90 309	93 797	115 681	60 291
RMI/RSA	23 652	20 481	22 124	24 890	22 136	31 214	25 441	33 696
APA	68 210	69 711	75 810	80 972	79 633	85 393	91 851	111 607
Atténuations de charges	509	3 091	554	501	1 209	911	849	799
Produits de fonctionnement courant (A)	2 325 466	2 375 644	2 389 424	2 560 923	2 684 657	2 603 001	2 578 003	2 666 400
Produits exceptionnels larges	16 959	29 404	17 716	19 158	52 032	38 723	33 833	41 434
Produits financiers divers	1 907	2 879	2 581	3 493	6 733	6 124	17 987	19 501
Produits exceptionnels	15 052	26 525	15 135	15 664	45 299	32 599	15 846	21 933
Produits de fonctionnement (B)	2 342 425	2 405 048	2 407 141	2 580 081	2 736 688	2 641 724	2 611 836	2 707 835
Produit des cessions	6 189	8 372	10 233	9 114	2 121	5 048	1 374	8 426
Produits de fonctionnement (dont cessions)	2 348 613	2 413 420	2 417 374	2 589 195	2 738 809	2 646 772	2 613 210	2 716 260

Annexe 2 : Rétrospective – Chaîne du financement – Dépenses et équilibres

approche par chapitres M57

Libellés milliers d'euros	Montants							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (p)
Charges fonctionnement courant strictes	1 978 874	2 042 716	2 152 664	2 149 615	2 226 701	2 305 811	2 355 920	2 370 344
Charges à caractère général	115 973	130 546	138 324	135 432	152 420	161 750	158 567	148 490
Charges de personnel	329 317	341 273	360 559	373 995	390 513	412 689	430 029	443 425
RMI/RSA	528 920	533 982	561 530	544 115	517 385	517 193	511 677	532 557
APA	172 012	175 165	179 763	182 299	185 349	193 376	207 385	211 465
Autres charges de gestion courante	832 652	861 750	912 488	913 774	981 034	1 020 803	1 048 262	1 034 406
Atténuations de produits	49 431	69 546	67 485	88 758	77 625	76 620	70 835	67 021
Contribution CVAE	548	1 793	3 432	564	3 450	0	0	0
Prélèvements DMTO	48 637	60 822	64 047	63 630	74 125	76 608	70 834	67 021
Pénalité contractualisation	0	0	0	24 478	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	246	6 931	5	85	49	12	2	0
Charges de fonctionnement courant (C)	2 028 305	2 112 262	2 220 149	2 238 373	2 304 326	2 382 431	2 426 756	2 437 365
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	297 160	263 382	169 276	322 550	380 331	220 570	151 248	229 036
Charges exceptionnelles larges	21 398	12 931	9 676	13 464	10 742	15 116	24 212	28 114
Frais financiers divers	37	102	263	9	10	68	279	6
Charges exceptionnelles	21 361	12 829	9 413	13 455	10 733	15 049	23 933	28 109
Charges de fct. hors intérêts (D)	2 049 703	2 125 193	2 229 824	2 251 837	2 315 068	2 397 548	2 450 968	2 465 479
EPARGNE DE GESTION (B-D)	292 721	279 855	177 316	328 244	421 620	244 176	160 868	242 356
Intérêts (E)	14 120	14 363	14 234	15 211	18 073	34 974	50 031	48 042
Charges de fonctionnement (F = D+E)	2 063 823	2 139 556	2 244 059	2 267 048	2 333 141	2 432 521	2 501 000	2 513 521
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	278 601	265 492	163 082	313 033	403 548	209 203	110 837	194 313
Capital (H)	47 137	49 159	71 714	106 153	95 013	92 855	113 718	135 768
EPARGNE NETTE (I = G-H)	231 464	216 333	91 368	206 880	308 534	116 348	- 2 881	58 545
Dépenses d'investissement hors dette	421 666	525 533	565 446	576 638	597 023	470 766	435 040	508 038
Dép d'inv hors annuité en capital	421 666	525 533	565 446	576 638	597 023	470 766	435 040	508 038
EPARGNE NETTE	231 464	216 333	91 368	206 880	308 534	116 348	- 2 881	58 545
Ressources propres d'inv. (RPI)	28 964	30 596	33 098	35 674	32 304	45 228	30 972	51 545
Fonds affectés (DSID, DDEC, ...)	9 421	8 683	8 468	8 807	10 718	14 165	10 944	9 809
Subventions	4 556	3 635	1 633	5 783	7 033	370	6 360	5 025
Emprunt	116 498	228 650	442 278	357 000	218 200	242 200	411 200	390 000
Variation du résultat global de clôture	- 30 762	- 37 636	11 399	37 505	- 20 234	- 52 456	21 555	6 886
Résultat Global de Clôture (RGC)	68 192	30 557	41 956	79 461	59 227	7 560	29 114	36 000

(p) provisoire - les ventilations par chapitres peuvent être différentes des agrégats présentés dans le rapport suite à des reclassements

Annexe 3 : Etat des autorisations d'engagement et de programme en cours à décembre 2025

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées dédit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		170 044,5	138 189,3	36 897,1	271 336,7	135 885,9	135 450,8
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		0,0	2 043,6	0,0	2 043,6	0,0	2 043,6
35006	MAGAZINE ACCENTS	0,0	2 043,6	0,0	2 043,6	0,0	2 043,6
	2025-35006AE-A - 2026-Accents de Provence	0,0	2 043,6	0,0	2 043,6	0,0	2 043,6
COLLÈGES		7 118,5	49 259,5	4 578,0	51 800,0	12 257,1	39 542,9
10028	ACTIONS ÉDUCATIVES	7 118,5	1 459,5	4 578,0	4 000,0	3 176,2	823,8
	2022-10028AE-A - Actions éducatives 2022	2 570,7	-23,6	2 547,1	0,0	0,0	0,0
	2023-10028AE-B - Actions éducatives 2023	2 547,9	-517,0	2 030,9	0,0	0,0	0,0
	2024-10028AE-C - Actions éducatives 2024	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	1 928,2	71,8
	2025-10028AE-D - Actions éducatives 2025	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	1 248,0	752,0
25001	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES COLLÈGES	0,0	47 800,0	0,0	47 800,0	9 080,8	38 719,2
	2025-25001AE-A - Marché électricité 2025-2027	0,0	21 000,0	0,0	21 000,0	6 107,2	14 892,8
	2025-25001AE-B - Marché gaz 06/2025-06/2028	0,0	18 000,0	0,0	18 000,0	1 850,7	16 149,3
	2025-25001AE-C - Marché exploitation CVC 2025-2029	0,0	8 800,0	0,0	8 800,0	1 123,0	7 677,0
CULTURE		1 250,0	603,7	553,7	1 300,0	738,2	561,8
10152	DISPOSITIF PROVENCE EN SCÈNE	1 200,0	553,7	553,7	1 200,0	699,2	500,8
	2023-10152AE-B - Provence en scène 2023-2024	600,0	-46,3	553,7	0,0	0,0	0,0
	2024-10152AE-C - Provence en scène 2024	600,0	0,0	0,0	600,0	533,1	66,9
	2025-10152AE-D - Provence en scène 2025-2026	0,0	600,0	0,0	600,0	166,1	433,9
24001	DISPOSITIFS DE LA MISSION LIVRE ET DE L'ÉDITION	50,0	50,0	0,0	100,0	39,0	61,0
	2024-24001AE-B - Aide à l'édition 2024	50,0	0,0	0,0	50,0	35,0	15,0
	2025-24001AE-C - Aide à l'édition 2025	0,0	50,0	0,0	50,0	4,0	46,0
FINANCES		1 500,0	0,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
22006	FONDS D'INTERVENTION ET DEPENSES IMPREVUES	1 500,0	0,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
	2024-22006AE-A - Dépenses imprévues 2024 - Fonctionnement	1 500,0	0,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
INSERTION PROFESSIONNELLE		61 958,5	49 927,8	8 222,4	103 664,0	58 556,9	45 107,0
16007	INSERTION PAR LES TRANSPORTS	8 129,4	6 499,5	6 324,5	8 304,4	2 459,4	5 845,0
	2021-16007AE-A - Insertion par les transports 2021	6 919,4	-594,9	6 324,5	0,0	0,0	0,0
	2024-16007AE-D - Insertion par les transports 2024	1 210,0	0,0	0,0	1 210,0	1 158,6	51,4
	2025-16007AE-E - Insertion par les transports 2025	0,0	7 094,4	0,0	7 094,4	1 300,8	5 793,6
16009	ACCOMPAGNEMENT ET ACCÈS À L'EMPLOI	23 262,4	17 065,7	0,0	40 328,1	23 747,4	16 580,7
	2022-16009AE-B - Accompagnement et accès à l'emploi 2022	7 307,6	-808,0	0,0	6 499,7	6 489,7	10,0
	2023-16009AE-C - Accompagnement et accès à l'emploi 2023	6 108,5	-633,1	0,0	5 475,4	4 913,5	561,9
	2024-16009AE-D - Accompagnement et accès à l'emploi 2024	9 846,3	-273,4	0,0	9 572,9	7 790,1	1 782,8
	2025-16009AE-E - Accompagnement et accès à l'emploi 2025	0,0	10 928,1	0,0	10 928,1	4 554,2	6 373,9
	2025-16009AE-F - 2026-Accompagnement et accès à l'emploi	0,0	7 852,1	0,0	7 852,1	0,0	7 852,1
16010	ACCUEIL ET SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES	10 800,0	15 395,0	0,0	26 195,0	15 083,9	11 111,1
	2024-16010AE-D - Accueil et suivi des bénéficiaires 2024	10 800,0	0,0	0,0	10 800,0	9 363,5	1 436,5
	2025-16010AE-E - Accueil et suivi des bénéficiaires 2025	0,0	11 060,0	0,0	11 060,0	5 720,4	5 339,6
	2025-16010AE-F - 2026-Accueil et suivi des bénéficiaires	0,0	4 335,0	0,0	4 335,0	0,0	4 335,0
16015	INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	4 766,0	3 378,6	1 897,9	6 246,8	2 817,2	3 429,5
	2023-16015AE-C - Insertion par l'activité économique 2023	2 022,7	-124,8	1 897,9	0,0	0,0	0,0
	2024-16015AE-D - Insertion par l'activité économique 2024	2 743,3	-648,4	0,0	2 095,0	1 943,9	151,1
	2025-16015AE-E - Insertion par l'activité économique 2025	0,0	2 131,5	0,0	2 131,5	873,4	1 258,1
	2025-16015AE-F - 2026-Insertion par l'activité économique	0,0	2 020,4	0,0	2 020,4	0,0	2 020,4
16016	INSERTION SOCIALE	4 058,7	3 417,5	0,0	7 476,2	4 245,8	3 230,4
	2022-16016AE-B - Insertion sociale 2022	1 035,7	-5,9	0,0	1 029,7	1 029,7	0,0
	2023-16016AE-C - Insertion sociale 2023	539,0	-122,4	0,0	416,5	395,6	20,9
	2024-16016AE-D - Insertion sociale 2024	2 484,1	-57,9	0,0	2 426,1	2 148,0	278,1
	2025-16016AE-E - Insertion sociale 2025	0,0	2 704,6	0,0	2 704,6	672,4	2 032,2
	2025-16016AE-F - 2026-Insertion sociale	0,0	899,2	0,0	899,2	0,0	899,2
19011	FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)	10 942,1	4 171,5	0,0	15 113,6	10 203,2	4 910,3
	2022-19011AE-B - Fonds social européen 2022	3 384,8	-504,3	0,0	2 880,5	2 880,5	0,0
	2023-19011AE-C - Fonds social européen 2023	3 750,3	-171,3	0,0	3 579,1	3 013,1	566,0
	2024-19011AE-D - Fonds social européen 2024	3 806,9	-12,6	0,0	3 794,3	3 193,0	601,3
	2025-19011AE-E - Fonds social européen 2025	0,0	3 609,7	0,0	3 609,7	1 116,6	2 493,1
	2025-19011AE-F - 2026-Fonds social européen	0,0	1 250,0	0,0	1 250,0	0,0	1 250,0
JEUNESSE		34 200,0	10 371,1	8 171,1	36 400,0	12 091,5	24 308,5
10025	CARTE CJEUNE	32 000,0	8 171,1	8 171,1	32 000,0	11 122,4	20 877,6
	2025-10025AE-E - Carte CJeune 2025-2026	0,0	16 000,0	0,0	16 000,0	3 542,1	12 457,9
	2023-10025AE-C - Carte CJeune 2023-2024	16 000,0	-7 828,9	8 171,1	0,0	0,0	0,0
	2024-10025AE-D - Carte CJeune 2024-2025	16 000,0	0,0	0,0	16 000,0	7 580,3	8 419,7
30010	MARCHÉ SÉJOURS SPORTIFS, ÉDUCATIFS ET CULTURELS	2 200,0	2 200,0	0,0	4 400,0	969,0	3 431,0
	2024-30010AE-A - Séjours sportifs, éducatifs et culturels 2024-2025	2 200,0	0,0	0,0	2 200,0	969,0	1 231,0
	2025-30010AE-B - Séjours sportifs, éducatifs et culturels 2025-2026	0,0	2 200,0	0,0	2 200,0	0,0	2 200,0
LOGEMENT ET FSL		21 220,4	11 858,7	6 654,5	26 424,6	17 015,3	9 409,3
27015	FSL - PROJETS CD13-HORS CAF	21 220,4	11 858,7	6 654,5	26 424,6	17 015,3	9 409,3
	2022-27015AE-A - FSL-Projets CD13 hors CAF 2022	6 999,6	-345,1	6 654,5	0,0	0,0	0,0
	2023-27015AE-B - FSL-Projets CD13 hors CAF 2023	6 918,7	-148,0	0,0	6 770,7	6 527,1	243,6
	2024-27015AE-C - FSL-Projets CD13 hors CAF 2024	7 302,2	-4,8	0,0	7 297,4	6 185,9	1 111,5
	2025-27015AE-D - FSL-Projets CD13-hors CAF 2025	0,0	6 544,0	0,0	6 544,0	4 302,2	2 241,8
	2025-27015AE-E - 2026-FSL-Projets CD13-hors CAF	0,0	5 812,5	0,0	5 812,5	0,0	5 812,5
MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ		1 732,2	0,0	0,0	1 732,2	732,2	1 000,0
10329	PRÉVENTION SOCIALE	1 732,2	0,0	0,0	1 732,2	732,2	1 000,0
	2024-10329AE-A - Aide alimentaire 2024	993,2	0,0	0,0	993,2	616,2	377,0
	2024-10329AE-A - Prévention sociale	739,0	0,0	0,0	739,0	116,0	623,0
MARCHÉS PUBLICS ET DSP		190,0	247,5	0,0	437,5	130,1	307,4
28010	ASSISTANCE ACHAT PUBLIC	190,0	247,5	0,0	437,5	130,1	307,4
	2024-28010AE-A - Assistance achat public 2025	190,0	-190,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	2025-28010AE-B - Assistance achat public 2025	0,0	350,0	0,0	350,0	130,1	219,9
	2025-28010AE-C - 2026-Assistance achat public	0,0	87,5	0,0	87,5	0,0	87,5
PLAN PAUVRETÉ		16 540,1	-673,1	0,0	15 867,0	15 682,7	184,3
88902	PLAN PAUVRETÉ - D.INSERTION	16 540,1	-673,1	0,0	15 867,0	15 682,7	184,3
	2022-88902AE-B - Plan de lutte contre la pauvreté 2022	6 916,8	-218,8	0,0	6 698,0	6 647,8	50,2
	2023-88902AE-C - Plan de lutte contre la pauvreté 2022-2023	9 623,3	-454,3	0,0	9 169,0	9 034,9	134,1
PMI - FAMILLE - ENFANCE		4 626,0	2 293,1	1 906,5	5 012,5	2 452,6	2 559,9
10319	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	688,6	410,6	288,6	810,6	320,6	489,9
	2023-10319AE-A - Protection maternelle et infantile (PMI) - formation ASMAT 2023	288,6	0,0	288,6	0,0	0,0	0,0
	2024-10319AE-B - Protection maternelle et infantile (PMI) - formation ASMAT 2024	400,0	-239,4	0,0	160,6	160,6	0,0
	2025-10319AE-C - Protection maternelle et infantile (PMI) - formation ASMAT 2025	0,0	400,0	0,0	400,0	160,1	239,9
	2025-10319AE-D - 2026-Protection maternelle et infantile (PMI) - formation ASMAT	0,0	250,0	0,0	250,0	0,0	250,0
22018	LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0
	2025-22018AE-A - Pacte des solidarités - AAP qualité de l'air	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0
88001	CONTRAT ENFANCE - DEF	2 811,0	715,2	1 139,1	2 387,1	977,1	1 410,0
	2023-88001AE-B - Contrat Enfance 2023 DEF	1 169,1	-30,0	1 139,1	0,0	0,0	0,0
	2024-88001AE-C - Contrat Enfance 2024 DEF	1 642,0	-1 254,8	0,0	387,1	387,1	0,0
	2025-88001AE-D - Contrat Enfance 2025 DEF	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	590,0	1 410,0

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
88002	CONTRACTUALISATION PRÉVENTION ET PROTECTION ENFANCE	1 126,3	1 087,4	478,8	1 734,9	1 154,8	580,0
	2023-88002AE-B - Contrat Enfance 2023 DPMISP	485,8	-7,0	478,8	0,0	0,0	0,0
	2024-88002AE-C - Contrat Enfance 2024 DPMISP	640,5	-3,9	0,0	636,6	621,6	15,0
	2025-88002AE-D - Contrat Enfance 2025 DPMISP	0,0	598,2	0,0	598,2	533,2	65,0
	2025-88002AE-E - 2026-Contrat Enfance DPMISP	0,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
	SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	4 976,0	1 659,5	239,9	6 395,6	4 033,2	2 362,4
10027	ACTIONS DU DÉPARTEMENT	880,0	301,4	239,9	941,4	268,4	673,0
	2023-10027AE-B - Actions du Département - Petits matériels sportifs 2023	280,0	-40,1	239,9	0,0	0,0	0,0
	2024-10027AE-C - Actions du Département - Petits matériels sportifs 2024	600,0	-358,6	0,0	241,4	241,4	0,0
	2025-10027AE-D - Actions du Département - Petits matériels sportifs 2025	0,0	600,0	0,0	600,0	27,0	573,0
	2025-10027AE-E - 2026-Actions du Département - Petits matériels sportifs	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
10326	PRESTATIONS DIVERSES	4 096,0	1 358,2	0,0	5 454,2	3 764,7	1 689,4
	2022-10326AE-A - Prestations auprès des clubs sportifs 2022-2023	1 256,0	-7,9	0,0	1 248,1	1 248,1	0,0
	2023-10326AE-B - Prestations auprès des clubs sportifs 2023-2024	1 440,0	-234,0	0,0	1 206,0	1 206,0	0,0
	2024-10326AE-C - Prestations auprès des clubs sportifs 2024-2025	1 400,0	0,0	0,0	1 400,0	1 310,6	89,4
	2025-10326AE-D - Prestations auprès des clubs sportifs 2025-2026	0,0	1 600,0	0,0	1 600,0	0,0	1 600,0
	SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMÉRIQUES	14 732,7	10 597,9	6 571,0	18 759,6	12 196,1	6 563,5
10251	INFORMATIQUE	13 695,7	9 577,2	5 950,3	17 322,6	11 355,1	5 967,5
	2023-10251AE-B - Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2023	6 190,7	-240,4	5 950,3	0,0	0,0	0,0
	2024-10251AE-C - Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2024	7 505,0	-1 294,4	0,0	6 210,6	6 055,9	154,7
	2025-10251AE-D - Maintenance-infogérance CDS et serveurs 2025	0,0	8 280,0	0,0	8 280,0	5 299,2	2 980,8
	2025-10251AE-E - 2026-Maintenance-infogérance CDS et serveurs	0,0	2 832,0	0,0	2 832,0	0,0	2 832,0
14051	TÉLÉCOMMUNICATION ET INTERCONNEXION À HAUTS DÉBITS	1 037,0	1 020,7	620,7	1 437,0	840,9	596,1
	2024-14051AE-C - Infogérance réseaux et sécurité 2024	1 037,0	-416,3	620,7	0,0	0,0	0,0
	2025-14051AE-D - Infogérance réseaux et sécurité 2025	0,0	1 126,0	0,0	1 126,0	840,9	285,1
	2025-14051AE-E - 2026-Infogérance réseaux et sécurité	0,0	311,0	0,0	311,0	0,0	311,0
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	6 586 903,1	522 253,1	192 025,4	6 917 130,9	5 011 017,3	1 906 113,6
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 742,0	5 475,4	3 000,4	10 217,0	5 665,3	4 551,7
10009	ACQUISITION ET ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES	3 253,0	1 716,3	826,3	4 143,0	2 917,7	1 225,3
	2022-10009O - Véhicules spéciaux 2022	400,0	-2,0	398,0	0,0	0,0	0,0
	2023-10009P - Véhicules spéciaux 2023	445,0	-16,6	428,4	0,0	0,0	0,0
	2023-10009Q - Renouvellement des véhicules 2023	1 044,0	0,0	0,0	1 044,0	1 013,1	30,9
	2024-10009R - Renouvellement des véhicules 2024	1 239,0	0,0	0,0	1 239,0	1 227,7	11,3
	2024-10009S - Véhicules spéciaux 2024	125,0	0,0	0,0	125,0	111,2	13,8
	2025-10009T - Renouvellement des véhicules 2025	0,0	910,0	0,0	910,0	565,7	344,3
	2025-10009U - 2026-Renouvellement des véhicules	0,0	825,0	0,0	825,0	0,0	825,0
10272	MATÉRIEL ET MOBILIER	3 324,0	3 759,1	2 174,1	4 909,0	1 718,7	3 190,3
	2023-10272H - Matériel et mobilier des services 2023	2 180,0	-5,9	2 174,1	0,0	0,0	0,0
	2024-10272I - Matériel et mobilier des services 2024	1 144,0	0,0	0,0	1 144,0	1 139,9	4,1
	2025-10272J - Matériel et mobilier des services 2025-2027	0,0	2 765,0	0,0	2 765,0	578,9	2 186,1
	2025-10272K - 2026-Matériel et mobilier Phocéa	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
88800	MAISONS DU BEL AGE-DSG-DAGSG	1 165,0	0,0	0,0	1 165,0	1 028,9	136,1
	2018-88800A - Matériel et mobilier Maisons du Bel Age	1 165,0	0,0	0,0	1 165,0	1 028,9	136,1
	AGENDA 30 - SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE ET RISQUES MAJEURS	209 979,9	-807,6	23 822,4	185 349,9	105 962,6	79 387,3
10663	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS	121 243,7	-188,1	23 811,9	97 243,7	71 128,3	26 115,3
	2011-10663C - Programme bâtiminaire du SDIS	39 177,0	0,0	0,0	39 177,0	36 258,1	2 918,9
	2018-10663G - SDIS plan investissement 2018-2020	24 000,0	-188,1	23 811,9	0,0	0,0	0,0
	2020-10663H - SDIS participation installation nouvelle base aérienne	1 000,0	0,0	0,0	1 000,0	773,4	226,6
	2021-10663I - SDIS plan investissement 2021-2023	25 000,0	0,0	0,0	25 000,0	24 817,5	182,5
	2021-10663J - Transformation digitale 2021-2023	4 166,7	0,0	0,0	4 166,7	4 117,9	48,8
	2024-10663K - SDIS plan investissement 2024-2026	26 700,0	0,0	0,0	26 700,0	4 589,7	22 110,3
	2024-10663L - Transformation digitale 2024-2026	1 200,0	0,0	0,0	1 200,0	571,8	628,2
22026	RÉALISATION D'OPÉRATIONS SDIS	85 596,0	-540,0	0,0	85 056,0	34 279,4	50 776,5
	2012-22026A - Construction casernes SDIS en M.O.D	85 596,0	-540,0	0,0	85 056,0	34 279,4	50 776,5
24008	PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	2 540,2	0,0	0,0	2 540,2	486,2	2 054,0
	2014-24008A - Plan de prévention des risques technologiques	1 011,4	0,0	0,0	1 011,4	202,4	809,0
	2021-24008B - Plan de prévention des risques technologiques 2021-2024	1 528,8	0,0	0,0	1 528,8	283,9	1 245,0
32001	ETUDES SEQUENCE ERC	300,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	2022-32001A - Etudes séquence ERC	300,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
34007	AIDE AUX PARTICULIERS-EC'EAU ET KIPI	300,0	-79,6	10,4	210,0	68,6	141,4
	2024-34007A - Aide aux particuliers Récupération d'eau	300,0	-289,6	10,4	0,0	0,0	0,0
	2025-34007B - Aide aux particuliers - EC'EAU et KIPI 2025	0,0	200,0	0,0	200,0	68,6	131,4
	2025-34007C - 226-Aide aux particuliers - EC'EAU et KIPI	0,0	10,0	0,0	10,0	0,0	10,0
	AGRICULTURE	18 464,6	2 100,5	0,0	20 565,1	11 486,0	9 079,1
10219	FONDS DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ESPACE RURAL	3 622,2	396,1	0,0	4 018,3	2 670,4	1 347,9
	2018-10219S - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2018	596,5	0,0	0,0	596,5	596,5	0,0
	2020-10219U - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2020	607,8	0,0	0,0	607,8	485,8	122,0
	2021-10219V - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2021	607,8	0,0	0,0	607,8	451,5	156,4
	2022-10219W - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2022	602,2	0,0	0,0	602,2	567,9	34,2
	2023-10219X - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2023	507,9	0,0	0,0	507,9	164,1	343,8
	2024-10219Y - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2024	700,0	-303,9	0,0	396,1	300,7	95,3
	2025-10219Z - Fonds départemental de gestion de l'espace rural 2025	0,0	700,0	0,0	700,0	103,9	596,1
10253	INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS (INVESTISSEMENT)	350,0	150,0	0,0	500,0	203,2	296,8
	2023-10253A - Investissement installations de moins de 5 ans 2021-2025	350,0	150,0	0,0	500,0	203,2	296,8
10258	INVESTISSEMENT DE STOCKAGE	2 058,5	265,4	0,0	2 323,9	1 698,7	625,2
	2020-10258Z - Investissement de stockage 2020	224,0	0,0	0,0	224,0	207,9	16,1
	2021-10258AA - Investissement de stockage 2021	329,3	0,0	0,0	329,3	324,2	5,1
	2022-10258AB - Investissement de stockage 2022	373,7	0,0	0,0	373,7	367,2	6,6
	2023-10258AC - Investissement de stockage 2023	631,5	0,0	0,0	631,5	525,2	106,4
	2024-10258AD - Investissement de stockage 2024	500,0	-234,6	0,0	265,4	248,6	16,7
	2025-10258AE - Investissement de stockage 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	25,6	474,4
10281	MODERNISATION DES RÉSEAUX D'HYDRAULIQUE AGRICOLE	4 319,9	1 289,1	0,0	5 609,0	3 021,9	2 587,1
	2020-10281AB - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2020	686,2	0,0	0,0	686,2	624,4	61,8
	2021-10281AC - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2021	800,0	0,0	0,0	800,0	798,9	1,1
	2022-10281AE - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2022	1 073,8	0,0	0,0	1 073,8	948,8	125,0
	2023-10281AF - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2023	660,0	0,0	0,0	660,0	523,8	136,2
	2024-10281AG - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2024	1 100,0	-10,9	0,0	1 089,1	96,1	993,0
	2025-10281AH - Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole 2025	0,0	1 100,0	0,0	1 100,0	29,9	1 070,1
	2025-10281AI - 2026-Modernisation des réseaux d'hydraulique agricole	0,0	200,0	0,0	200,0	0,0	200,0
10489	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SCP	300,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	2024-10489AA - Investissement de la société du canal de Provence 2024	300,0	-300,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	2025-10489AB - Investissement de la société du canal de Provence 2025	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
10522	RÉNOVATION DU PARC DE SERRES	3 093,1	0,0	0,0	3 093,1	1 095,0	1 998,2
	2015-10522G - Rénovation du parc des serres 2015-2020	1 093,1	0,0	0,0	1 093,1	1 093,1	0,0
	2021-10522H - Rénovation du parc des serres 2021-2025	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	1,8	1 998,2
25004	PLAN BIO	4 720,8	0,0	0,0	4 720,8	2 796,9	1 923,9
	2015-25004A - Plan bio 2015-2019	2 220,8	0,0	0,0	2 220,8	2 090,8	130,0
	2021-25004B - Plan bio 2021-2025	2 500,0	0,0	0,0	2 500,0	706,1	1 793,9

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE		1 851 521,8	91 646,4	41 536,2	1 901 632,0	1 465 695,0	435 937,0
10043	AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE RURALE	1 566,4	-32,0	736,7	797,7	568,6	229,1
	2017-10043X - Aide au développement de la Provence rurale 2017	708,7	-32,0	676,7	0,0	0,0	0,0
	2018-10043Y - Aide au développement de la Provence rurale 2018	399,4	0,0	0,0	399,4	279,4	120,0
	2019-10043Z - Aide au développement de la Provence rurale 2019	199,2	0,0	0,0	199,2	137,5	61,8
	2021-10043AB - Aide au développement de la Provence rurale 2021	199,1	0,0	0,0	199,1	151,8	47,3
	2022-10043AC - Aide au développement de la Provence rurale 2022	60,0	0,0	60,0	0,0	0,0	0,0
10127	CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT	846 414,5	55 365,2	0,0	901 779,7	741 461,1	160 318,6
	2012-10127R - Contrat départemental pour la transition écologique 2012	65 121,6	0,0	0,0	65 121,6	65 094,1	27,5
	2013-10127S - Contrat départemental pour la transition écologique 2013	45 886,0	0,0	0,0	45 886,0	45 135,6	750,5
	2014-10127T - Contrat départemental pour la transition écologique 2014	150 561,4	0,0	0,0	150 561,4	144 742,8	5 818,6
	2015-10127U - Contrat départemental pour la transition écologique 2015	140 811,7	0,0	0,0	140 811,7	134 758,6	6 053,1
	2016-10127V - Contrat départemental pour la transition écologique 2016	106 953,1	-74,2	0,0	106 878,9	105 029,7	1 849,2
	2017-10127W - Contrat départemental pour la transition écologique 2017	60 627,5	-19,8	0,0	60 607,7	60 172,3	435,4
	2018-10127X - Contrat départemental pour la transition écologique 2018	43 690,6	-125,5	0,0	43 565,1	42 021,0	1 544,1
	2019-10127Y - Contrat départemental pour la transition écologique 2019	36 892,9	-45,5	0,0	36 847,3	35 454,5	1 392,9
	2020-10127Z - Contrat départemental pour la transition écologique 2020	42 067,4	-65,2	0,0	42 002,2	30 808,5	11 193,7
	2021-10127AA - Contrat départemental pour la transition écologique 2021	43 006,9	-20,6	0,0	42 986,3	35 923,4	7 062,9
	2022-10127AB - Contrat départemental pour la transition écologique 2022	26 342,7	0,0	0,0	26 342,7	8 724,4	17 618,3
	2023-10127AC - Contrat départemental pour la transition écologique 2023	44 952,7	0,0	0,0	44 952,7	21 533,8	23 418,9
	2024-10127AD - Contrat départemental pour la transition écologique 2024	39 500,0	-1 783,9	0,0	37 716,1	8 170,2	29 545,9
	2025-10127AE - Contrat départemental pour la transition écologique 2025	0,0	42 500,0	0,0	42 500,0	3 892,4	38 607,6
	2025-10127AF - 2026-Contrat départemental pour la transition écologique	0,0	15 000,0	0,0	15 000,0	0,0	15 000,0
10174	EQUIPEMENT DE SALLES DE SPECTACLE ET DES ÉCOLES DE MUSIQUE	2 957,5	417,7	0,0	3 375,2	2 216,6	1 158,6
	2019-10174U - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2019	325,6	-18,1	0,0	307,6	305,1	2,4
	2020-10174V - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2020	476,6	-14,2	0,0	462,3	416,5	45,8
	2021-10174W - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2021	495,7	0,0	0,0	495,7	388,1	107,6
	2022-10174X - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2022	500,0	0,0	0,0	500,0	442,7	57,3
	2023-10174Y - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2023	600,0	0,0	0,0	600,0	398,6	201,4
	2024-10174Z - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2024	559,7	0,0	0,0	559,7	265,6	294,1
	2025-10174AA - Aide au dev.de la pratique culturelle et artistique 2025	0,0	450,0	0,0	450,0	0,0	450,0
10213	FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	67 853,3	8 052,3	0,0	75 905,6	54 003,1	21 902,5
	2017-10213W - Fonds départemental d'aide au développement local 2017	5 874,1	-90,4	0,0	5 783,8	5 483,8	300,0
	2018-10213X - Fonds départemental d'aide au développement local 2018	6 800,0	-76,5	0,0	6 723,5	6 418,7	304,8
	2019-10213Y - Fonds départemental d'aide au développement local 2019	6 328,3	-158,7	0,0	6 169,6	5 681,8	487,7
	2020-10213Z - Fonds départemental d'aide au développement local 2020	6 685,3	-117,1	0,0	6 568,2	6 053,0	515,2
	2021-10213AA - Fonds départemental d'aide au développement local 2021	10 953,7	-152,6	0,0	10 801,1	9 613,8	1 187,3
	2022-10213AB - Fonds départemental d'aide au développement local 2022	11 217,3	-36,3	0,0	11 181,0	8 481,1	2 699,9
	2023-10213AC - Fonds départemental d'aide au développement local 2023	7 994,6	0,0	0,0	7 994,6	5 883,1	2 111,5
	2024-10213AD - Fonds départemental d'aide au développement local 2024	12 000,0	-316,1	0,0	11 683,9	4 187,8	7 496,1
	2025-10213AE - Fonds départemental d'aide au développement local 2025	0,0	9 000,0	0,0	9 000,0	2 199,9	6 800,1
10361	RÉHABILITATION DES CASERNES DE GENDARMERIE	1 374,9	-151,1	1 223,8	0,0	0,0	0,0
	2018-10361O - Réhabilitation et extention des casernes de gendarmerie	1 223,8	0,0	1 223,8	0,0	0,0	0,0
	2019-10361P - Aide construction et amélioration gendarmeries communales	151,1	-151,1	0,0	0,0	0,0	0,0
10429	TRAVAUX DE PROXIMITÉ	195 443,1	18 318,3	0,0	213 761,4	172 612,3	41 149,1
	2016-10429U - Travaux de proximité 2016	20 583,8	-24,3	0,0	20 559,5	20 519,8	39,7
	2017-10429V - Travaux de proximité 2017	22 023,3	-119,0	0,0	21 904,3	21 842,3	62,0
	2018-10429W - Travaux de proximité 2018	23 355,6	-115,6	0,0	23 240,0	22 880,7	359,2
	2019-10429X - Travaux de proximité 2019	23 731,0	-526,0	0,0	23 205,0	22 505,6	699,4
	2020-10429Y - Travaux de proximité 2020	21 385,7	-274,7	0,0	21 111,0	19 968,1	1 143,0
	2021-10429Z - Travaux de proximité 2021	23 136,7	-322,4	0,0	22 814,3	20 365,2	2 449,1
	2022-10429AA - Travaux de proximité 2022	22 286,2	-174,7	0,0	22 111,5	18 051,1	4 060,4
	2023-10429AB - Travaux de proximité 2023	18 940,8	0,0	0,0	18 940,8	13 308,5	5 632,2
	2024-10429AC - Travaux de proximité 2024	20 000,0	-125,1	0,0	19 874,9	10 549,5	9 325,4
	2025-10429AD - Travaux de proximité 2025	0,0	20 000,0	0,0	20 000,0	2 621,3	17 378,7
10434	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	98 548,4	0,0	0,0	98 548,4	96 251,1	2 297,3
	2014-10434S - Travaux structurants 2014	50 917,0	0,0	0,0	50 917,0	50 664,1	253,0
	2015-10434T - Travaux structurants 2015	47 631,3	0,0	0,0	47 631,3	45 587,0	2 044,4
16036	AIDE AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	19 841,7	1 616,8	4 405,3	17 053,2	14 824,5	2 228,7
	2019-16036N - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2019	1 762,1	0,0	1 762,1	0,0	0,0	0,0
	2020-16036O - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2020	5 742,1	-15,1	0,0	5 727,0	5 518,2	208,8
	2021-16036P - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2021	4 491,2	-30,0	0,0	4 461,2	4 455,0	6,2
	2022-16036Q - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2022	2 658,7	-15,4	2 643,2	0,0	0,0	0,0
	2023-16036R - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2023	1 987,6	0,0	0,0	1 987,6	1 917,2	70,5
	2024-16036S - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2024	3 200,0	-322,7	0,0	2 877,3	2 587,7	289,7
	2025-16036T - Aide aux acquisitions foncières et immobilières 2025	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	346,4	1 653,6
17020	PLAN RHÔNE	44 739,9	-340,8	16 139,7	28 259,4	19 831,3	8 428,1
	2007-17020A - Plan Rhône	20 849,0	-317,6	0,0	20 531,4	18 587,9	1 943,5
	2012-17020B - Plan Rhône-digue Tarascon Arles	16 162,9	-23,3	16 139,7	0,0	0,0	0,0
	2021-17020C - Plan Rhône	7 728,0	0,0	0,0	7 728,0	1 243,4	6 484,6
22021	VIDEOPROTECTION	17 310,3	3 255,1	0,0	20 565,4	15 009,5	5 555,9
	2018-22021G - Equipements de sécurité publique 2018	2 875,4	0,0	0,0	2 875,4	2 832,1	43,3
	2019-22021H - Equipements de sécurité publique 2019	3 652,0	-102,7	0,0	3 549,3	3 506,8	42,5
	2020-22021I - Equipements de sécurité publique 2020	1 470,8	-76,7	0,0	1 394,1	1 346,0	48,1
	2021-22021J - Equipements de sécurité publique 2021	2 919,7	-65,4	0,0	2 854,2	2 614,5	239,7
	2022-22021K - Equipements de sécurité publique 2022	2 394,3	0,0	0,0	2 394,3	2 060,6	333,7
	2023-22021L - Equipements de sécurité publique 2023	1 998,1	0,0	0,0	1 998,1	1 511,4	486,7
	2024-22021M - Equipements de sécurité publique 2024	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	849,9	1 150,1
	2025-22021N - Equipements de sécurité publique 2025	0,0	3 500,0	0,0	3 500,0	288,1	3 211,9
22022	PLAN ÉNERGIE-CLIMAT	34 928,4	-828,7	0,0	34 099,7	26 399,1	7 700,6
	2018-22022G - Aide à la transition énergétique 2018	2 362,3	-86,6	0,0	2 275,7	2 153,1	122,6
	2019-22022H - Aide à la transition énergétique 2019	5 763,0	-66,2	0,0	5 696,7	5 007,1	689,7
	2020-22022I - Aide à la transition énergétique 2020	5 668,3	-207,1	0,0	5 461,2	5 417,4	43,8
	2021-22022J - Aide à la transition énergétique 2021	4 853,4	-311,0	0,0	4 542,4	3 644,7	897,7
	2022-22022K - Aide à la transition énergétique 2022	5 314,5	-24,4	0,0	5 290,1	4 584,3	705,8
	2023-22022L - Aide à la transition énergétique 2023	5 966,9	0,0	0,0	5 966,9	3 756,3	2 210,6
	2024-22022M - Plan énergie-climat 2024	5 000,0	-133,3	0,0	4 866,7	1 836,3	3 030,4
22028	PARTENARIAT VILLE DE MARSEILLE	197 540,6	0,0	0,0	197 540,6	171 212,8	26 327,8
	2016-22028B - Partenariat ville de Marseille	197 540,6	0,0	0,0	197 540,6	171 212,8	26 327,8
24007	ACCESSIBILITÉ SERVICES PUBLICS PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	8 844,3	47,1	0,0	8 891,4	6 093,5	2 797,8
	2018-24007E - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2018	724,7	-51,8	0,0	672,9	501,5	171,4
	2019-24007F - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2019	1 716,1	-166,9	0,0	1 549,2	1 225,1	324,1
	2020-24007G - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2020	1 688,3	-234,2	0,0	1 454,1	1 006,3	447,8
	2021-24007H - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2021	1 531,7	0,0	0,0	1 531,7	1 063,4	468,3
	2022-24007I - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2022	699,8	0,0	0,0	699,8	437,0	262,8
	2023-24007J - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2023	983,6	0,0	0,0	983,6	731,1	252,6
	2024-24007K - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2024	1 500,0	0,0	0,0	1 500,0	1 016,6	483,4
	2025-24007L - Accessibilité services publics pers mobilité réduite 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	112,6	387,4

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
24009	ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA PRÉSERVATION ESPACES NATURELS	2 201,4	495,3	923,6	1 773,1	1 037,4	735,7
	2019-24009F - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2019	450,1	-4,2	445,8	0,0	0,0	0,0
	2020-24009G - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2020	459,6	0,0	0,0	459,6	417,0	42,6
	2021-24009H - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2021	478,3	-0,4	477,8	0,0	0,0	0,0
	2022-24009I - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2022	219,4	0,0	0,0	219,4	139,4	80,0
	2023-24009J - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2023	353,7	0,0	0,0	353,7	236,8	117,0
	2024-24009K - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2024	240,4	0,0	0,0	240,4	151,6	88,7
	2025-24009L - Acquisition réserves foncières de moins de 100 hectares 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	92,6	407,4
26005	AIDES EXCEPTIONNELLES À L'INVESTISSEMENT	109 262,9	4 249,6	16 758,9	96 753,6	58 922,0	37 831,6
	2017-26005B - Aides exceptionnelles à l'investissement 2017	7 116,9	-10,2	7 106,6	0,0	0,0	0,0
	2017-26005C - Aménagement du futur MIN de Châteaurenard	28 000,0	0,0	0,0	28 000,0	11 007,8	16 992,2
	2018-26005E - Aides exceptionnelles à l'investissement 2018	5 838,3	0,0	0,0	5 838,3	4 447,6	1 390,7
	2018-26005F - Marseille-Ambition centre-ville	34 200,0	0,0	0,0	34 200,0	28 332,2	5 867,8
	2019-26005H - Aides exceptionnelles à l'investissement 2019	9 975,5	-323,2	9 652,3	0,0	0,0	0,0
	2020-26005I - Aides exceptionnelles à l'investissement 2020	10 783,1	0,0	0,0	10 783,1	7 371,0	3 412,1
	2021-26005J - Aides exceptionnelles à l'investissement 2021	4 000,0	0,0	0,0	4 000,0	3 991,4	8,6
	2022-26005K - Aides exceptionnelles à l'investissement 2022	1 759,4	0,0	0,0	1 759,4	1 754,3	5,2
	2023-26005L - Aides exceptionnelles à l'investissement 2023	2 329,7	0,0	0,0	2 329,7	1 149,2	1 180,5
	2024-26005M - Aides exceptionnelles à l'investissement 2024	3 000,0	-1 917,0	0,0	1 083,0	249,2	833,8
	2024-26005N - Provence Fluviale	2 260,1	0,0	0,0	2 260,1	51,4	2 208,8
	2025-26005O - Aides exceptionnelles à l'investissement 2025	0,0	4 500,0	0,0	4 500,0	568,1	3 931,9
	2025-26005P - 2026-Aides exceptionnelles à l'investissement	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
27025	AMÉLIORATION DE LA FORÊT ET PRÉVENTION DES INCENDIES	7 023,1	765,7	0,0	7 788,9	5 344,6	2 444,3
	2019-27025D - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2019	1 369,2	-74,2	0,0	1 295,1	1 215,5	79,6
	2020-27025E - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2020	1 140,2	-48,9	0,0	1 091,3	1 043,8	47,5
	2021-27025F - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2021	1 208,3	-85,3	0,0	1 123,0	890,7	232,2
	2022-27025G - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2022	1 307,0	-46,9	0,0	1 260,1	949,4	310,7
	2023-27025H - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2023	998,3	0,0	0,0	998,3	724,2	274,1
	2024-27025I - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2024	1 000,0	-28,9	0,0	971,1	494,5	476,6
	2025-27025J - Amélioration de la forêt et prévention des incendies 2025	0,0	1 050,0	0,0	1 050,0	26,4	1 023,6
27026	AIDE À LA PROVENCE NUMÉRIQUE	11 019,3	10,0	1 348,1	9 681,2	5 717,9	3 963,3
	2019-27026C - Aide à la Provence numérique 2019	1 393,1	-45,0	1 348,1	0,0	0,0	0,0
	2020-27026D - Aide à la Provence numérique 2020	979,6	-53,2	0,0	926,4	893,7	32,7
	2021-27026E - Aide à la Provence numérique 2021	1 490,8	-29,8	0,0	1 461,0	1 228,3	232,7
	2022-27026F - Aide à la Provence numérique 2022	1 162,1	0,0	0,0	1 162,1	1 016,4	145,7
	2022-27026G - Territoires numériques éducatifs - service des communes	3 300,0	0,0	0,0	3 300,0	1 388,5	1 911,5
	2023-27026H - Aide à la Provence numérique 2023	493,7	0,0	0,0	493,7	287,0	206,7
	2024-27026I - Aide à la Provence numérique 2024	2 200,0	-361,9	0,0	1 838,1	843,8	994,3
	2025-27026J - Aide à la Provence numérique 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	60,2	439,8
27027	AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX	19 374,4	-1 006,4	0,0	18 368,0	11 174,6	7 193,4
	2017-27027A - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2017	3 492,2	-123,4	0,0	3 368,7	2 703,3	665,4
	2018-27027B - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2018	465,1	0,0	0,0	465,1	456,5	8,6
	2019-27027C - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2019	1 276,0	-219,1	0,0	1 056,9	736,1	320,8
	2020-27027D - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2020	2 959,0	-119,8	0,0	2 839,2	2 377,1	462,2
	2021-27027E - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2021	2 974,9	-69,3	0,0	2 905,7	2 039,4	866,2
	2022-27027F - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2022	1 605,1	-14,2	0,0	1 590,8	1 109,3	481,5
	2023-27027G - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2023	3 602,1	0,0	0,0	3 602,1	1 304,1	2 298,0
	2024-27027H - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2024	3 000,0	-1 860,6	0,0	1 139,4	432,1	707,3
	2025-27027I - Aide à la qualité des eaux - prévention des inondations 2025	0,0	1 400,0	0,0	1 400,0	16,7	1 383,3
28003	FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE	8 191,6	2 244,6	0,0	10 436,2	7 118,3	3 317,9
	2019-28003B - Façades et paysages de Provence 2019	659,4	-51,8	0,0	607,6	592,1	15,5
	2020-28003C - Façades et paysages de Provence 2020	679,6	-162,8	0,0	516,8	476,6	40,1
	2021-28003D - Façades et paysages de Provence 2021	1 357,7	-28,8	0,0	1 328,9	1 152,4	176,5
	2022-28003E - Façades et paysages de Provence 2022	1 497,1	0,0	0,0	1 497,1	1 427,3	69,8
	2023-28003F - Façades et paysages de Provence 2023	1 997,8	0,0	0,0	1 997,8	1 531,6	466,2
	2024-28003G - Façades et paysages de Provence 2024	2 000,0	-12,0	0,0	1 988,0	1 269,1	718,9
	2025-28003H - Façades et paysages de Provence 2025	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	669,1	1 830,9
29014	PARTENARIAT MÉTROPOLITAIN	77 296,1	0,0	0,0	77 296,1	26 726,7	50 569,4
	2019-29014A - Partenariat métropolitain	77 296,1	0,0	0,0	77 296,1	26 726,7	50 569,4
30007	JO 2024	20 000,0	-7 667,4	0,0	12 332,6	4 859,8	7 472,8
	2020-30007A - JO 2024	20 000,0	-7 667,4	0,0	12 332,6	4 859,8	7 472,8
30008	AIDE À LA PROVENCE VERTE 2020	12 702,3	7 373,8	0,0	20 076,2	9 266,9	10 809,3
	2020-30008A - Aide à la Provence verte 2020	1 968,9	-113,8	0,0	1 855,1	1 784,3	70,8
	2021-30008B - Aide à la Provence verte 2021	3 362,6	0,0	0,0	3 362,6	2 753,6	609,0
	2022-30008C - Aide à la Provence verte 2022	1 747,9	0,0	0,0	1 747,9	1 227,6	520,4
	2023-30008D - Aide à la Provence verte 2023	3 122,9	-12,4	0,0	3 110,5	1 941,1	1 169,3
	2024-30008E - Aide à la Provence verte 2024	2 500,0	0,0	0,0	2 500,0	1 327,9	1 172,1
	2025-30008F - Aide à la Provence verte 2025	0,0	7 500,0	0,0	7 500,0	232,4	7 267,6
30014	COVID	12 617,7	-520,8	0,0	12 096,9	11 994,7	102,1
	2020-30014A - COVID 19 Relance	12 617,7	-520,8	0,0	12 096,9	11 994,7	102,1
30015	DÉCONFINEMENT	2 371,1	-18,0	0,0	2 353,1	2 335,7	17,4
	2020-30015A - COVID 19 Déconfinement	2 371,1	-18,0	0,0	2 353,1	2 335,7	17,4
30016	SUBVENTIONS À VERSER AUX COMMUNES	32 098,5	0,0	0,0	32 098,5	713,0	31 385,5
	2020-30016A - Subventions à verser aux communes	32 098,5	0,0	0,0	32 098,5	713,0	31 385,5
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FINANCEMENT DES TRANSPORTS		780 749,1	212 879,9	42 838,2	950 790,8	558 631,7	392 159,1
10188	LN PACA ÉTUDES PRÉLIMINAIRES	22 350,9	139 648,2	0,0	161 999,1	12 746,8	149 252,3
	2009-10188C - Etudes préliminaires LN Paca	6 425,8	0,0	0,0	6 425,8	5 984,1	441,7
	2022-10188D - Etudes d'avant-projet LN Paca	8 414,2	0,0	0,0	8 414,2	2 887,6	5 526,6
	2024-10188E - SLNPCA	7 511,0	139 648,2	0,0	147 159,1	3 875,1	143 284,0
10198	EUROMÉDITERRANÉE - INVESTISSEMENT	59 679,5	24 569,8	25 565,9	58 683,3	7 616,3	51 067,0
	2016-10198AA - Euroméditerranée investissement	18 835,0	-8 142,5	10 692,4	0,0	0,0	0,0
	2019-10198D - Euroméditerranée 2019-2025 phase 2	14 873,5	0,0	14 873,5	0,0	0,0	0,0
	2024-10198E - Euroméditerranée 2024-2030	25 971,0	0,0	0,0	25 971,0	7 616,3	18 354,7
	2025-10198F - Euroméditerranée 2025-2040	0,0	32 712,3	0,0	32 712,3	0,0	32 712,3
10263	LA CIOTAT GRAND FORME ET PORT VIEUX	17 273,3	2 395,0	17 272,3	2 396,0	0,0	2 396,0
	2010-10263D - La Ciotat Shipyards	9 273,3	-1,0	9 272,3	0,0	0,0	0,0
	2019-10263E - La Ciotat Shipyards ascenseur à bateau	8 000,0	0,0	8 000,0	0,0	0,0	0,0
	2025-10263G - LCS -Plan de développement - Travaux d'aménagement	0,0	2 396,0	0,0	2 396,0	0,0	2 396,0
10289	PROJETS D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	34 890,5	0,0	0,0	34 890,5	26 427,8	8 462,7
	2007-10289F - CPER GPMM accès ferroviaires	5 581,3	0,0	0,0	5 581,3	4 927,1	654,3
	2017-10289I - Projets d'infrastructures portuaires	25 159,1	0,0	0,0	25 159,1	21 327,8	3 831,3
	2023-10289I - Terminal combiné Mourepiane	4 150,0	0,0	0,0	4 150,0	172,9	3 977,1
26006	PLAN MOBILITÉ	641 200,0	0,0	0,0	641 200,0	506 773,9	134 426,1
	2016-26006A - Plan mobilité	300 000,0	0,0	0,0	300 000,0	267 557,1	32 442,9
	2019-26006B - Partenariat métropolitain - Mobilité	282 490,0	0,0	0,0	282 490,0	225 276,2	57 213,8
	2022-26006C - Plan mobilité 2022-2024	58 710,0	0,0	0,0	58 710,0	13 940,6	44 769,4

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
31001	CPER 2021-2027 PORT FLUVIAL D'ARLES	1 100,0	0,0	0,0	1 100,0	962,1	137,9
	2021-31001A - CPER 2021-2027 port fluvial d'Arles	1 000,0	0,0	0,0	1 000,0	907,5	92,5
	2023-31001B - CPER 2021-2027 quai de Port-Saint-Louis-du-Rhône	100,0	0,0	0,0	100,0	54,6	45,4
31002	CPER-MOBILITE 2021-2027	4 255,0	46 267,0	0,0	50 522,0	4 104,9	46 417,1
	2021-31002A - CPER 2021-2027 mobilité	4 255,0	0,0	0,0	4 255,0	3 464,1	790,9
	2025-31002B - CPER volet Mobilités 2023-2027	0,0	46 267,0	0,0	46 267,0	640,8	45 626,2
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES		941,7	155,3	196,1	900,8	547,7	353,2
21024	SOUTIEN ASSO LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ SANTÉ INVESTISSEMENT	941,7	155,3	196,1	900,8	547,7	353,2
	2020-21024I - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2020	200,4	-4,2	196,1	0,0	0,0	0,0
	2021-21024K - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2021	168,9	-13,8	0,0	155,1	154,4	0,7
	2022-21024L - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2022	144,0	0,0	0,0	144,0	128,0	15,9
	2023-21024M - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2023	178,4	0,0	0,0	178,4	101,6	76,8
	2024-21024N - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2024	250,0	-76,7	0,0	173,3	142,9	30,5
	2025-21024O - Soutien associations lutte contre la précarité et santé 2025	0,0	250,0	0,0	250,0	20,8	229,2
CENTRES SOCIAUX		595,2	79,2	0,0	674,4	353,6	320,8
10563	SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX-INVESTISSEMENT	595,2	79,2	0,0	674,4	353,6	320,8
	2016-10563N - Soutien aux centres sociaux 2016	65,3	0,0	0,0	65,3	51,2	14,1
	2017-10563O - Soutien aux centres sociaux 2017	43,3	0,0	0,0	43,3	37,8	5,5
	2018-10563P - Soutien aux centres sociaux 2018	41,2	0,0	0,0	41,2	28,4	12,8
	2019-10563Q - Soutien aux centres sociaux 2019	86,5	0,0	0,0	86,5	45,2	41,3
	2020-10563R - Soutien aux centres sociaux 2020	96,1	0,0	0,0	96,1	62,3	33,8
	2021-10563S - Soutien aux centres sociaux 2021	86,7	0,0	0,0	86,7	55,6	31,0
	2022-10563T - Soutien aux centres sociaux 2022	46,8	0,0	0,0	46,8	27,7	19,1
	2023-10563U - Soutien aux centres sociaux 2023	29,4	0,0	0,0	29,4	16,7	12,7
	2024-10563V - Soutien aux centres sociaux 2024	100,0	-20,8	0,0	79,2	28,2	51,0
	2025-10563W - Soutien aux centres sociaux 2025	0,0	100,0	0,0	100,0	0,5	99,5
COLLÈGES		1 653 932,2	94 524,0	0,0	1 748 456,2	1 426 329,6	322 126,6
10001	1% ARTISTIQUE	636,2	-114,0	0,0	522,2	269,8	252,4
	2016-10001AA - 1% artistique	636,2	-114,0	0,0	522,2	269,8	252,4
10097	PARTICIPATIONS TRAVAUX RÉGION CITÉS MIXTES	42 365,8	0,0	0,0	42 365,8	39 638,5	2 727,3
	2016-10097AA - Cités mixtes	8 265,8	0,0	0,0	8 265,8	7 095,5	1 170,4
	2019-10097E - Cité scolaire internationale	34 100,0	0,0	0,0	34 100,0	32 543,1	1 556,9
10113	EQUIPEMENTS COLLÈGES NEUFS	1 550,0	2 000,0	0,0	3 550,0	1 214,2	2 335,8
	2022-10113N - Equipements collèges neufs	1 550,0	2 000,0	0,0	3 550,0	1 214,2	2 335,8
10172	RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT COLLÈGES	6 587,0	500,0	0,0	7 087,0	6 270,5	816,5
	2016-10172CC - Achat d'équipements	6 587,0	500,0	0,0	7 087,0	6 270,5	816,5
10173	SUBVENTIONS COLLÈGES PRIVÉS	15 800,0	3 030,0	0,0	18 830,0	15 596,8	3 233,2
	2017-10173B - Financement travaux collèges privés	13 600,0	640,0	0,0	14 240,0	12 853,7	1 386,3
	2024-10173C - Financement travaux collèges privés 2024-2027	2 200,0	0,0	0,0	2 200,0	1 732,6	467,4
	2025-10173D - Financement travaux collèges privés 2025	0,0	2 390,0	0,0	2 390,0	1 010,5	1 379,5
10477	ETUDES COLLÈGES	1 205,6	-100,0	0,0	1 105,6	658,0	447,6
	2016-10477AA - Etudes collèges	1 205,6	-100,0	0,0	1 105,6	658,0	447,6
13013	COLLÈGE NUMÉRIQUE	194 837,3	24 704,0	0,0	219 541,3	202 781,0	16 760,3
	2016-13013AA - Collège numérique	136 880,3	-79,3	0,0	136 800,9	136 563,8	237,1
	2023-13013B - Collège numérique 2023-2025	57 957,0	15 950,0	0,0	73 907,0	66 217,2	7 689,8
	2025-13013C - 2026-Collège numérique 2026-2028	0,0	8 833,3	0,0	8 833,3	0,0	8 833,3
14001	EXTENSION ET RÉNOVATION DES SEGPA DES COLLÈGES	12 252,8	0,0	0,0	12 252,8	11 995,8	257,1
	2004-14001A - Extension et rénovation des SEGPA des collèges	12 252,8	0,0	0,0	12 252,8	11 995,8	257,1
14002	AMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DES AIRES SPORTIVES DES COLLÈGES	4 409,0	-222,6	0,0	4 186,4	3 707,6	478,8
	2004-14002A - Rénovation Aires Sportives des collèges	4 409,0	-222,6	0,0	4 186,4	3 707,6	478,8
14003	EXTENSION ET RÉNOVATION DES DEMI-PENSIONS DES COLLÈGES	30 700,7	0,0	0,0	30 700,7	30 159,7	541,1
	2004-14003A - Rénovation demi-pensions des collèges	30 700,7	0,0	0,0	30 700,7	30 159,7	541,1
14004	RÉNOVATIONS DIVERSES DES COLLÈGES	79 031,6	4 622,6	0,0	83 654,3	73 382,9	10 271,3
	2004-14004A - Rénovations diverses des collèges	79 031,6	4 622,6	0,0	83 654,3	73 382,9	10 271,3
14014	OPÉRATIONS SOUS MANDAT CONSTRUCTIONS COLLÈGES	591 711,0	-2 019,4	0,0	589 691,6	582 100,9	7 590,7
	2004-14014A - Opérations sous mandat Constructions Collèges	591 711,0	-2 019,4	0,0	589 691,6	582 100,9	7 590,7
14016	CONSTRUCTION EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE DES COLLÈGES	160 071,8	-1,4	0,0	160 070,4	158 573,2	1 497,2
	2004-14016A - Constructions collèges en maîtrise d'ouvrage directe	160 071,8	-1,4	0,0	160 070,4	158 573,2	1 497,2
14032	MAINTENANCE ET RÉNOVATION DES COLLÈGES	168 476,1	30 200,8	0,0	198 676,9	139 705,0	58 971,9
	2020-14032F - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2020	34 521,1	-2 978,4	0,0	31 542,7	31 510,6	32,1
	2021-14032G - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2021	41 155,0	-13 250,0	0,0	27 905,0	25 225,5	2 679,5
	2022-14032H - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2022	29 800,0	-320,8	0,0	29 479,2	22 227,8	7 251,5
	2023-14032I - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2023	29 500,0	-250,0	0,0	29 250,0	22 532,0	6 718,0
	2024-14032J - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2024	33 500,0	-150,0	0,0	33 350,0	23 706,7	9 643,3
	2025-14032K - Collèges travaux programmés urgents sécurisation 2025	0,0	35 150,0	0,0	35 150,0	14 502,3	20 647,7
	2025-14032L - 2026-Collèges travaux programmés urgents sécurisation	0,0	12 000,0	0,0	12 000,0	0,0	12 000,0
15005	AMÉNAGEMENT ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES PERSONNES HANDICAPÉES	21 138,3	0,0	0,0	21 138,3	3 450,6	17 687,8
	2005-15005A - Aménagement accès pour personnes en situation de handicap	21 138,3	0,0	0,0	21 138,3	3 450,6	17 687,8
22027	OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DANS LES COLLÈGES	77 808,6	-8 900,0	0,0	68 908,6	64 488,9	4 419,7
	2012-22027A - Opérations de rénovation dans les collèges	77 808,6	-8 900,0	0,0	68 908,6	64 488,9	4 419,7
25001	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES COLLÈGES	9 530,0	5 552,0	0,0	15 082,0	8 514,1	6 567,9
	2019-25001B - Amélioration efficacité énergétique des collèges	2 800,0	0,0	0,0	2 800,0	2 724,1	75,9
	2021-25001C - Exploitation des installations thermiques collèges 2021 2025	5 130,0	0,0	0,0	5 130,0	4 695,9	434,1
	2024-25001D - Exploitation des installations thermiques collèges 2024 2027 2029	1 600,0	302,0	0,0	1 902,0	1 094,1	807,9
	2025-25001E - Marché exploitation CVC 2025-2029	0,0	5 250,0	0,0	5 250,0	0,0	5 250,0
32013	TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS - TNE	2 450,0	197,0	0,0	2 647,0	959,2	1 687,8
	2022-32013A - Territoires numériques éducatifs - DEC	2 450,0	197,0	0,0	2 647,0	959,2	1 687,8
33005	RÉNOVATION DES COLLÈGES	34 995,0	2 000,0	0,0	36 995,0	21 652,6	15 342,4
	2023-33005A - Rénovation des collèges	34 995,0	2 000,0	0,0	36 995,0	21 652,6	15 342,4
33006	CONSTRUCTION RÉHABILITATION/EXTENSION DES COLLÈGES	198 375,3	33 075,0	0,0	231 450,3	61 210,5	170 239,8
	2023-33006A - Construction réhabilitation/extension des collèges	198 375,3	33 075,0	0,0	231 450,3	61 210,5	170 239,8
CULTURE		12 197,7	-350,4	4 432,2	3 409,0	4 006,1	
14036	PATRIMOINE BÂTI ET OBJETS MOBILIERS NON PROTÉGÉS	923,2	176,7	0,0	1 099,9	466,8	633,1
	2021-14036M - Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2021	240,0	-26,2	0,0	213,8	200,9	13,0
	2022-14036N - Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2022	210,8	-0,8	0,0	209,9	156,0	53,9
	2023-14036O - Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2023	232,5	0,0	0,0	232,5	60,4	172,0
	2024-14036P - Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2024	240,0	-36,3	0,0	203,7	45,2	158,5
	2025-14036Q - Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés 2025	0,0	240,0	0,0	240,0	4,3	235,7
14038	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	6 071,5	353,8	3 615,8	2 809,5	1 292,5	1 517,0
	2019-14038KK - Théâtre du Gymnase	3 268,0	-37,3	3 230,7	0,0	0,0	0,0
	2020-14038L - Subventions d'équipement aux associations 2020	430,4	-45,3	385,1	0,0	0,0	0,0
	2021-14038M - Subventions d'équipement aux associations 2021	588,7	-75,2	0,0	513,5	347,8	165,7
	2022-14038N - Subventions d'équipement aux associations 2022	594,4	-83,2	0,0	511,2	387,5	123,7
	2023-14038O - Subventions d'équipement aux associations 2023	595,0	-0,2	0,0	594,8	513,8	81,0
	2024-14038P - Subventions d'équipement aux associations 2024	595,0	0,0	0,0	595,0	40,0	555,0
	2025-14038Q - Subventions d'équipement aux associations 2025	0,0	595,0	0,0	595,0	3,4	591,6

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées dédit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
14039	AIDES AUX MONUMENTS HISTORIQUES	5 203,0	-880,8	816,4	3 505,8	1 649,7	1 856,1
	2020-14039L - Monuments historiques 2020	437,9	-18,7	0,0	419,2	417,6	1,7
	2020-14039LL - Monuments historiques - Rocher Le Mistral	2 290,2	-1 473,8	816,4	0,0	0,0	0,0
	2021-14039M - Monuments historiques 2021	625,5	-18,9	0,0	606,6	444,0	162,6
	2022-14039N - Monuments historiques 2022	640,1	-5,2	0,0	634,9	375,2	259,6
	2023-14039O - Monuments historiques 2023	559,3	-0,1	0,0	559,2	317,2	242,0
	2024-14039P - Monuments historiques 2024	650,0	-14,1	0,0	635,9	91,8	544,1
	2025-14039Q - Monuments historiques 2025	0,0	650,0	0,0	650,0	4,0	646,0
	EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ	3 000,0	-32,3	0,0	2 967,7	1 732,2	1 235,5
10207	FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE (FIE)	3 000,0	-32,3	0,0	2 967,7	1 732,2	1 235,5
	2022-10207GG - Aides à l'agro-alimentaire	3 000,0	-32,3	0,0	2 967,7	1 732,2	1 235,5
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	49 465,5	-103,6	0,0	49 361,9	22 890,5	26 471,4
10437	PARTENARIAT RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 2015-2020	3 012,6	-21,2	0,0	2 991,5	2 931,4	60,1
	2015-10437B - Partenariat hors CPER 2015-2020	3 012,6	-21,2	0,0	2 991,5	2 931,4	60,1
25003	PARTENARIAT RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2015-2020	17 652,9	-82,5	0,0	17 570,4	17 054,4	516,0
	2015-25003A - CPER 2015-2020	17 652,9	-82,5	0,0	17 570,4	17 054,4	516,0
31000	CPER 2021-2027 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	18 000,0	0,0	0,0	18 000,0	1 994,6	16 005,4
	2021-31000A - CPER 2021-2027	18 000,0	0,0	0,0	18 000,0	1 994,6	16 005,4
32002	PARTENARIATS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE 2022-2027	10 800,0	0,0	0,0	10 800,0	910,1	9 889,9
	2022-32002A - Partenariat hors CPER 2021-2027	10 800,0	0,0	0,0	10 800,0	910,1	9 889,9
	ÉTANG DE BERRE	411,9	400,0	0,0	811,9	274,6	537,3
10583	SUBVENTIONS GIPR ETANG DE BERRE ET PM CÔTE BLEUE	411,9	400,0	0,0	811,9	274,6	537,3
	2016-10583AA - GIPREB Etang de Berre	411,9	400,0	0,0	811,9	274,6	537,3
	FINANCES	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0
22006	FONDS D'INTERVENTION ET DEPENSES IMPREVUES	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0
	2024-22006A - Dépenses imprévues 2024 - Investissement	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0
	FORÊTS ET DOMAINES DÉPARTEMENTAUX	19 244,6	12 220,3	524,1	30 940,7	16 758,5	14 182,2
10187	TAXE DÉPARTEMENTALE ESPACES NATURELS SENSIBLES	19 125,3	6 241,0	491,0	24 875,3	14 822,8	10 052,5
	2012-10187D - Programme Life	1 000,0	-509,0	491,0	0,0	0,0	0,0
	2012-10187E - Mise en sécurité des domaines départementaux	4 019,0	0,0	0,0	4 019,0	2 553,3	1 465,7
	2015-10187F - Sols pollués Calanques	3 400,0	0,0	0,0	3 400,0	3 400,0	0,0
	2016-10187BB - TDENS acquisitions foncières	7 570,3	0,0	0,0	7 570,3	6 471,9	1 098,3
	2018-10187G - Accueil du public-aménagements des domaines départementaux	2 224,0	0,0	0,0	2 224,0	1 857,8	366,2
	2019-10187H - Aménagement pour les personnes en situation de handicap	912,0	0,0	0,0	912,0	367,2	544,8
	2025-10187I - Mise en sécurité des domaines départementaux	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	40,0	960,0
	2025-10187J - Plans de gestion	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	62,1	937,9
	2025-10187K - Traversée Verte du 13	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	70,4	2 429,6
	2025-10187L - Aménagements des domaines départementaux pour l'accueil du public	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2025-10187M - Acquisitions de véhicules 2025-2027	0,0	250,0	0,0	250,0	0,0	250,0
15022	SUBVENTIONS TRAVAUX FORESTIERS	119,3	79,3	33,1	165,5	99,9	65,6
	2022-15022AS - Travaux sylvicoles 2022	35,9	-2,8	33,1	0,0	0,0	0,0
	2023-15022AT - Travaux sylvicoles 2023	33,4	0,0	0,0	33,4	28,1	5,3
	2024-15022AU - Travaux sylvicoles 2024	50,0	-17,9	0,0	32,1	32,1	0,0
	2025-15022AV - Travaux sylvicoles 2025	0,0	50,0	0,0	50,0	39,8	10,2
	2025-15022AW - 2026-Travaux sylvicoles	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	50,0
35002	GDPSE-INVESTISSEMENT	0,0	200,0	0,0	200,0	0,0	200,0
	2025-35002A - Acquisitions de véhicules	0,0	200,0	0,0	200,0	0,0	200,0
35003	ACQUISITIONS FONCIÈRES	0,0	5 700,0	0,0	5 700,0	1 835,8	3 864,2
	2025-35003A - TDENS ACQUISITIONS FONCIÈRES	0,0	4 200,0	0,0	4 200,0	1 835,8	2 364,2
	2025-35003B - 2026-Acquisitions foncières	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
	LOGEMENT ET FSL	192 520,1	10 001,7	5 945,5	196 576,4	140 528,9	56 047,5
10395	SUBVENTION TRAVAUX OPAH	7 000,7	206,2	0,0	7 206,8	2 706,0	4 500,8
	2016-10395S - Subventions travaux OPAH 2016	741,5	0,0	0,0	741,5	718,2	23,3
	2017-10395T - Subventions travaux OPAH 2017	686,4	0,0	0,0	686,4	597,8	88,5
	2018-10395U - Subventions travaux OPAH 2018	441,5	0,0	0,0	441,5	44,7	396,9
	2019-10395V - Subventions travaux OPAH 2019	1 302,9	0,0	0,0	1 302,9	819,9	483,0
	2020-10395W - Subventions travaux OPAH 2020	388,5	0,0	0,0	388,5	82,0	306,5
	2021-10395X - Subventions travaux OPAH 2021	675,0	0,0	0,0	675,0	356,7	318,3
	2022-10395Y - Subventions travaux OPAH 2022	585,0	0,0	0,0	585,0	0,0	585,0
	2023-10395Z - Subventions travaux OPAH 2023	1 079,8	0,0	0,0	1 079,8	86,6	993,2
	2024-10395AA - Subventions travaux OPAH 2024	1 100,0	-793,8	0,0	306,2	0,0	306,2
	2025-10395AB - Subventions travaux OPAH 2025	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
16019	TRAVAUX DE 13 HABITAT	62 044,6	421,2	0,0	62 465,8	46 208,4	16 257,4
	2013-16019H - Travaux 13 Habitat 2013	4 795,4	0,0	0,0	4 795,4	4 784,4	11,0
	2014-16019I - Travaux 13 Habitat 2014	4 780,1	-1,0	0,0	4 779,1	4 620,2	158,9
	2015-16019K - Travaux 13 Habitat 2015	4 636,1	0,0	0,0	4 636,1	4 608,5	27,7
	2016-16019L - Travaux 13 Habitat 2016	7 435,5	0,0	0,0	7 435,5	7 301,0	134,5
	2017-16019M - Travaux 13 Habitat 2017	2 123,6	0,0	0,0	2 123,6	1 886,8	236,8
	2018-16019N - Travaux 13 Habitat 2018	7 467,9	0,0	0,0	7 467,9	7 253,2	214,7
	2019-16019O - Travaux 13 Habitat 2019	10 495,2	0,0	0,0	10 495,2	9 227,8	1 267,4
	2020-16019P - Travaux 13 Habitat 2020	4 012,1	0,0	0,0	4 012,1	2 303,6	1 708,6
	2021-16019Q - Travaux 13 Habitat 2021	7 348,5	0,0	0,0	7 348,5	2 074,9	5 273,6
	2022-16019R - Travaux 13 Habitat 2022	2 007,6	0,0	0,0	2 007,6	1 740,2	267,4
	2023-16019S - Travaux 13 Habitat 2023	442,5	0,0	0,0	442,5	88,1	354,4
	2024-16019T - Travaux 13 Habitat 2024	6 500,0	-6 077,8	0,0	422,2	84,4	337,7
	2025-16019U - Travaux 13 Habitat 2025	0,0	6 500,0	0,0	6 500,0	235,3	6 264,7
16020	PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE-HABITAT	23 815,1	0,0	0,0	23 815,1	20 395,9	3 419,2
	2006-16020A - Convention ANRU Flamands/Iris 2006	10 723,4	0,0	0,0	10 723,4	9 187,1	1 536,4
	2007-16020B - Convention ANRU St Paul	214,6	0,0	0,0	214,6	191,2	23,4
	2009-16020C - Convention ANRU Miramas Maille II	331,4	0,0	0,0	331,4	313,7	17,7
	2010-16020D - Convention ANRU Saint Mauront	844,7	0,0	0,0	844,7	786,3	58,4
	2010-16020F - Convention ANRU "Notre Dame Limite-la Solidarité"	301,5	0,0	0,0	301,5	301,5	0,0
	2010-16020G - Convention ANRU "zus centre nord"	2 606,1	0,0	0,0	2 606,1	1 769,9	836,2
	2010-16020H - Convention ANRU "la Soude- les Hauts de Mazargues"	1 552,3	0,0	0,0	1 552,3	1 522,7	29,6
	2010-16020I - Convention ANRU Vallon de Malpassé	885,8	0,0	0,0	885,8	584,0	301,8
	2011-16020K - Convention ANRU Saint Barthélemy	1 854,1	0,0	0,0	1 854,1	1 749,0	105,1
	2011-16020L - Convention ANRU Aix en Provence	2 619,7	0,0	0,0	2 619,7	2 236,7	383,0
	2011-16020M - Convention ANRU Kalliste	306,4	0,0	0,0	306,4	178,7	127,7
	2013-16020N - Convention ANRU la Savine	1 575,0	0,0	0,0	1 575,0	1 575,0	0,0
18008	TRAVAUX DANS LE PARC PUBLIC HORS 13 HABITAT	51 825,6	1 881,5	0,0	53 707,1	35 023,4	18 683,7
	2013-18008F - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2013	5 689,9	0,0	0,0	5 689,9	5 689,9	0,0
	2014-18008G - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2014	4 831,2	-1,2	0,0	4 830,0	4 666,3	163,7
	2015-18008H - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2015	5 750,7	0,0	0,0	5 750,7	5 241,9	508,8
	2016-18008J - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2016	5 463,0	0,0	0,0	5 463,0	5 207,6	255,4
	2017-18008K - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2017	5 279,3	0,0	0,0	5 279,3	4 649,6	629,7
	2018-18008L - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2018	3 019,2	-360,0	0,0	2 659,2	2 300,7	358,5

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
	2019-18008M - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2019	3 376,6	0,0	0,0	3 376,6	3 131,4	245,2
	2020-18008N - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2020	1 387,6	-165,2	0,0	1 222,4	736,9	485,5
	2021-18008O - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2021	2 657,5	0,0	0,0	2 657,5	978,8	1 678,7
	2022-18008P - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2022	4 328,5	-120,0	0,0	4 208,5	1 499,1	2 709,4
	2023-18008Q - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2023	4 042,1	0,0	0,0	4 042,1	646,6	3 395,5
	2024-18008R - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2024	6 000,0	-3 472,1	0,0	2 527,9	214,6	2 313,3
	2025-18008S - Travaux dans le parc public hors 13 Habitat 2025	0,0	6 000,0	0,0	6 000,0	60,0	5 940,0
22016	RESTAURATION QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS(PNRQAD)-HABITAT	744,9	0,0	0,0	744,9	124,0	620,9
	2012-22016A - Restauration quartiers anciens dégradés (PNRQAD) Marignane	744,9	0,0	0,0	744,9	124,0	620,9
23003	SOUTIEN À LA PROTECTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	5 627,4	0,0	0,0	5 627,4	5 384,3	243,1
	2013-23003A - Soutien à la production de logements sociaux	5 627,4	0,0	0,0	5 627,4	5 384,3	243,1
26010	PROVENCE ÉCO RÉNOV	32 647,4	4 683,9	1 625,5	35 705,7	27 370,9	8 334,9
	2018-26010C - Provence Eco-renov 2018	1 708,6	-83,1	1 625,5	0,0	0,0	0,0
	2019-26010D - Provence Eco-renov 2019	2 964,5	0,0	0,0	2 964,5	2 808,4	156,1
	2020-26010E - Provence Eco-renov 2020	2 838,3	-2,0	0,0	2 836,3	2 642,1	194,2
	2021-26010F - Provence Eco-renov 2021	5 688,0	-14,7	0,0	5 673,3	5 391,2	282,1
	2022-26010G - Provence Eco-renov 2022	6 644,1	-10,8	0,0	6 633,2	6 190,3	442,9
	2023-26010H - Provence Eco-renov 2023	6 903,8	-25,9	0,0	6 877,9	6 302,3	575,7
	2024-26010I - Provence Eco-renov 2024	5 900,0	-2 779,6	0,0	3 120,4	2 770,5	349,9
	2025-26010J - Provence Eco-renov 2025	0,0	7 000,0	0,0	7 000,0	1 266,1	5 733,9
	2025-26010K - 2026-Provence Eco-renov	0,0	600,0	0,0	600,0	0,0	600,0
27028	LOGEMENT CONVENTIONNÉ TRÈS SOCIAL (LCTS)	78,0	39,0	0,0	117,0	43,8	73,2
	2022-27028F - Subventions travaux logement conventionné très social 2022	52,0	0,0	0,0	52,0	39,0	13,0
	2024-27028H - Subventions travaux logement conventionné très social 2024	26,0	0,0	0,0	26,0	4,8	21,2
	2025-27028I - Subventions travaux logement conventionné très social 2025	0,0	39,0	0,0	39,0	0,0	39,0
29013	FONDS AIR	6 886,5	1 770,0	4 320,0	4 336,5	3 271,2	1 065,3
	2019-29013A - Prime air-bois 2019-2022	4 500,0	-180,0	4 320,0	0,0	0,0	0,0
	2022-29013B - Prime air-bois phase 2	436,5	0,0	0,0	436,5	428,6	7,9
	2023-29013C - Prime air-bois 2023-2025	1 950,0	0,0	0,0	1 950,0	1 853,1	96,9
	2025-29013D - Prime air-bois 2025-2028	0,0	1 950,0	0,0	1 950,0	989,5	960,5
32000	COPROPRIETES HORS NPNRU - ACCORD PARTENARIAL	1 850,0	1 000,0	0,0	2 850,0	1,0	2 849,0
	2022-32000A - Copropriétés hors NPNRU - accord partenarial	1 850,0	1 000,0	0,0	2 850,0	1,0	2 849,0
MISE EN RELIEF DE LA PALÉONTOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE EN PROVENCE		1 479,5	272,0	0,0	1 751,5	491,0	1 260,5
32006	PNP PÉRIODE ANTIQUITÉ	430,8	49,9	0,0	480,7	115,8	364,9
	2022-32006A - PNP Période Antiquité 2022	130,9	0,0	0,0	130,9	4,2	126,8
	2023-32006B - PNP Période Antiquité 2023	149,8	-0,1	0,0	149,7	111,6	38,1
	2024-32006C - PNP Période Antiquité 2024	150,0	-100,0	0,0	50,0	0,0	50,0
	2025-32006D - PNP Période Antiquité 2025	0,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
32009	MH PÉRIODE ANTIQUITÉ	1 048,8	222,0	0,0	1 270,8	375,2	895,6
	2022-32009A - MH Période Antiquité 2022	349,0	-5,6	0,0	343,4	198,0	145,4
	2023-32009B - MH Période Antiquité 2023	349,8	-15,2	0,0	334,6	137,7	196,9
	2024-32009C - MH Période Antiquité 2024	350,0	-107,1	0,0	242,9	39,5	203,3
	2025-32009D - MH Période Antiquité 2025	0,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
MOBILITÉ DOUCE		133 835,4	915,5	32 653,8	102 097,1	70 931,4	31 165,8
26000	PISTES CYCLABLES	71 584,0	1 410,1	0,0	72 994,1	42 819,9	30 174,2
	2016-26000A - Pistes cyclables	71 584,0	1 410,1	0,0	72 994,1	42 819,9	30 174,2
29010	AIDE AUX PARTICULIERS-VÉHICULES PROPRES	62 251,4	-494,6	32 653,8	29 103,0	28 111,5	991,5
	2021-29010C - Aides aux particuliers - véhicules propres 2021	33 148,3	-494,6	32 653,8	0,0	0,0	0,0
	2022-29010D - Aides aux particuliers - véhicules propres 2022	29 103,0	0,0	0,0	29 103,0	28 111,5	991,5
PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL		503 326,3	12 770,5	1 339,5	514 757,2	399 742,2	115 015,0
10011	ACQUISITIONS DE BIENS	155 177,2	0,0	0,0	155 177,2	135 241,3	19 935,9
	2016-10011AA - Acquisitions DGAS	81 177,9	0,0	0,0	81 177,9	79 398,6	1 779,3
	2016-10011DD - Acquisitions bâtiments administratifs et terrains	22 999,3	0,0	0,0	22 999,3	14 376,6	8 622,7
	2024-10011S - Relocalisation DPHPA et Mdp	51 000,0	0,0	0,0	51 000,0	41 466,1	9 533,9
10270	MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS	18 431,4	2 905,1	1 339,5	19 997,0	13 309,4	6 687,6
	2019-10270DD - Rénovation des équipements audiovisuels de l'HD13	1 520,0	0,0	0,0	1 520,0	1 424,7	95,3
	2020-10270F - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2020	1 345,4	-5,8	1 339,5	0,0	0,0	0,0
	2021-10270G - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2021	3 930,0	-99,2	0,0	3 830,8	3 685,2	145,6
	2022-10270H - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2022	2 936,0	-109,9	0,0	2 826,1	2 711,7	114,5
	2023-10270L - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2023	3 300,0	-780,0	0,0	2 520,0	2 133,7	386,3
	2024-10270M - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2024	5 400,0	-1 600,0	0,0	3 800,0	2 348,4	1 451,6
	2025-10270N - Exploitation-maintenance HD13 et annexes 2025	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0	516,3	1 483,7
	2025-10270NN - Grands Travaux Maintenance HD13 et Annexes	0,0	3 000,0	0,0	3 000,0	489,5	2 510,5
	2025-10270O - 2026-Exploitation-maintenance HD13 et annexes	0,0	500,0	0,0	500,0	0,0	500,0
14007	RÉALISATIONS D'OPÉRATIONS PATRIMOINE SOUS MANDATS 13 DEV	77 557,5	0,0	0,0	77 557,5	76 298,1	1 259,4
	2004-14007A - Opérations sous mandat-construction patrimoine	77 557,5	0,0	0,0	77 557,5	76 298,1	1 259,4
14008	RÉALISATIONS D'OPÉRATIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14 059,3	0,0	0,0	14 059,3	5 706,7	8 352,7
	2004-14008A - Réalisations administration générale	14 059,3	0,0	0,0	14 059,3	5 706,7	8 352,7
14009	RÉALISATION D'OPÉRATIONS JEUNESSE ET SPORTS	3 592,2	0,0	0,0	3 592,2	3 358,3	233,9
	2004-14009A - Réalisations jeunesse et sports	3 592,2	0,0	0,0	3 592,2	3 358,3	233,9
14010	RÉALISATION D'OPÉRATIONS ENVIRONNEMENT	11 547,9	770,0	0,0	12 317,9	4 917,9	7 400,0
	2004-14010A - Réalisations environnement	11 547,9	770,0	0,0	12 317,9	4 917,9	7 400,0
14011	RÉALISATION D'OPÉRATIONS SOLIDARITÉ-SANTÉ	21 184,8	0,0	0,0	21 184,8	18 941,1	2 243,7
	2004-14011A - Réalisations solidarité santé	21 184,8	0,0	0,0	21 184,8	18 941,1	2 243,7
14012	RÉALISATION D'OPÉRATIONS FOYERS DE L'ENFANCE	6 130,8	0,0	0,0	6 130,8	5 934,7	196,0
	2004-14012A - Réalisations foyers de l'enfance	6 130,8	0,0	0,0	6 130,8	5 934,7	196,0
14013	RÉALISATION D'OPÉRATIONS GENDARMERIES	43 309,7	3 410,0	0,0	46 719,7	17 223,3	29 496,5
	2004-14013A - Réalisations gendarmeries	43 309,7	3 410,0	0,0	46 719,7	17 223,3	29 496,5
14024	MAINTENANCE BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX	33 688,0	4 002,7	0,0	37 690,7	27 679,7	10 011,1
	2021-14024F - Maintenance bâtiments départementaux 2021	5 670,0	-91,0	0,0	5 579,1	5 123,9	455,2
	2022-14024G - Maintenance bâtiments départementaux 2022	7 918,0	-273,6	0,0	7 644,5	7 126,7	517,7
	2023-14024H - Maintenance bâtiments départementaux 2023	10 600,0	-2 237,5	0,0	8 362,5	7 657,2	705,4
	2024-14024I - Maintenance bâtiments départementaux 2024	9 500,0	-2 095,3	0,0	7 404,7	6 243,6	1 161,1
	2025-14024J - Maintenance bâtiments départementaux 2025	0,0	4 800,0	0,0	4 800,0	1 455,0	3 345,0
	2025-14024J - Rénovation Bâtiments Départementaux	0,0	2 400,0	0,0	2 400,0	73,3	2 326,7
	2025-14024K - 2026-Maintenance bâtiments départementaux	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
14026	MAINTENANCE SITE ARENC	2 070,0	276,6	0,0	2 346,6	1 366,0	980,6
	2021-14026H - Maintenance exploitation Arenc 2021	140,0	-8,4	0,0	131,6	123,0	8,6
	2022-14026I - Maintenance exploitation Arenc 2022	530,0	-57,0	0,0	473,0	444,0	29,0
	2023-14026J - Maintenance exploitation Arenc 2023	500,0	-308,0	0,0	192,0	156,0	36,0
	2024-14026K - Maintenance exploitation Arenc 2024	900,0	0,0	0,0	900,0	599,0	301,0
	2025-14026L - Maintenance exploitation Arenc 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	44,0	456,0
	2025-14026M - 2026-Maintenance exploitation Arenc	0,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
14033	RÉALISATION D'OPÉRATIONS CULTURE	52 827,0	-89,6	0,0	52 737,3	45 320,3	7 417,0
	2004-14033A - Réalisations culture	52 827,0	-89,6	0,0	52 737,3	45 320,3	7 417,0
15030	RÉALISATION D'OPÉRATIONS TDENS	9 418,4	0,0	0,0	9 418,4	2 024,2	7 394,2
	2005-15030A - Réalisations TDENS	9 418,4	0,0	0,0	9 418,4	2 024,2	7 394,2

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
16035	RÉALISATION D'OPÉRATIONS PORTS DÉPARTEMENTAUX	1 369,0	0,0	0,0	1 369,0	1 247,8	121,2
	2006-16035A - Réalisations domaine des ports	1 369,0	0,0	0,0	1 369,0	1 247,8	121,2
18001	ETUDES AUTRES BÂTIMENTS	700,0	-150,0	0,0	550,0	253,6	296,4
	2008-18001A - Etudes autres bâtiments	200,0	-50,0	0,0	150,0	98,9	51,1
	2018-18001B - Etudes autres batiments	500,0	-100,0	0,0	400,0	154,6	245,4
18012	RÉALISATION D'OPÉRATIONS ROUTES	14 245,1	0,0	0,0	14 245,1	10 685,2	3 559,9
	2008-18012A - Réalisations domaine des routes	14 245,1	0,0	0,0	14 245,1	10 685,2	3 559,9
25005	RÉALISATION D'OPÉRATIONS PATRIMOINE TERRA 13	8 552,3	-80,8	0,0	8 471,6	8 467,3	4,3
	2015-25005A - Construction gendarmerie de roquevaire en MOD	8 552,3	-80,8	0,0	8 471,6	8 467,3	4,3
27020	MAINTENANCE SITES CULTURELS	4 373,9	1 269,0	0,0	5 642,9	3 450,3	2 192,6
	2021-27020E - Maintenance sites culturels 2021	1 143,9	0,0	0,0	1 143,9	1 090,4	53,6
	2022-27020F - Maintenance sites culturels 2022	830,0	-45,0	0,0	785,0	742,1	42,9
	2023-27020G - Maintenance sites culturels 2023	700,0	-297,0	0,0	403,0	374,7	28,3
	2024-27020H - Maintenance sites culturels 2024	1 700,0	-139,0	0,0	1 561,0	883,1	677,9
	2025-27020I - Maintenance sites culturels 2025	0,0	1 400,0	0,0	1 400,0	360,0	1 040,0
	2025-27020J - 2026-Maintenance sites culturels	0,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
27021	MAINTENANCE ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AUTRES SITES	7 311,6	1 457,5	0,0	8 769,2	5 862,5	2 906,7
	2021-27021E - Maintenance autres sites 2021	999,0	-0,5	0,0	998,5	946,9	51,6
	2022-27021F - Maintenance autres sites 2022	1 212,6	-164,8	0,0	1 047,9	899,1	148,7
	2023-27021G - Maintenance autres sites 2023	2 000,0	-862,8	0,0	1 137,2	869,7	267,5
	2024-27021H - Maintenance autres sites 2024	3 100,0	-14,4	0,0	3 085,6	2 690,6	395,0
	2025-27021I - Maintenance autres sites 2025	0,0	1 700,0	0,0	1 700,0	456,2	1 243,8
	2025-27021J - 2026-Maintenance autres sites	0,0	800,0	0,0	800,0	0,0	800,0
32012	MAINTENANCE ESPACES NATURELS SENSIBLES	2 580,0	1 000,0	0,0	3 580,0	1 676,7	1 903,3
	2022-32012A - Maintenance espaces naturels sensibles	2 580,0	1 000,0	0,0	3 580,0	1 676,7	1 903,3
88821	MAISONS DU BEL AGE DEPP-DP	4 000,0	0,0	0,0	4 000,0	3 459,3	540,7
	2018-88821A - Acquisitions Maisons du Bel Age	4 000,0	0,0	0,0	4 000,0	3 459,3	540,7
88832	MAISONS DU BEL AGE DME-DBD	11 200,0	-2 000,0	0,0	9 200,0	7 318,7	1 881,3
	2018-88832A - Maisons du Bel Age	11 200,0	-2 000,0	0,0	9 200,0	7 318,7	1 881,3
	PERSONNES DU BEL ÂGE	20 457,9	2 611,3	391,3	22 677,9	11 455,5	11 222,4
10074	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS PERSONNES DU BEL ÂGE	1 296,7	177,4	391,3	1 082,8	589,9	492,9
	2021-10074T - Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2021	400,0	-8,7	391,3	0,0	0,0	0,0
	2022-10074U - Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2022	334,3	0,0	0,0	334,3	332,4	1,9
	2023-10074V - Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2023	212,4	0,0	0,0	212,4	126,7	85,8
	2024-10074W - Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2024	350,0	-163,9	0,0	186,1	130,9	55,3
	2025-10074X - Soutien aux associations d'animation personnes bel âge 2025	0,0	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0
10248	HÉBERGEMENT DES PERSONNES DU BEL ÂGE - INVESTISSEMENT	19 161,2	2 433,9	0,0	21 595,1	10 866,6	10 729,5
	2019-10248J - EHPAD les Magnolias Port St Louis du rhône	2 440,0	0,0	0,0	2 440,0	2 196,0	244,0
	2020-10248K - Humanisation EHPAD 2020	1 999,9	-66,1	0,0	1 933,9	1 551,5	382,4
	2020-10248L - EHPAD la Soubeyrane Cassis	1 921,3	0,0	0,0	1 921,3	1 729,1	192,2
	2022-10248Q - Entraide EHPAD Ensouleiado RA Lou Paradou	3 300,0	0,0	0,0	3 300,0	0,0	3 300,0
	2022-10248R - Entraide RA les Pins	1 300,0	0,0	0,0	1 300,0	0,0	1 300,0
	2022-10248S - Entraide RA les Jardins de Maurin	700,0	0,0	0,0	700,0	0,0	700,0
	2024-10248U - Humanisation EHPAD 2024	2 500,0	0,0	0,0	2 500,0	2 500,0	0,0
	2024-10248V - EHPAD Les Cardalines Istres	5 000,0	0,0	0,0	5 000,0	500,0	4 500,0
	2025-10248W - Humanisation EHPAD 2025	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	2 389,0	111,0
	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3
10243	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT DE PERSONNES HANDICAPÉES	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3
	2025-10243A - EPD Louis Philibert	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3	0,0	1 101,3
	PMI - FAMILLE - ENFANCE	169 649,4	446,0	0,0	170 095,4	75 937,3	94 158,1
10319	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	0,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
	2025-10319A - 2026-Protection Maternelle infantile (PMI)-investissement	0,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
14058	SANTÉ - INVESTISSEMENTS	169 649,4	296,0	0,0	169 945,4	75 937,3	94 008,1
	2008-14058K - Santé - investissements - service public hospitalier	89 479,7	0,0	0,0	89 479,7	53 934,1	35 545,6
	2014-14058W - Equipement sanitaire assistance publique hopitaux marseille	74 220,0	0,0	0,0	74 220,0	17 187,1	57 032,9
	2014-14058Y - Santé - investissements - associations et mutuelles	5 949,6	296,0	0,0	6 245,6	4 816,0	1 429,6
	POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	96 981,0	177,3	0,0	97 158,3	31 755,5	65 402,8
10239	GRANDS PROJETS DE VILLE(CONVENTIONS ANRU)	22 274,8	0,0	0,0	22 274,8	17 196,6	5 078,1
	2006-10239E - Convention ANRU Flamants/Iris	4 018,6	0,0	0,0	4 018,6	3 868,8	149,8
	2006-10239F - Convention ANRU plan d'Aou/St Antoine/La Viste	1 410,8	0,0	0,0	1 410,8	850,2	560,6
	2007-10239G - Convention ANRU Saint Paul	550,0	0,0	0,0	550,0	217,6	332,4
	2007-10239H - Convention ANRU St Joseph/Vieux Moulin	194,1	0,0	0,0	194,1	115,3	78,9
	2008-10239I - Convention ANRU St Mauront	3 746,4	0,0	0,0	3 746,4	2 618,4	1 128,1
	2008-10239L - Convention ANRU la Savine	528,8	0,0	0,0	528,8	167,7	361,0
	2009-10239M - Convention ANRU Miramas Maille II	4 434,2	0,0	0,0	4 434,2	4 428,2	6,0
	2010-10239N - Convention ANRU la Ciotat	852,0	0,0	0,0	852,0	431,9	420,1
	2010-10239O - Convention ANRU zus centre nord	2 288,7	0,0	0,0	2 288,7	1 095,0	1 193,7
	2010-10239P - Convention ANRU la Soude les hauts de Mazargues	1 230,2	0,0	0,0	1 230,2	1 187,8	42,4
	2010-10239Q - Convention ANRU Vallon de Malpassé	307,7	0,0	0,0	307,7	282,7	25,0
	2011-10239R - Convention ANRU Saint Barthélemy	2 655,3	0,0	0,0	2 655,3	1 883,9	771,4
	2011-10239S - Convention ANRU Kalliste	57,9	0,0	0,0	57,9	49,2	8,7
19013	AIDE DÉPARTEMENTALE POLITIQUE DE LA VILLE INVESTISSEMENT	19 381,0	177,3	0,0	19 558,3	12 779,6	6 778,7
	2009-19013A - Aide départementale politique de la ville 2009	1 752,7	0,0	0,0	1 752,7	1 507,4	245,3
	2011-19013C - Aide départementale politique de la ville 2011	1 984,2	-6,9	0,0	1 977,3	1 887,8	89,5
	2012-19013D - Aide départementale politique de la ville 2012	1 859,9	-45,3	0,0	1 814,6	1 473,0	341,6
	2013-19013E - Aide départementale politique de la ville 2013	1 316,6	0,0	0,0	1 316,6	711,9	604,7
	2014-19013F - Aide départementale politique de la ville 2014	1 904,3	-2,0	0,0	1 902,3	1 559,9	342,3
	2015-19013G - Aide départementale politique de la ville 2015	1 194,1	-0,6	0,0	1 193,5	910,6	282,9
	2016-19013H - Aide départementale politique de la ville 2016	1 036,7	0,0	0,0	1 036,7	954,1	82,7
	2017-19013I - Aide départementale politique de la ville 2017	346,2	-6,3	0,0	340,0	171,8	168,2
	2018-19013J - Aide départementale politique de la ville 2018	796,9	0,0	0,0	796,9	777,3	19,7
	2019-19013K - Aide départementale politique de la ville 2019	1 494,3	0,0	0,0	1 494,3	1 429,2	65,1
	2020-19013L - Aide départementale politique de la ville 2020	872,5	0,0	0,0	872,5	517,2	355,2
	2021-19013M - Aide départementale politique de la ville 2021	1 177,7	0,0	0,0	1 177,7	488,4	689,3
	2022-19013N - Aide départementale politique de la ville 2022	689,2	0,0	0,0	689,2	244,6	444,6
	2023-19013O - Aide départementale politique de la ville 2023	1 455,7	0,0	0,0	1 455,7	146,4	1 309,3
	2024-19013P - Aide départementale politique de la ville 2024	1 500,0	-1 261,6	0,0	238,4	0,0	238,4
	2025-19013Q - Aide départementale politique de la ville 2025	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0	0,0	1 500,0
22014	RESTAURATION QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS(PNRQAD)	2 119,1	0,0	0,0	2 119,1	705,7	1 413,4
	2012-22014A - Restauration quartiers anciens dégradés (PNRQAD) Marignane	2 119,1	0,0	0,0	2 119,1	705,7	1 413,4
31003	NOUVEAUX PROGRAMMES NATIONAUX RENOVATION URBAINE	53 206,1	0,0	0,0	53 206,1	1 073,6	52 132,5
	2021-31003A - NPNRU Maille I - Miramas	5 000,0	0,0	0,0	5 000,0	742,6	4 257,4
	2021-31003B - NPNRU Les Canourgues - Salon de Provence	5 000,0	0,0	0,0	5 000,0	331,0	4 669,0
	2021-31003C - NPNRU Centre historique et quartier des Ferrages - Tarascon	3 206,1	0,0	0,0	3 206,1	0,0	3 206,1
	2021-31003D - NPNRU Encagnane - Aix en Provence	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2021-31003E - NPNRU Quartier des Pins - Vitrolles	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2021-31003F - NPNRU Air Bel - Marseille	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2021-31003G - NPNRU Mas de Pouane - Martigues	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
	2021-31003H - NPNRU La Presqu'île - Port de Bouc	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2021-31003I - NPNRU Tassy les Comtes Bellevue - Port de Bouc	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2021-31003J - NPNRU Barriol - Arles	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003K - NPNRU grand St-Barthélémy - grand Malpassé	4 000,0	0,0	0,0	4 000,0	0,0	4 000,0
	2022-31003L - NPNRU grand centre ville	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003N - NPNRU Frais Vallon - La Rose	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003O - NPNRU Castellane Bricarde	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003P - NPNRU Kallisté - Solidarité	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003Q - NPNRU La Savine	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003R - NPNRU Cabucelle - Crotte	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003S - NPNRU Consolat - Ruisseau Mirabeau	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003T - NPNRU Campagne Lévêque	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003U - NPNRU Les Ayalades	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003V - NPNRU La Maurelette	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	2022-31003W - NPNRU La Visitation - Bassens	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	0,0	2 000,0
	PORT ET FILIÈRES PÊCHE ET CONCHYLICOLE PROFESSIONNELLES	2 995,2	850,0	0,0	3 845,2	2 075,2	1 770,0
10039	AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PORTUAIRES	1 710,0	200,0	0,0	1 910,0	1 091,5	818,5
	2020-10039N - Aide au développement des activités portuaires 2020/2022	1 710,0	200,0	0,0	1 910,0	1 091,5	818,5
14066	SOUTIEN À LA FILIÈRE PÊCHE	1 285,2	650,0	0,0	1 935,2	983,7	951,5
	2020-14066K - Soutien à la filière pêche 2020	278,3	0,0	0,0	278,3	225,7	52,6
	2021-14066L - Soutien à la filière pêche 2021	198,1	0,0	0,0	198,1	150,6	47,5
	2022-14066M - Soutien à la filière pêche 2022	208,7	0,0	0,0	208,7	185,3	23,4
	2023-14066N - Soutien à la filière pêche 2023	100,1	0,0	0,0	100,1	63,3	36,8
	2024-14066O - Soutien à la filière pêche 2024	500,0	0,0	0,0	500,0	278,0	222,0
	2025-14066P - Soutien à la filière pêche 2025	0,0	500,0	0,0	500,0	80,8	419,2
	2025-14066Q - 2026-Soutien à la filière pêche	0,0	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0
	PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS	17 081,5	0,0	0,0	17 081,5	13 131,7	3 949,8
10225	FORESTIERS SAPEURS	17 081,5	0,0	0,0	17 081,5	13 131,7	3 949,8
	2014-10225A - Acquisitions engins forestiers	12 581,5	0,0	0,0	12 581,5	12 516,8	64,7
	2023-10225B - Forestiers sapeurs 2024-2026	4 500,0	0,0	0,0	4 500,0	614,9	3 885,1
	ROUTES	738 538,1	41 774,8	16 590,0	763 722,8	576 056,7	187 666,1
10012	ACQUISITIONS FONCIÈRES	1 500,0	2 438,3	588,3	3 350,0	279,2	3 070,8
	2023-10012Q - Acquisitions foncières des routes 2023	500,0	-258,7	241,3	0,0	0,0	0,0
	2024-10012R - Acquisitions foncières des routes 2024	1 000,0	-653,0	347,0	0,0	0,0	0,0
	2025-10012S - Acquisitions foncières des routes 2025	0,0	850,0	0,0	850,0	279,2	570,8
	2025-10012T - 2026-Acquisitions foncières des routes	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0	0,0	2 500,0
10083	PARTICIPATIONS AUX AUTRES MAÎTRISES D'OUVRAGE	38 076,4	8 430,0	0,0	46 506,4	26 134,9	20 371,5
	2011-10083N - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2011	3 650,3	0,0	0,0	3 650,3	3 358,5	291,8
	2012-10083Q - Leo (Liaison Est Ouest)	8 000,0	0,0	0,0	8 000,0	1 373,9	6 626,1
	2014-10083T - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2014	2 678,8	0,0	0,0	2 678,8	2 258,5	420,3
	2017-10083AA - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2017	796,0	0,0	0,0	796,0	688,7	107,3
	2018-10083AC - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2018	953,1	212,5	0,0	1 165,6	583,9	581,6
	2018-10083AD - Carrefour de Bonpas	64,7	3,1	0,0	67,8	48,5	19,3
	2019-10083AF - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2019	2 226,0	0,0	0,0	2 226,0	1 424,5	801,5
	2019-10083AG - Réparation du pont de Cadenet	240,0	0,0	0,0	240,0	219,7	20,3
	2019-10083AH - Surveillance entretien ouvrages d'art limitrophe Gard et BDR	963,0	967,0	0,0	1 930,0	1 445,8	484,2
	2019-10083AI - Modification du diffuseur de Cadarache	1 400,0	0,0	0,0	1 400,0	1 262,4	137,6
	2020-10083AJ - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2020	1 593,0	0,0	0,0	1 593,0	896,4	696,6
	2021-10083AK - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2021	7 200,5	400,0	0,0	7 600,5	4 862,7	2 737,8
	2021-10083AM - RD113/A7 amélioration conditions d'accès à l'aéroport	6 700,0	0,0	0,0	6 700,0	6 700,0	0,0
	2022-10083AO - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2022	466,8	100,0	0,0	566,8	456,9	109,9
	2022-10083AP - Etudes aménagement liaison entre RD11 et RD3 Var	33,5	20,0	0,0	53,5	15,5	37,9
	2023-10083AQ - Fonds de concours et subventions à verser aux communes 2023	1 110,8	0,0	0,0	1 110,8	268,8	842,0
	2025-10083AR - Subventions et fonds de concours verser 2025	0,0	5 727,4	0,0	5 727,4	270,1	5 457,3
	2025-10083AS - 2026-Subventions et fonds de concours verser	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0
10115	CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2000-2006	3 738,0	0,0	0,0	3 738,0	3 085,0	653,0
	2016-10115DD - Subventions Opérations 12ème plan	3 738,0	0,0	0,0	3 738,0	3 085,0	653,0
10425	PROGRAMME ANNEXE	59 280,0	14 296,1	9 640,3	63 935,8	54 267,5	9 668,3
	2020-10425W - Travaux annexes des routes 2020	10 280,0	-639,7	9 640,3	0,0	0,0	0,0
	2021-10425X - Travaux annexes des routes 2021	12 250,0	-190,2	0,0	12 059,8	12 006,8	53,0
	2022-10425Y - Travaux annexes des routes 2022	12 250,0	-154,0	0,0	12 096,0	12 079,0	17,0
	2023-10425Z - Travaux annexes des routes 2023	12 250,0	0,0	0,0	12 250,0	11 891,0	359,0
	2024-10425AA - Travaux annexes des routes 2024	12 250,0	0,0	0,0	12 250,0	10 935,0	1 315,0
	2025-10425AB - TRAVAUX ANNEXES DES ROUTES 2024	0,0	11 100,0	0,0	11 100,0	7 355,8	3 744,2
	2025-10425AC - 2026-Travaux annexes des routes	0,0	4 180,0	0,0	4 180,0	0,0	4 180,0
10481	ETUDES GÉNÉRALES	9 431,3	2 274,0	0,0	11 705,3	9 079,5	2 625,9
	2017-10481J - Etudes générales des routes 2017	1 845,4	-31,0	0,0	1 814,4	1 765,7	48,7
	2018-10481K - Etudes générales des routes 2018	615,4	0,0	0,0	615,4	614,1	1,2
	2019-10481L - Etudes générales des routes 2019	1 275,6	137,0	0,0	1 412,6	1 123,4	289,2
	2020-10481M - Etudes générales des routes 2020	1 117,8	60,0	0,0	1 177,8	1 008,0	169,8
	2021-10481N - Etudes générales des routes 2021	780,0	18,0	0,0	798,0	596,1	201,9
	2022-10481O - Etudes générales des routes 2022	999,7	0,0	0,0	999,7	746,4	253,3
	2023-10481P - Etudes générales des routes 2023	1 557,5	0,0	0,0	1 557,5	1 386,5	171,0
	2024-10481Q - Etudes générales des routes 2024	1 240,0	84,0	0,0	1 324,0	1 125,0	199,0
	2025-10481R - Etudes générales des routes 2025	0,0	1 306,0	0,0	1 306,0	714,2	591,8
	2025-10481S - 2026-Etudes générales des routes	0,0	700,0	0,0	700,0	0,0	700,0
13003	MODERNISATION	204 549,3	2 122,4	0,0	206 671,7	143 608,6	63 063,1
	2012-13003T - Modernisation des routes 2012-2014	40 796,5	0,0	0,0	40 796,5	38 889,1	1 907,4
	2015-13003U - Modernisation des routes 2015-2017	50 261,7	0,0	0,0	50 261,7	43 407,9	6 853,8
	2016-13003DD - Modernisation des routes - Etudes	11 561,1	1 019,1	0,0	12 580,2	7 782,7	4 797,6
	2018-13003V - Modernisation des routes 2018-2020	39 300,0	300,0	0,0	39 600,0	29 786,8	9 813,2
	2021-13003W - Modernisation des routes 2021-2023	56 780,0	-4 462,7	0,0	52 317,3	17 620,0	34 697,3
	2024-13003X - Modernisation des routes 2024-2025	5 850,0	5 266,0	0,0	11 116,0	6 122,2	4 993,8
13005	GRANDS TRAVAUX	160 926,8	1 905,6	6 361,5	156 470,9	87 570,4	68 900,5
	2010-13005I - D18 Aménagement entre la D10 et D65 Aix-en-provence	10 233,5	0,0	0,0	10 233,5	9 448,0	785,4
	2010-13005J - D24 Déviation de Cabannes	9 079,3	0,0	0,0	9 079,3	9 009,8	69,5
	2010-13005K - D96 Contournement de Peyrolles	529,0	10,0	0,0	539,0	190,8	348,2
	2011-13005L - D7N reconstruction ouvrage d'art Plan d'Orgon	9 160,0	0,0	0,0	9 160,0	8 875,6	284,4
	2012-13005M - RD268 mise à 2 voies la Fossette et Mat de Ricca	1 359,8	300,0	0,0	1 659,8	1 303,2	356,6
	2012-13005N - RD569N liaison RN159/RN569 Miramas	6 072,0	9,0	0,0	6 081,0	5 201,1	879,9
	2012-13005O - D7N déviation de Saint-Cannat	3 635,0	562,3	0,0	4 197,3	1 150,2	3 047,1
	2013-13005P - Réhabilitation de l'ancien pont de Mallemort études	1 061,0	140,0	0,0	1 201,0	720,2	480,8
	2013-13005R - D568 aménagement tunnel du Resquiadou et l'Av. André Roussin	727,0	0,0	0,0	727,0	513,9	213,1
	2013-13005T - Complément échangeur A55/D9 Carry études	11 058,0	1 960,0	0,0	13 018,0	8 896,9	4 121,1
	2015-13005AA - D9 mise à 2x2 voies de la D9-section du Realtor	11 263,0	0,0	0,0	11 263,0	11 164,2	98,8
	2015-13005AB - D6 déviation de la Barque et liaison A8/D6 (1ère phase)	27 903,0	480,0	0,0	28 383,0	7 148,8	21 234,2
	2015-13005AC - D6 mise en sécurité entre A51 et Gardanne	1 310,0	0,0	0,0	1 310,0	168,8	1 141,2

Délégation Programme / Enveloppe		Stock AE-AP actives au 01/01/2025	Flux 2025 (dont part anticipée *)	Stock des AE/AP clôturées déduit	Stock AE-AP actives au 01/01/2026	Mandatement cumulé au 31/12/2025	Reste à mandater sur AE-AP actives
	2015-13005AD - D570N contournement est d'Arles	6 410,0	160,0	0,0	6 570,0	3 218,1	3 351,9
	2015-13005AE - D570N requalification de la D570N entre Arles et Gravescon	9 492,2	0,0	0,0	9 492,2	7 375,8	2 116,4
	2015-13005Y - D543 déviation de Saint Pons	2 100,0	-1 584,6	0,0	515,4	494,0	21,4
	2015-13005Z - D20E liaison nouvelle entre D9/D48	6 967,1	-605,6	6 361,5	0,0	0,0	0,0
	2016-13005AG - D35b/36 franchissement du Rhône Salin de Giraud	5 580,0	0,0	0,0	5 580,0	1 476,8	4 103,2
	2018-13005AJ - D7n amélioration de la sécurité	5 775,0	0,0	0,0	5 775,0	729,0	5 046,0
	2019-13005AK - D7N traversée de Celony	450,0	0,0	0,0	450,0	154,9	295,1
	2020-13005AL - D556 Aménagement entre D 561 et D96 Meyrargues/Venelles	652,0	70,0	0,0	722,0	68,6	653,4
	2022-13005AM - D6 aménagement de l'échangeur du puits Morandat	3 230,0	0,0	0,0	3 230,0	222,7	3 007,3
	2023-13005AN - D35 déviation liaison Arles Sud à la N 113	14 000,0	97,5	0,0	14 097,5	2 008,2	12 089,3
	2023-13005AO - D9 Renforcement chaussée PR 2 à 9 Aix-en-Provence	9 180,0	0,0	0,0	9 180,0	7 411,6	1 768,4
	2023-13005AP - D65/RD543 Suppression du passage à niveau N° 7 Aix	0,0	250,0	0,0	250,0	0,0	250,0
	2023-13005AQ - RD908 entre Treys et Peynier renforcement de chaussée	3 700,0	0,0	0,0	3 700,0	619,1	3 080,9
	2025-13005AR - D65/RD543 Suppression du passage à niveau N° 7 Aix	0,0	57,0	0,0	57,0	0,0	57,0
17012	ROCADE L2	178 000,0	0,0	0,0	178 000,0	174 721,1	3 278,9
	2010-17012B - Roclade L2-2010	178 000,0	0,0	0,0	178 000,0	174 721,1	3 278,9
28004	RENFORCEMENT DE CHAUSSÉE	82 483,2	10 278,4	0,0	92 761,6	77 257,1	15 504,5
	2018-28004A - Renforcement de chaussée	82 483,2	10 278,4	0,0	92 761,6	77 257,1	15 504,5
29008	MESURES ENVIRONNEMENTALES	553,0	30,0	0,0	583,0	53,3	529,7
	2019-29008A - Mesures environnementales	553,0	30,0	0,0	583,0	53,3	529,7
	SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	8 383,7	1 150,4	701,3	8 832,7	3 332,7	5 500,0
10041	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 633,7	1 150,4	701,3	8 082,7	3 332,7	4 750,0
	2017-10041Q - Centre sportif départemental	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0	1 160,1	839,9
	2018-10041R - Rénovation Cercle des nageurs de Marseille	1 800,0	0,0	0,0	1 800,0	0,0	1 800,0
	2021-10041V - Aides aux associations sportives 2021	847,7	-146,4	701,3	0,0	0,0	0,0
	2022-10041W - Aides aux associations sportives 2022	986,0	0,0	0,0	986,0	809,7	176,3
	2023-10041X - Aides aux associations sportives 2023	1 000,0	-0,1	0,0	999,8	692,2	307,7
	2024-10041Y - Aides aux associations sportives 2024	1 000,0	-3,1	0,0	996,9	547,5	449,3
	2025-10041AA - 2026-Aides aux associations sportives	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	2025-10041Z - Aides aux associations sportives 2025	0,0	1 000,0	0,0	1 000,0	123,1	876,9
10326	PRESTATIONS DIVERSES	750,0	0,0	0,0	750,0	0,0	750,0
	2022-10326A - Achat de piscines mobiles	750,0	0,0	0,0	750,0	0,0	750,0
	SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMÉRIQUES	80 831,6	31 271,0	17 332,9	94 769,6	64 813,1	29 956,6
10184	EQUIPEMENTS TECHNIQUES	16 571,0	12 554,2	0,0	29 125,2	19 303,1	9 822,1
	2023-10184M - Evolution du poste de travail 2023	6 676,0	-116,4	0,0	6 559,7	6 537,1	22,5
	2024-10184N - Evolution du poste de travail 2024	9 895,0	-3 125,5	0,0	6 769,5	6 552,0	217,5
	2025-10184O - Evolution du poste de travail 2025	0,0	8 715,0	0,0	8 715,0	6 213,9	2 501,1
	2025-10184P - 2026-Evolution du poste de travail	0,0	7 081,0	0,0	7 081,0	0,0	7 081,0
10340	PROJETS SPÉCIFIQUES	17 146,8	6 746,4	0,0	23 893,2	17 472,8	6 420,3
	2021-10340E - Informatique - projets métiers 2021	2 839,4	-19,6	0,0	2 819,8	2 775,7	44,1
	2022-10340F - Informatique - projets métiers 2022	3 105,4	-25,9	0,0	3 079,4	3 052,5	26,9
	2023-10340G - Informatique - projets métiers 2023	4 499,0	-207,3	0,0	4 291,7	4 236,4	55,2
	2024-10340H - Informatique - projets métiers 2024	6 703,0	-1 796,7	0,0	4 906,3	4 738,0	168,3
	2025-10340I - Informatique - projets métiers 2025	0,0	6 202,0	0,0	6 202,0	2 670,1	3 531,9
	2025-10340J - 2026-Informatique - projets métiers	0,0	2 594,0	0,0	2 594,0	0,0	2 594,0
14050	PRESTATIONS RÉSEAUX	8 859,1	3 786,0	4 396,1	8 249,0	5 275,5	2 973,5
	2023-14050G - Infrastructures réseaux-serveurs 2023	4 536,1	-140,0	4 396,1	0,0	0,0	0,0
	2024-14050H - Infrastructures réseaux-serveurs 2024	4 323,0	-1 571,0	0,0	2 752,0	2 741,1	10,9
	2025-14050I - Infrastructures réseaux-serveurs 2025	0,0	3 316,0	0,0	3 316,0	2 534,4	781,6
	2025-14050J - 2026-Infrastructures réseaux-serveurs	0,0	2 181,0	0,0	2 181,0	0,0	2 181,0
21018	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	30 704,7	7 337,5	12 936,9	25 105,3	17 441,3	7 664,0
	2021-21018E - Schéma directeur des systèmes d'information 2021	7 463,9	-8,5	7 455,4	0,0	0,0	0,0
	2022-21018F - Schéma directeur des systèmes d'information 2022	5 492,4	-10,9	5 481,4	0,0	0,0	0,0
	2023-21018G - Schéma directeur des systèmes d'information 2023	8 383,4	-309,0	0,0	8 074,4	7 963,8	110,7
	2024-21018H - Schéma directeur des systèmes d'information 2024	9 365,0	-3 096,1	0,0	6 268,9	5 703,6	565,3
	2025-21018I - Schéma directeur des systèmes d'information 2025	0,0	8 646,0	0,0	8 646,0	3 774,0	4 872,0
	2025-21018J - 2026-Schéma directeur des systèmes d'information	0,0	2 116,0	0,0	2 116,0	0,0	2 116,0
28001	MODERNISATION DE LA SURETÉ	6 210,0	-1 753,1	0,0	4 456,9	4 444,9	12,0
	2018-28001A - Modernisation de la sureté	6 210,0	-1 753,1	0,0	4 456,9	4 444,9	12,0
35005	Remplacement SI-DITAS	0,0	2 600,0	0,0	2 600,0	0,0	2 600,0
	2025-35005A - Remplacement du SI DITAS	0,0	2 600,0	0,0	2 600,0	0,0	2 600,0
88813	MAISONS DU BEL AGE-DSISN	1 340,0	0,0	0,0	1 340,0	875,3	464,7
	2018-88813A - Maisons du Bel Age	1 340,0	0,0	0,0	1 340,0	875,3	464,7
	TOURISME	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
10053	AIDES AUX OPERATEURS	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	2025-10053A - Dépenses investissement opérateurs touristiques et communes 2025	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	VIE ASSOCIATIVE	2 577,2	424,6	721,4	2 280,4	1 029,8	1 250,5
10440	SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE INVESTISSEMENT	1 228,3	178,8	208,8	1 198,3	537,5	660,8
	2020-10440V - Soutien à la vie associative 2020	216,3	-7,5	208,8	0,0	0,0	0,0
	2021-10440W - Soutien à la vie associative 2021	160,5	-16,7	0,0	143,8	111,5	32,3
	2022-10440X - Soutien à la vie associative 2022	249,9	0,0	0,0	249,9	65,3	184,6
	2023-10440Y - Soutien à la vie associative 2023	51,6	0,0	0,0	51,6	40,0	11,6
	2024-10440Z - Soutien à la vie associative 2024	550,0	-47,0	0,0	503,0	301,7	201,2
	2025-10440AA - Soutien à la vie associative 2025	0,0	250,0	0,0	250,0	19,0	231,0
10579	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENFANT INVESTISSEMENT	1 348,9	245,8	512,6	1 082,0	492,3	589,7
	2018-10579K - Soutien enfance investissement autres	200,0	-40,7	159,3	0,0	0,0	0,0
	2019-10579L - Soutien enfance investissement 2019	185,2	-2,7	182,5	0,0	0,0	0,0
	2021-10579N - Soutien enfance investissement 2021	181,7	-10,9	170,8	0,0	0,0	0,0
	2022-10579O - Soutien enfance investissement 2022	195,8	0,0	0,0	195,8	179,8	16,0
	2023-10579P - Soutien enfance investissement 2023	286,3	0,0	0,0	286,3	200,5	85,7
	2024-10579Q - Soutien enfance investissement 2024	300,0	0,0	0,0	300,0	112,0	188,0
	2025-10579R - Soutien enfance investissement 2025	0,0	300,0	0,0	300,0	0,0	300,0
	Total général	6 756 947,7	660 442,4	228 922,5	7 188 467,6	5 146 903,1	2 041 564,4

Annexe 4 : Situation de la dette au 31 décembre 2025

La gestion de la dette du département des Bouches-du-Rhône

La dette est un outil de financement courant des investissements publics. Le besoin annuel de financement est directement lié à la réponse apportée par la collectivité aux besoins du territoire en termes d'équipements comme d'aménagements ou de lutte contre le réchauffement climatique. Il est aussi le fruit de la volonté de la collectivité de maintenir un volume d'investissement propre à catalyser et impulser une dynamique territoriale.

La contribution de la dette au financement des investissements varie selon les exercices et le montant des autres ressources que sont l'épargne nette, les recettes d'investissement (les subventions, fonds ou dotations externes) et l'utilisation du fonds de roulement.

Cette contribution est particulièrement sensible au montant de l'épargne qui se révèle elle-même être une donnée pouvant fluctuer rapidement, à la hausse comme à la baisse, notamment sous l'effet des DMTO.

Structure du financement de l'investissement hors dette

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement hors dette	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Dépenses d'équipement	99,8%	99,2%	99,9%	100,0%	99,3%	98,5%	99,9%
Dépenses directes d'équipement	30,7%	32,0%	36,5%	44,9%	43,7%	56,5%	49,6%
Dépenses indirectes	69,1%	67,3%	63,4%	55,0%	55,6%	42,1%	50,3%
Dépenses financières d'investissement	0,2%	0,8%	0,1%	0,0%	0,7%	1,5%	0,1%
Dép d'inv hors annuité en capital	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Financement de l'investissement	92,8%	102,0%	106,5%	96,6%	88,9%	105,0%	101,4%
EPARGNE NETTE	41,2%	16,2%	35,9%	51,7%	24,7%	-0,7%	11,5%
Ressources propres d'inv. (RPI)	5,8%	5,9%	6,2%	5,4%	9,6%	7,1%	10,1%
<i>FCTVA</i>	4,1%	3,8%	4,4%	4,8%	8,0%	5,7%	8,3%
<i>Produits des cessions</i>	1,6%	1,8%	1,6%	0,4%	1,1%	0,3%	1,7%
<i>Diverses RPI</i>	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,5%	1,1%	0,2%
Fonds affectés (DSID, DDEC,...)	1,7%	1,5%	1,5%	1,8%	3,0%	2,5%	1,9%
Subventions	0,7%	0,3%	1,0%	1,2%	0,1%	1,5%	1,0%
Emprunt	43,5%	78,2%	61,9%	36,5%	51,4%	94,5%	76,8%
Variation du résultat global de clôture	-7,2%	2,0%	6,5%	-3,4%	-11,1%	5,0%	1,4%
Résultat Global de Clôture (RGC)	5,8%	7,4%	13,8%	9,9%	1,6%	6,7%	7,1%

La dette fait l'objet d'une présentation annuelle devant le Conseil départemental. Un rapport dédié expose les choix opérés comme le contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ce document rappelle également les enjeux de ces choix : diversification et sécurisation de la ressource ; coût de la ressource ; adaptation la plus précise possible (volume et calendrier) aux besoins ; profil d'extinction compatible avec les perspectives futures de la collectivité ; préservation d'une situation financière (solvabilité, taux d'endettement) saine et comparable avec celle des Départements similaires...

Le Département conjugue plusieurs ressources : l'emprunt bancaire classique, au travers de consultations ouvertes, généralement conduites plusieurs fois par an ; l'emprunt obligataire grâce à un programme EMTN ; des partenariats ciblés avec la Banque européenne d'investissement (BEI), aujourd'hui soldés, et la Banque des territoires. Des contacts ont été noués avec la Banque du conseil de développement de l'Europe (CEB) afin de poursuivre ce type de collaboration qui offre l'avantage de s'inscrire dans une perspective pluriannuelle.

Les consultations bancaires s'attachent à être les plus larges possibles afin de diversifier les profils des prêteurs. C'est un gage de compétitivité, de dilution des risques comme de sécurisation de la ressource, certains organismes plafonnant leur encours de dette.

Créé en 2013, le programme EMTN s'élève à 1 milliard d'euros, le plafond ayant été revu en 2021 afin de l'adapter aux besoins. Au 3 septembre 2025, 902 M€ de titres ont été émis, dont 793 M€ sont toujours en circulation à cette même date. Le solde disponible est de 207 M€ et 237 M€ si l'on prend en compte les trois remboursements de 10 M€ devant intervenir en 2026. Entre 2027 et 2030, 111 M€ d'émissions seront remboursés, dégagant autant de marge de manœuvre pour de nouveaux financements.

Enfin, la collectivité s'appuie sur deux cabinets externes, Michel Klopfer et Finance active. Ces deux partenaires offrent conseils et éclairage dans la préparation des décisions.

Le recours à la dette en 2024 et 2025

En 2024, les emprunts nouveaux se sont élevés à 411,2 M€. Ils ont permis le financement de 435 M€ d'investissements relativement classiques en faveur de l'éducation (123 M€) ou encore de la mobilité douce (91,4 M€ via notamment le plan mobilité ou les pistes cyclables)

Les travaux conduits pour l'élaboration de l'annexe verte ont permis la cotation de 200 M€ d'investissements 2024. Ils se concluent par près de 36 % de dépenses favorables (soit plus du tiers), 59 % de dépenses neutres et 5 % de dépenses défavorables. Cette répartition est conforme à l'engagement du Département en faveur de la transition, notamment avec la construction et la réhabilitation de bâtiments concourant directement à la baisse des émissions ou la consommation d'énergies carbonées.

Le financement de l'exercice 2025 (508 M€ d'investissements hors dette) a été assuré par la mobilisation de 390 M€ d'emprunts : trois émissions obligataires totalisant 55 M€ et sept enveloppes bancaires retenues à l'issue de trois campagnes étalées tout au long de l'année. Le solde de l'une des enveloppes obtenues de La Banque Postale (LBP) sera débloquent en 2026 afin d'assurer le financement de l'exercice dans l'attente du vote du budget primitif.

Le déblocage précis des fonds est un enjeu majeur, la collectivité privilégiant, le cas échéant, le recours ponctuel à des tirages de lignes de trésorerie de préférence à un versement prématuré des fonds entraînant un surcoût d'intérêt. De même, l'opportunité de phase de mobilisation sans frais est un avantage à exploiter du mieux possible, comme le montre le cas de l'enveloppe LBP évoqué ci-dessus.

Taux moyen et durée de vie de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette est de 2,18 % (contre 2,36 % au 31 décembre 2024 et 2,45 % au 31 décembre 2023). Le taux moyen des départements au 31 décembre 2024 est 2,73 % (source : Finance active). En lien avec la baisse du Livret A (1,7 % au 1^{er} janvier 2026 contre 3 % au 1^{er} janvier 2025) et des taux directeurs, une décreue s'amorce mais reste à pérenniser.

Le Département est vigilant à propos du coût de la dette et mène une politique active de gestion de celle-ci. Les conditions de modification (passage d'un taux à un autre) et de remboursement anticipé des contrats sont des critères examinés lors des campagnes.

Même si les taux sont de nouveau revus à la baisse (passage du Livret A à 1,5 % au 1^{er} février 2026), le coût de la dette reste un enjeu sensible pour le Département, comme pour l'ensemble des emprunteurs. Les intérêts 2025 ont atteint 48 M€, sensiblement identiques à 2024 (50 M€) et toujours significatifs. Pour 2026, environ 54 M€ devraient être nécessaires.

Au 31 décembre 2025, la durée de vie résiduelle de la dette est de 13 ans et 11 mois. La durée de vie moyenne s'établit à 8 ans et 10 mois. Au 31 décembre 2024, la durée de vie résiduelle était de 14 ans

et 10 mois, et la durée moyenne, de 9 ans et 7 mois. Ces données connaissent une légère tendance à la baisse, le Département ayant privilégié des durées plus courtes pour ses récents emprunts, afin de minimiser leur coût. Mais, les contrats souscrits pour le financement des projets mobilité (Banque des Territoires, BEI) sont toujours de longue durée (entre 25 et 32 ans) afin d'être cohérents avec l'amortissement des équipements en question. L'objectif du Département reste de lisser la courbe d'extinction de la dette et d'éviter tout pic de remboursement.

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31 décembre 2025

Taux	Encours concerné	% d'exposition
Fixe	1 147 M€	46 %
Variable (1)	1 338 M€	54 %
<i>dont livret A</i>	<i>268 M€</i>	<i>11 % de l'encours total</i>
Total encours	2 485 M€	

(1) : y compris les prêts à taux fixe avec option ou automaticité de conversion en taux variable.

Cette répartition est considérée comme équilibrée. Pour mémoire, les emprunts obligataires sont généralement effectués à taux fixe, à l'exception des derniers pour lesquels seules des propositions reposant sur du taux variable ont été formulées. Tous les contrats sont classés 1-A selon la charte Gissler.

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 31 décembre 2025

Prêteur	Répartition	Montant
La Banque Postale	20 %	487 M€
Banque des Territoires	12 %	295 M€
Banque européenne d'investissement	10 %	256 M€
Société générale	8 %	198 M€
Autres banques	18 %	456 M€
Emissions obligataires	32 %	793 M€
TOTAL	100 %	2 485 M€

L'objectif du Département est de diversifier ses ressources, afin de les sécuriser et de bénéficier alternativement des avantages de chacune, en termes de coût comme de modalités pratiques (amortissements personnalisés, phase de mobilisation...).

Répartition de l'encours de dette par nature au 31 décembre 2025

Nature	Répartition	Montant
Obligataire	32 %	793 M€
Bancaire	68 %	1 692 M€
TOTAL	100 %	2 485 M€

Annexe 5 : Encours détaillé de dette au 31 décembre 2025

Banque	Année de réalisation	Capital emprunté	Durée résiduelle	Taux	Nature	Capital restant dû
BANCAIRE		2 378 837 320 €				1 691 727 682 €
BAWAG (ex DEPFA)	2005	50 000 000 €	9,97	Taux fixe à 3,8 %	Fixe	23 212 127 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2010	35 000 000 €	1,21	Taux fixe 0,05 %	Fixe	2 520 833 €
PFAND BRIEF BANK	2012	30 000 000 €	1,99	Euribor 3 mois + 2,4 %	Variable	4 000 000 €
CAISSE DE RETRAITE AUTONOME DES ANCIENS COMBATTANTS (CARAC)	2012	10 000 000 €	1,71	Taux fixe à 4,77 %	Fixe	1 333 333 €
CAISSE D'EPARGNE	2012	20 000 000 €	1,65	Taux fixe à 4,89 %	Fixe	3 561 758 €
CAISSE D'EPARGNE	2012	2 000 000 €	1,42	Taux fixe à 4,56 %	Fixe	349 883 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2012	20 000 000 €	1,08	Taux fixe à 4,51 %	Fixe	3 489 325 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2012	30 000 000 €	2	Taux fixe à 3,92 %	Fixe	7 457 336 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2013	7 500 000 €	8,33	Livret A + 0,87 %	Livret A	3 375 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2013	10 053 000 €	9,2	Livret A + 0,87 %	Livret A	4 146 863 €
PFAND BRIEF BANK	2013	20 000 000 €	2,24	Euribor 3 mois + 2,4 %	Variable	3 000 000 €
LA BANQUE POSTALE	2014	10 000 000 €	4,08	Euribor 3 mois + 1,25 %	Variable	2 833 333 €
PFAND BRIEF BANK	2014	40 000 000 €	3,74	Euribor 3 mois + 1,1 %	Variable	10 000 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	10 000 000 €	8,33	Livret A + 0,87 %	Livret A	4 500 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	9	Livret A + 0,87 %	Livret A	3 468 750 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	9,33	Livret A + 0,87 %	Livret A	3 750 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	7 500 000 €	10,33	Livret A + 0,87 %	Livret A	4 125 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	14 000 000 €	9	Livret A + 0,75 %	Livret A	6 475 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	11 900 000 €	9	Livret A + 0,87 %	Livret A	5 503 750 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2014	16 600 000 €	9	Livret A + 0,87 %	Livret A	7 677 500 €
LA BANQUE POSTALE	2015	30 000 000 €	4,5	(Euribor 3 mois + 0,76 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	9 500 000 €
PFAND BRIEF BANK	2015	40 000 000 €	4,58	Taux fixe 0,57 %	Fixe	12 666 667 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	7 900 000 €	9,5	Livret A + 0,87 %	Livret A	3 851 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	1 500 000 €	9,5	Livret A + 0,87 %	Livret A	731 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	22 750 000 €	10	Livret A + 0,87 %	Livret A	11 659 375 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2015	27 700 000 €	10	(Livret A + 0,75 %) - Floor 0 sur Livret A	Livret A	14 196 250 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	16 250 000 €	11	(Livret A + 0,75 %) - Floor - 0,75 sur Livret A	Livret A	9 750 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	11 250 000 €	11	(Livret A + 1 %) - Floor -1 sur Livret A	Livret A	6 750 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	12 500 000 €	11	(Livret A + 1 %) - Floor -1 sur Livret A	Livret A	7 500 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	5 000 000 €	11	(Livret A + 1 %) - Floor -1 sur Livret A	Livret A	3 000 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2016	30 167 120 €	11	Taux fixe à 0 %	Fixe	18 100 272 €
LA BANQUE POSTALE	2016	40 000 000 €	5,08	(Euribor 3 mois + 0,77 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	14 000 000 €

Banque	Année de réalisation	Capital emprunté	Durée résiduelle	Taux	Nature	Capital restant dû
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	14 561 104 €	11,67	Taux fixe à 0 %	Fixe	8 736 662 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	5 437 096 €	11,67	Taux fixe à 0 %	Fixe	3 262 258 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	19 519 000 €	11	Taux fixe à 0 %	Fixe	11 711 400 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2017	20 400 000 €	12	(Livret A + 0,75 %) - Floor - 0,75 sur Livret A	Livret A	13 260 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	11 100 000 €	12,5	(Livret A + 1 %) - Floor - 1 sur Livret A	Livret A	7 215 000 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	3 850 000 €	12,5	Livret A +1 %	Livret A	2 502 500 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2018	4 800 000 €	12,5	Livret A + 1 %	Livret A	3 120 000 €
SOCIETE GENERALE	2018	20 000 000 €	8,08	(Euribor 3 mois + 0,34 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	11 000 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2019	10 000 000 €	18,87	(Euribor 6 mois + 0,265 %) - Floor - 0,265 sur Euribor 6 mois	Variable	7 600 000 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	9	Taux fixe à 0,38 %	Fixe	6 666 667 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	13	Taux fixe à 0,48 %	Fixe	7 368 421 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	9	Taux fixe à 0,36 %	Fixe	6 333 333 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	8,75	Taux fixe à 0,46 %	Fixe	6 973 684 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	8,75	Taux fixe à 0,41 %	Fixe	2 700 000 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	9	Taux fixe à 0,36 %	Fixe	6 166 667 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	13	Taux fixe à 0,46 %	Fixe	7 105 263 €
LA BANQUE POSTALE	2019	10 000 000 €	8,75	Taux fixe à 0,43 %	Fixe	3 150 000 €
CREDIT COOPERATIF	2019	15 000 000 €	8,93	(Euribor 3 mois + 0,2 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	9 053 932 €
CREDIT COOPERATIF	2019	10 000 000 €	8,68	Taux fixe à 0,58 %	Fixe	6 103 931 €
SOCIETE GENERALE	2019	20 000 000 €	13,97	Taux fixe à 0 % puis Euribor 3 mois + 0,37 % à compter de 2023	Fixe puis variable	14 000 000 €
SOCIETE GENERALE	2020	15 000 000 €	9,25	(Euribor 3 mois + 0,35 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	9 250 000 €
SOCIETE GENERALE	2020	15 000 000 €	9,25	(Euribor 3 mois + 0,35 %) - Floor 0 sur Euribor 3 mois	Variable	9 250 000 €
ARKEA	2020	10 000 000 €	14,91	Taux fixe à 0,66 %	Fixe	7 500 000 €
SOCIETE GENERALE	2020	60 000 000 €	14,63	Euribor 3 mois + 0,36 %	Variable	44 250 000 €
CREDIT COOPERATIF	2020	10 000 000 €	14,66	Euribor 3 mois + 0,49 % - Floor sur index	Variable	7 469 053 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2020	10 000 000 €	19,87	Taux fixe à 0,64 %	Fixe	8 000 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2020	10 000 000 €	19,91	Euribor 6 mois + 0,265 % - Pas de floor sur index	Variable	8 000 000 €
LA BANQUE POSTALE	2020	30 000 000 €	15	Taux fixe à 0,56 %	Fixe	22 875 000 €
LA BANQUE POSTALE	2020	60 000 000 €	15	Taux fixe à 0,52 %	Fixe	45 750 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	30 000 000 €	15,08	Taux fixe à 0,54 %	Fixe	22 875 000 €
SAAR LB	2021	30 000 000 €	20,01	Euribor 6 mois + 0,836 % - Pas de floor sur index	Variable	24 600 000 €
SOCIETE GENERALE	2021	30 000 000 €	15,35	Euribor 3 mois + 0,29 % (floor)	Variable	23 684 210 €
ARKEA	2021	15 000 000 €	20,41	Euribor 3 mois + 0,30 % (floor)	Variable	12 300 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	10 000 000 €	11	Taux fixe à 0,58 %	Fixe	7 500 000 €
LA BANQUE POSTALE	2021	10 000 000 €	16	Taux fixe à 0,68 %	Fixe	8 125 000 €

Banque	Année de réalisation	Capital emprunté	Durée résiduelle	Taux	Nature	Capital restant dû
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2021	11 000 000 €	21	Taux fixe à 0,46 %	Fixe	9 240 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2021	51 000 000 €	26	Taux fixe à 0 % puis option de conversion au 23/12/2025	Fixe puis option de conversion	44 200 000 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	17 200 000 €	26,71	Euribor 3 mois + 0,246 % (absence de floor/index)	Variable	15 141 880 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	14 000 000 €	26,49	Euribor 3 mois + 0,214 % (absence de floor/index)	Variable	12 205 128 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	15 000 000 €	16,25	Euribor 3 mois + 0,14 % (absence de floor/index)	Variable	12 039 474 €
ARKEA	2022	10 000 000 €	16,5	Euribor 3 mois + 0,54 % (floor/index)	Variable	8 250 000 €
ARKEA	2022	10 000 000 €	11,5	Euribor 3 mois + 0,53 % (floor/index)	Variable	7 666 667 €
LA BANQUE POSTALE	2022	20 000 000 €	16,5	Euribor 3 mois + 0,46 % (floor/index)	Variable	16 750 000 €
LA BANQUE POSTALE	2022	20 000 000 €	11,5	Euribor 3 mois + 0,44 % (floor/index)	Variable	15 666 667 €
CEPAC	2022	20 000 000 €	16,48	Euribor 3 mois + 0,64 % (pas de floor/index)	Variable	16 500 000 €
CEPAC	2022	20 000 000 €	11,48	Euribor 3 mois + 0,61 % (pas de floor/index)	Variable	15 333 333 €
CREDIT MARITIME/BANQUE POP	2022	10 000 000 €	16,49	Euribor 3 mois + 0,64 % (pas de floor/index)	Variable	8 250 000 €
SOCIETE GENERALE	2022	30 000 000 €	11,5	Euribor 3 mois + 0,51 % (floor/index)	Variable	22 496 000 €
LA NEF	2022	4 000 000 €	11,51	Taux fixe 1,25 %	Fixe	3 133 333 €
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	2022	14 000 000 €	21,97	Euribor 3 mois + 0,249 % (pas de floor/index)	Variable	12 250 000 €
ARKEA	2023	10 000 000 €	17,66	Euribor 3 mois + 0,75 %	Variable	8 875 000 €
ARKEA	2023	10 000 000 €	17,66	Euribor 3 mois + 0,75 %	Variable	8 875 000 €
LBFA/SAAR	2023	20 000 000 €	12,79	Euribor 3 mois + 0,69 %	Variable	17 142 857 €
SOCIETE GENERALE	2023	20 000 000 €	12,93	Euribor 3 mois + 0,77 %	Variable	17 142 857 €
SOCIETE GENERALE	2023	20 000 000 €	12,95	Euribor 3 mois + 0,77 %	Variable	17 142 857 €
CEPAC	2023	30 000 000 €	13,14	Livret A + 0,30 %	Variable	26 500 000 €
LA NEF	2023	1 200 000 €	12,86	Taux fixe 3,60 %	Fixe	1 040 000 €
LBP	2023	15 000 000 €	13	Euribor 3 mois + 0,99 %	Variable	13 250 000 €
LBP	2023	50 000 000 €	13	Taux fixe 3,7 % puis Euribor 3 mois + 0,74 % à compter de 2029	Fixe puis variable	44 166 667 €
CEPAC	2023	30 000 000 €	12,93	Euribor 3 mois + 0,76 %	Variable	25 714 286 €
BANQUE DES TERRITOIRES	2024	80 000 000 €	28,25	Livret A + 0,40 %	Livret A	75 862 069 €
LA NEF	2024	1 200 000 €	14	Taux fixe 3,40 %	Fixe	1 100 000 €
LBP	2024	50 000 000 €	14	Taux fixe 3,40 %	Fixe	47 500 000 €
CREDIT COOPERATIF	2024	20 000 000 €	19	Euribor 3 mois + 0,74 %	Variable	19 525 175 €
ARKEA	2024	20 000 000 €	14	Euribor 3 mois + 0,74 %	Variable	18 333 333 €
CEPAC	2024	25 000 000 €	13,49	Euribor 3 mois + 0,74 %	Variable	22 321 429 €
BEI	2024	18 000 000 €	23,21	Taux fixe 2,926 % puis variable à compter de 2028	Variable	16 687 500 €
BEI	2024	40 000 000 €	23,46	Taux fixe 3,223 % puis variable à compter de 2028	Variable	37 500 000 €

Banque	Année de réalisation	Capital emprunté	Durée résiduelle	Taux	Nature	Capital restant dû
BEI	2024	60 000 000 €	22,91	TF 2,661 %	Fixe	57 600 000 €
BEI	2024	25 000 000 €	17,91	TF 2,256 %	Fixe	23 750 000 €
CEPAC	2024	18 000 000 €	12,95	TF 3,14 %	Fixe	16 800 000 €
CDC	2025	40 000 000 €	29,33	Livret A + 0,40 %	Variable	39 333 333 €
CEPAC	2025	30 000 000 €	14,96	TF 3,55 %	Fixe	30 000 000 €
CEPAC	2025	20 000 000 €	14,54	Euribor 3 mois + 0,99 %	Variable	19 666 667 €
Crédit maritime	2025	10 000 000 €	14,56	Euribor 3 mois + 0,94 %	Variable	9 833 333 €
CEPAC	2025	15 000 000 €	14,83	Euribor 3 mois + 0,96 %	Variable	15 000 000 €
SAARLB	2025	20 000 000 €	14,84	Euribor 3 mois + 0,99 %	Variable	20 000 000 €
LA BANQUE POSTALE	2025	100 000 000 €	14,92	Euribor 3 mois + 0,98 %	Variable	100 000 000 €
SOCIETE GENERALE	2025	30 000 000 €	19,98	Euribor 3 mois + 0,89 %	Variable	30 000 000 €
LA BANQUE POSTALE	2025	100 000 000 €	15	Euribor 3 mois + 0,93 % en phase de consolidation	Variable	70 000 000 €
OBLIGATAIRE		793 000 000 €				793 000 000 €
HSBC	2013	10 000 000 €	2,95	Taux fixe à 3,225 %	Fixe	10 000 000 €
DEUTSCHE BANK	2013	20 000 000 €	10,95	Taux fixe à 3,6 %	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2014	20 000 000 €	6,74	Taux fixe à 2,358 %	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2014	15 000 000 €	11,58	Taux fixe à 2,72 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2014	20 000 000 €	11,24	Taux fixe à 3,35 %	Fixe	20 000 000 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2015	18 000 000 €	14,83	Taux fixe à 2,056 %	Fixe	18 000 000 €
SOCIETE GENERALE	2015	25 000 000 €	10,86	Taux fixe à 1,95 %	Fixe	25 000 000 €
GFI LIMITED	2016	10 000 000 €	13,52	Taux fixe à 1,1 %	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2016	15 000 000 €	12,36	Taux fixe à 1,865 %	Fixe	15 000 000 €
NOMURA	2016	10 000 000 €	10,45	Taux fixe à 1,544 %	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2017	20 000 000 €	13,45	Taux fixe à 1,7 %	Fixe	20 000 000 €
GFI LIMITED	2018	10 000 000 €	1,85	Taux fixe à 0,84 %	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2018	10 000 000 €	0,48	Taux fixe à 0,715 %	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2018	15 000 000 €	12,46	Taux fixe à 1,563 %	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2019	20 000 000 €	4,96	Taux fixe à 0,31 %	Fixe	20 000 000 €
CREDIT AGRICOLE-CIB	2019	15 000 000 €	15,96	Taux fixe à 0,81 %	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2019	20 000 000 €	9,58	Taux fixe à 0,53 %	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2019	20 000 000 €	18,35	Taux fixe à 1,368 %	Fixe	20 000 000 €
CA-CIB	2020	20 000 000 €	20,08	Taux fixe à 0,432 %	Fixe	20 000 000 €
CA-CIB	2020	20 000 000 €	17,76	Taux fixe à 0,50 %	Fixe	20 000 000 €
CA-CIB	2020	25 000 000 €	14,77	Taux fixe à 0,457 %	Fixe	25 000 000 €
HSBC	2020	20 000 000 €	3,51	Taux fixe à 0,08 %	Fixe	20 000 000 €
HSBC	2020	25 000 000 €	19,80	Taux fixe à 0,482 %	Fixe	25 000 000 €
HSBC	2020	15 000 000 €	17,94	Taux fixe à 0,445 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2020	15 000 000 €	19,94	Taux fixe à 0,49 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2020	15 000 000 €	18,94	Taux fixe à 0,467 %	Fixe	15 000 000 €
GFI LIMITED	2020	20 000 000 €	15,79	Taux fixe à 0,45 %	Fixe	20 000 000 €
GFI LIMITED	2020	10 000 000 €	2,89	RAPPORT N°141774 Taux fixe à 0 %	Fixe	10 000 000 €

Placeur	Année de réalisation	Capital emprunté	Durée résiduelle	Taux	Nature	Capital restant dû
CACIB	2021	10 000 000 €	9,21	Taux fixe à 0,558 %	Fixe	10 000 000 €
CACIB	2021	10 000 000 €	8,96	Taux fixe à 0,543 %	Fixe	10 000 000 €
CACIB	2021	10 000 000 €	9,71	Taux fixe à 0,561 %	Fixe	10 000 000 €
LBP	2021	10 000 000 €	0,21	Taux fixe à 0 %	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	16,35	Taux fixe à 0,671 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	16,25	Taux fixe à 0,668 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	12,39	Taux fixe à 0,855 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	13,39	Taux fixe à 0,906 %	Fixe	15 000 000 €
LBP	2021	10 000 000 €	22,39	Taux fixe à 1,068 %	Fixe	10 000 000 €
HSBC	2021	15 000 000 €	11,96	Taux fixe à 0,872 %	Fixe	15 000 000 €
HSBC	2021	25 000 000 €	21,37	Taux fixe à 0,981 %	Fixe	25 000 000 €
TP ICAP	2021	10 000 000 €	0,89	Taux fixe à 0 %	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2022	10 000 000 €	7	Taux fixe à 0,84 %	Fixe	10 000 000 €
GFI LIMITED	2023	15 000 000 €	6	Taux fixe à 3,131 %	Fixe	15 000 000 €
TP ICAP	2023	11 000 000 €	3	Taux fixe à 3,10 %	Fixe	11 000 000 €
TP ICAP	2023	10 000 000 €	3	Taux fixe à 3,59 %	Fixe	10 000 000 €
OCTO FINANCES	2024	30 000 000 €	5,29	Euribor 3 mois + 0,44 %	Variable	30 000 000 €
TP ICAP	2024	4 000 000 €	3,14	Euribor 3 mois + 0,42 %	Variable	4 000 000 €
GFI LIMITED	2024	10 000 000 €	2,04	Euribor 3 mois +0,57 %	Variable	10 000 000 €
TP ICAP	2024	10 000 000 €	3,83	Euribor 3 mois +0,61 %	Variable	10 000 000 €
TP ICAP	2025	25 000 000 €	7,08	Taux fixe 3,495 %	Fixe	25 000 000 €
HSBC	2025	25 000 000 €	8,03	Euribor 6 mois + 0,90 %	Variable	25 000 000 €
GFI LIMITED	2025	5 000 000 €	5,08	Euribor 3 mois + 0,56 %	Variable	5 000 000 €
TOTAL		3 171 837 320 €				2 484 727 682 €

TOTAL ENDETTEMENT DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU 31 DECEMBRE 2025	2 484 727 682 €
---	------------------------

Annexe 6 : Projection du stock des autorisations de programme

Au début de l'exercice 2025, le volume des autorisations de programme (AP) ouvertes se chiffrait à 6,6 milliards d'euros. Au cours de l'année 2025, entre nouveaux projets, clôture des opérations achevées et réductions de programmes, l'encours a été porté en fin d'année à 6 840 M€, hors vote anticipé 2026 de 76,7 M€. La consommation sur AP pour 2025 est à cette heure d'environ 497 M€ (508 M€ avec le hors AP inclus), en progression par rapport à l'année 2024. Le solde à financer se chiffre ainsi en fin d'exercice 2025 à environ 1,8 milliard, proche de la situation fin 2024. Ce solde représente moins de 4 ans d'activité pour le Département.

L'ouverture du volume net annuel d'autorisations de programme se limiterait à environ 400 M€ l'an entre 2026 et 2030 (371 M€ identifiés à ce stade pour 2026, anticipations incluses). Une programmation en baisse de façon à réduire les engagements générateurs d'emprunts et ainsi infléchir la courbe de la dette. La consommation moyenne serait ainsi proche de 410 M€ sur la période 2024-2030 (crédits sous AP seuls). Le reste à financer devrait évoluer comme exposé dans les tableaux ci-dessous et s'avérer relativement stable.

budget général seul

Libellé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stock des AP ouvertes au 01/01*	6 528	6 587	6 840	7 212	7 612	8 012	8 412
Ouvertures d'AP	458	548	371	400	400	400	400
Opérations de clôtures et réductions	399	294					
Stock des AP ouvertes au 31/12	6 587	6 840	7 212	7 612	8 012	8 412	8 812
Mandatements cumulés	4 288	4 515	5 011	5 399	5 787	6 175	6 563
Consommations de CP d'AP**	419	497	388	388	388	388	388
Reste à financer (fin d'année)	1 880	1 829	1 813	1 825	1 837	1 849	1 861
Durée de vie (années)	4,5	3,7	4,7	4,7	4,7	4,8	4,8
Consommation moyenne 2024 - 2030	408						

en millions d'euros - crédits sous AP seuls - provisoire pour 2025 - hypothèse 2 - simulation REGARDS n°7

* avant vote du BP de l'année

** année n, mandatements effectifs base prospective ; taux de représentativité des CP d'AP = 97 %

Pour l'exercice 2026, les projets nouveaux identifiés sont à ce stade limités à environ 371 M€, laissant ainsi une marge de manœuvre utilisable en cours d'année si le Département souhaite porter ses engagements à un niveau annuel standard de 400 M€ ; des opérations de clôture et des ajustements seront aussi à prendre en compte en cours d'année 2026. Le volume des crédits à inscrire sous AP devrait approcher les 480 M€ (496 M€ tous investissements inclus), avec des perspectives de consommation de l'ordre de 80 à 90 % (soit près de 390 M€ de CP d'AP et 400 M€ tous investissements inclus).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 : présentation des autorisations de programmes (AP)

en millions d'euros	AP votées jusqu'à la DM2 2025	CP mandatés jusqu'au 31/12/2025*	CP restant à inscrire
Stock d'AP après décision modificative n°2 de 2025	6 840	5 011	1 829

budget général seul

* provisoire

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (CP)

en millions d'euros	CP estimés en 2026	CP estimés en 2027	CP estimés en 2028	CP estimés en 2029	CP estimés en 2030 et +
AP anciennes (1829 M€) et AP 2026 (371 M€) [estimations]	483	426	377	343	571
<i>Consommation prévisionnelle</i>	388	384	339	308	514

inscriptions budgétaires - crédits en AP seuls - hors ouvertures d'AP postérieures à 2026

Crédits hors AP à financer en 2026	14
Capital de la dette pour 2026	166
Total des dépenses d'investissement 2026	662

	Epargne brute	Recettes d'investissement	Emprunt
Mode de financement souhaité des crédits de paiement du BP en 2026	167	74	421

hors reports, résultats n-1

Annexe 7 : Prospectives 2026 – 2030

Au sortir de la crise sanitaire 2020-2021, le Département a entrepris des efforts supplémentaires de maîtrise des charges. En effet, soucieux de sa perte d'autonomie financière et face à une dépendance croissante à la fiscalité indirecte et aux dotations de l'État, il a cherché à réduire ses coûts et à rationaliser ses actions.

Toutefois, après l'embellie de 2021-2022, où les recettes se sont avérées dynamiques, les exercices 2023 et 2024 ont gommé une grande partie des gains escomptés. Les collectivités locales et plus particulièrement les départements ont été confrontés à une série d'imprévus : hausse des prix, décisions coûteuses de l'État, écroulement de la recette de DMTO, ponctions diverses de l'État...

L'exercice 2025 a heureusement renoué avec une croissance de certaines recettes. Même si, dans le même temps, des dépenses, comme les allocations de solidarité, sont reparties à la hausse ou l'ont poursuivie. La clôture 2025 affiche une nette amélioration de la solvabilité.

C'est par conséquent dans un contexte plus favorable, mais avec le souci de réduire les dépenses que les perspectives 2026 – 2030 ont été construites.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement étaient en croissance de 4,3 % et 2,8 % en 2023 et 2024 sous les différents effets développés dans le corps du rapport. En 2025, avec près de 2 513,5 M€ de dépenses (donnée provisoire) la progression s'est avérée plus modérée (+0,5 %). Le taux de réalisation des inscriptions aura été de plus de 98 % et même de 100,9 % pour la seule référence au BP 2025. En effet, les dépenses de solidarité se sont révélées plus importantes que prévu à l'origine dans certains cas, dont le RSA ou l'enfance-famille ; le budget 2025 a été amendé (hors provisions) de plus de 40 M€ par décision modificative (DM).

En 2026, les premiers travaux donnent une évaluation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 580 M€, hors dotations aux provisions. L'exécution est attendue à hauteur de 2 552 M€ après intégration des provisions et avec un taux de réalisation en reconduction.

Le BP 2026, serait en hausse de 3,6 % (+88 M€), tenant compte des tendances 2025 et des rechargements de DM, des dépenses contraintes identifiées (en particulier le changement de méthode comptable en matière de gestion du RSA) et des économies envisagées. Les exercices suivants sont projetés sur la base de ces dernières tendances.

Les dépenses d'investissement

Après un point culminant et exceptionnel de 597 M€ en 2022, les investissements ont représenté 471 M€ puis 435 M€ en 2023 et 2024. Ils sont remontés à près de 508 M€ en 2025 pour un volume de crédits de 554,6 M€, soit une exécution inhabituelle, notamment en raison d'acquisitions immobilières, de l'ordre de 92 %.

Au cours de l'année 2022, le Département avait travaillé à la redéfinition de certains de ses programmes d'investissement de façon à réduire le besoin des années à venir (étalement, différé ou suppression). Ce travail a été reconduit régulièrement depuis avec la perspective d'une inflexion des besoins dans les années à venir.

Le budget d'investissement 2026 tel qu'estimé à cette heure serait inférieur à 500 M€ (hors dette), assez proche de celui de 2025 (498,3 M€). Avec la baisse attendue du taux de réalisation, l'exécution devrait avoisiner les 400 M€.

La moyenne de la période à venir devrait se situer autour de 400 M€ l'an, volume inférieur à ce qui avait été imaginé lors des derniers travaux (moyenne plus proche de 420 M€ l'an).

Les recettes

Comme imaginé lors des dernières orientations budgétaires, les recettes de fonctionnement ont fortement progressé en 2025 (+3,7 % hors cessions et plus 96 M€). Le Département anticipait une reprise de l'activité immobilière et de la consommation.

Comme chaque année, les recettes sont évaluées de manière prudente.

En 2026, le budget est estimé à cette heure à environ 2 750 M€ (+4,4 %). Cette évaluation, en apparence élevée, tient compte de la réalité de l'exécution 2025 (101,2 % des inscrits hors cessions et provisions et 102,2 % du BP 2025). De plus, comme en dépense, un mouvement affectant la comptabilisation du RSA vient gonfler exceptionnellement les ressources 2026.

Pour la période 2027 – 2030, la variation annuelle moyenne s'établit à +2,1 % ; notamment grâce à un retour à meilleure fortune en matière de fiscalité indirecte comme indiqué précédemment. L'investissement (FCTVA, dotations et subventions reçues, cessions...) est proportionné aux équipements programmés ou en simple reconduction.

Les équilibres

Compte tenu des développements précédents, la trajectoire d'un retour à une capacité de désendettement de l'ordre de 9 ans à terme se présenterait de la manière suivante.

Par rapport aux travaux présentés à l'automne 2024, plusieurs enseignements peuvent être tirés.

Tout d'abord, concernant les recettes de fonctionnement, l'exercice 2024, attendu en progression de 0,4 % a finalement enregistré une baisse de 1,1 %. De même, le résultat 2025 se positionne en deçà des évaluations de l'époque, mais avec une variation finalement plus avantageuse en pourcentage car partant d'un point 2024 plus bas. Cumulativement, les années 2026 et plus de la nouvelle programmation sont affectées par la sous-réalisation 2024-2025.

Concernant les charges, la croissance définitive pour 2024 a été de 2,8 % contre une évaluation de 2,3 % lors des orientations budgétaires pour 2025. En revanche, l'exécution 2025 prévoyait originellement une variation de +2,6 %. Elle s'est limitée à +0,5 %. Ces changements, conjugués avec les événements à venir évalués dans les travaux de la projection 2026-2030 (hausse de certaines dépenses de solidarité, maîtrise des moyens généraux et des autres politiques publiques...), permettent d'attendre un volume de dépense inférieur aux prévisions antérieures.

L'épargne brute fin 2025 s'approche de la prévision initiale (194 M€ effectifs contre 191 M€ évalués à la séance d'octobre 2024). Pour 2029, l'atterrissage de l'épargne était chiffré à 290 M€, il est évalué dans la nouvelle approche à peu près au même volume ; et à près de 320 M€ en 2030.

Le remboursement de la dette pour 2024 et 2025 est en cohérence dans les orientations budgétaires pour 2025 et dans celles pour 2026. La projection 2026-2030 reste conforme aux prévisions initiales avec un remboursement moyen annuel de 178 M€ contre 170 M€ dans l'évaluation précédente (2026-2029).

Dans le domaine de l'investissement hors dette, les dépenses 2024 et 2025 se sont situées au-dessus des prévisions. En 2024, 435 M€ contre 422 M€ et en 2025, 508 M€ face à 435 M€. Le cycle 2026-2029 était évalué à environ 420 M€ par an. Les nouveaux travaux de maîtrise de la dépense font apparaître une tendance annuelle à 400 M€.

L'emprunt mobilisé en 2024 et 2025 s'est révélé supérieur aux prévisions aggravant la situation de dette. Sur la période 2026-2030, la mobilisation moyenne calculée ressort à 241 M€ (262 M€ sur la phase 2026-2029 dans l'ancienne version). Ce résultat, meilleur que lors des derniers travaux, trouve donc sa source dans une section de fonctionnement qui finalement reste assez proche dans les deux hypothèses et un investissement réduit, bien que toujours substantiel.

Dans ces conditions, la solvabilité, très dégradée en 2024, revient à un chiffre assez proche des prévisions initiales en 2025, puis s'améliore progressivement jusqu'en 2030.

Libellés	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de fonctionnement	2 736 688	2 641 724	2 611 836	2 707 835	2 769 297	2 790 135	2 856 839	2 927 043	3 003 876
Variation	6,1%	-3,5%	-1,1%	3,7%	2,3%	0,8%	2,4%	2,5%	2,6%
Charges de fonctionnement	2 333 141	2 432 521	2 501 000	2 513 521	2 551 509	2 553 751	2 594 012	2 638 102	2 686 142
Variation	2,9%	4,3%	2,8%	0,5%	1,5%	0,1%	1,6%	1,7%	1,8%
Epargne brute	403 548	209 203	110 837	194 313	217 788	236 384	262 827	288 941	317 734
Capital de la dette	95 013	92 855	113 718	135 768	158 507	160 758	170 576	200 407	200 244
Epargne nette	308 535	116 348	- 2 881	58 545	59 281	75 626	92 251	88 534	117 490
Recettes d'investissement (dont cessions)	50 055	59 763	48 276	66 379	75 388	64 179	68 424	80 276	48 276
Dépenses d'investissement (hors dette)	597 023	470 766	435 040	508 038	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Dépenses d'équipement directes [Montant]	268 360	205 591	245 651	252 075	209 108	209 108	209 108	209 108	209 108
Fonds de concours et subv. [Montant]	328 513	261 916	182 967	255 311	189 895	189 895	189 895	189 895	189 895
Emprunt	218 200	242 200	411 200	390 000	260 330	255 195	234 326	226 191	229 234
Encours au 31 décembre	1 783 669	1 933 014	2 230 496	2 484 728	2 586 551	2 680 988	2 744 737	2 770 521	2 799 511
Encours (31/12) / Epargne brute (RCF)	4,4	9,2	20,1	12,8	11,9	11,3	10,4	9,6	8,8
Encours (31/12) / Epargne brute (DGFIP)	4,6	9,2	18,8	12,4	12,4	11,7	10,4	9,6	8,8

Regards - Ressources consultants finances - Hypothèse 2 - Sim. 7 ROB 2026 - Trajectoire financière 2025 - 2030 (tendance + révision des politiques publiques)

NB : solvabilité RCF hors produit des cessions d'actif.

Pour mémoire : données des équilibres de la séance du 18 octobre 2024.

Libellés	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de fonctionnement	2 641 724	2 652 848	2 745 455	2 862 666	2 935 826	3 020 477	3 090 234
<i>Variation</i>	<i>-3,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>3,5%</i>	<i>4,3%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,3%</i>
Charges de fonctionnement	2 432 521	2 488 915	2 554 776	2 630 705	2 690 996	2 745 253	2 800 340
<i>Variation</i>	<i>4,3%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,6%</i>	<i>3,0%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,0%</i>
Epargne brute	209 203	163 933	190 679	231 961	244 830	275 223	289 893
Capital de la dette	92 855	114 200	133 548	152 246	161 475	178 778	182 638
Epargne nette	116 348	49 733	57 131	79 715	83 355	96 446	107 256
Recettes d'investissement (dont cessions)	59 763	44 666	65 261	110 120	54 114	53 980	53 281
Dépenses d'investissement (hors dette)	470 766	422 042	435 120	421 820	420 820	420 820	420 820
Emprunt	242 200	327 643	312 728	231 985	283 351	270 394	260 283
Encours au 31 décembre	1 933 014	2 146 457	2 325 637	2 405 377	2 527 252	2 618 869	2 696 515
Encours (31.12) [Montant / hab. (Insee)]	943,82	1 043,52	1 127,34	1 162,61	1 217,99	1 258,50	1 292,09
Encours (31.12) / Epargne brute	9,2	13,1	12,2	10,4	10,3	9,5	9,3
Excédent de clôture	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560

en milliers d'euros - exercice 2024 estimé - hypothèse REGARDS n°40

Prospectives – Chaîne du financement – Valeurs

approche par chapitres M57

Libellés milliers d'euros	Montants					
	2025 (p)	2026	2027	2028	2029	2030
Impôts et taxes (73 sauf 731)	766 079	781 298	767 639	795 236	813 006	835 757
Attribution de compensation CVAE reçue	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615	95 615
Reversement FNGIR	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710	37 710
Reversement 2ème part (FDMTO)	4 526	0	0	0	0	0
Reversement 3ème part (FSD)	847	800	800	3 153	762	748
Dispositif de compensation péréquée	23 462	22 698	23 409	27 302	25 362	25 253
Produit TVA-FB	457 515	456 293	462 225	478 402	495 146	512 477
Produit TVA-CVAE	146 344	145 953	147 850	153 025	158 381	163 924
Solde impôts et taxe	60	30	30	30	30	30
Fiscalité locale (731)	1 248 542	1 309 455	1 382 248	1 429 575	1 479 167	1 531 135
Contributions Directes	11 328	11 532	12 039	12 250	12 466	12 685
Produit DMTO	519 257	570 000	627 000	658 350	691 268	725 831
TSCA (articles 52 et 53)	141 698	146 662	153 262	160 159	167 366	174 898
TSCA (article 77)	170 369	176 338	184 273	192 565	201 230	210 286
TICPE (RSA)	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585	355 585
TICPE (complément Acte II)	15 233	15 015	15 200	15 200	15 200	15 200
Taxe d'aménagement (7325)	6 638	7 000	7 210	7 426	7 649	7 879
Taxe électricité (7351)	24 604	24 924	25 248	25 576	25 908	26 245
Taxe de séjour	2 399	2 400	2 431	2 463	2 495	2 527
Solde fiscalité locale	1 430	0	0	0	0	0
Dotations et participations	441 975	436 045	430 365	429 326	428 094	426 651
DGF	292 908	292 338	291 242	290 132	288 988	287 586
FCTVA fct	1 309	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
DGD	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932	11 932
Concours PCH	38 309	39 800	40 596	41 408	42 236	43 081
DCRTP	38 454	37 496	36 563	35 652	34 764	33 899
Compensations fiscales	9 740	9 740	9 740	9 450	8 954	8 457
Fonds de stabilisation	0	0	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité	0	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	49 323	43 639	39 192	39 651	40 120	40 597
Autres produits de fonct. courant stricts	209 006	204 143	175 886	179 281	182 756	186 313
Produits des services	3 412	3 486	3 549	3 613	3 678	3 744
Produits de gestion	60 291	29 173	29 552	29 936	30 325	30 720
RMI/RSA	33 696	56 484	24 900	24 900	24 900	24 900
APA	111 607	115 000	117 885	120 832	123 852	126 948
Atténuations de charges	799	680	800	800	800	800
Produits de fonctionnement courant (A)	2 666 400	2 731 621	2 756 938	2 834 219	2 903 823	2 980 656
Produits exceptionnels larges	41 434	37 676	33 197	22 620	23 220	23 220
Produits financiers divers	19 501	12 000	10 000	6 220	6 220	6 220
Produits exceptionnels	21 933	25 676	23 197	16 400	17 000	17 000
Produits de fonctionnement (B)	2 707 835	2 769 297	2 790 135	2 856 839	2 927 043	3 003 876
<i>Produit des cessions</i>	<i>8 426</i>	<i>14 910</i>	<i>18 904</i>	<i>23 148</i>	<i>35 000</i>	<i>3 000</i>
Produits de fonctionnement (dont cessions)	2 716 260	2 784 207	2 809 039	2 879 987	2 962 043	3 006 876
Charges fonctionnement courant strictes	2 370 344	2 407 776	2 398 989	2 441 397	2 488 627	2 536 940
Charges à caractère général	148 490	147 500	150 450	153 459	156 528	159 659
Charges de personnel	443 425	455 636	463 990	472 588	486 437	500 696
RMI/RSA	532 557	568 497	535 412	538 593	541 802	545 042
APA	211 465	223 826	230 538	237 451	244 571	251 906
Autres charges de gestion courante	1 034 406	1 042 317	1 053 598	1 074 307	1 094 288	1 114 638
Atténuations de produits	67 021	72 450	82 449	76 754	73 413	72 587
Contribution CVAE	0	0	0	0	0	0
Prélèvements DMTO	67 021	72 400	82 399	76 704	73 363	72 537
Pénalité contractualisation	0	0	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	0	50	50	50	50	50
Charges de fonctionnement courant (C)	2 437 365	2 480 226	2 481 437	2 518 151	2 562 041	2 609 527
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	229 036	251 396	275 501	316 068	341 782	371 129
Charges exceptionnelles larges	28 114	16 807	16 600	17 200	17 200	17 700
Frais financiers divers	6	400	200	200	200	200
Charges exceptionnelles	28 109	16 407	16 400	17 000	17 000	17 500
Charges de fct. hors intérêts (D)	2 465 479	2 497 032	2 498 037	2 535 351	2 579 241	2 627 227
EPARGNE DE GESTION (B-D)	242 356	272 265	292 098	321 488	347 802	376 649
Intérêts (E)	48 042	54 476	55 714	58 662	58 861	58 915
Charges de fonctionnement (F = D+E)	2 513 521	2 551 509	2 553 751	2 594 012	2 638 102	2 686 142
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	194 313	217 789	236 384	262 826	288 941	317 734
Capital (H)	135 768	158 507	160 758	170 576	200 407	200 244
EPARGNE NETTE (I = G-H)	58 545	59 282	75 626	92 250	88 533	117 490
Dépenses d'investissement hors dette	508 038	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Dép d'inv hors annuité en capital	508 038	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
EPARGNE NETTE	58 545	59 282	75 626	92 250	88 533	117 490
Ressources propres d'inv. (RPI)	51 545	52 371	48 860	53 105	64 957	32 957
Fonds affectés (DSID, DDEC, ...)	9 809	11 319	15 319	15 319	15 319	15 319
Subventions	5 025	11 698	0	0	0	0
Emprunt	390 000	260 330	255 195	234 326	226 191	229 234
Variation du résultat global de clôture	6 886	- 5 000	- 5 000	- 5 000	- 5 000	- 5 000
Résultat Global de Clôture (RGC)	36 000	31 000	26 000	21 000	16 000	11 000

(p) provisoire - les ventilations par chapitres peuvent être différentes des agrégats présentés dans le rapport suite à des reclassements

Prospectives – Chaîne du financement – Coefficients d'évolution

Libellés	Moy.	2026/25	2027/26	2028/27	2029/28	2030/29
Impôts et taxes (73 sauf 731)	1,8%	2,0%	-1,7%	3,6%	2,2%	2,8%
Reversement 2ème part (FDMTO)	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Reversement 3ème part (FSD)	-2,5%	-5,6%	0,0%	294,1%	-75,8%	-1,8%
Dispositif de compensation péréquée	1,5%	-3,3%	3,1%	16,6%	-7,1%	-0,4%
Produit TVA-FB	2,3%	-0,3%	1,3%	3,5%	3,5%	3,5%
Produit TVA-CVAE	2,3%	-0,3%	1,3%	3,5%	3,5%	3,5%
Fiscalité locale (731)	4,2%	4,9%	5,6%	3,4%	3,5%	3,5%
Contributions Directes	2,3%	1,8%	4,4%	1,8%	1,8%	1,8%
Produit DMTO	6,9%	9,8%	10,0%	5,0%	5,0%	5,0%
TSCA (articles 52 et 53)	4,3%	3,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
TSCA (article 77)	4,3%	3,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
TICPE (RSA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TICPE (complément Acte II)	0,0%	-1,4%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe d'aménagement (7325)	3,5%	5,4%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Taxe électricité (7351)	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
Taxe de séjour	1,0%	0,0%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
Dotations et participations	-0,7%	-1,3%	-1,3%	-0,2%	-0,3%	-0,3%
DGF	-0,4%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,5%
FCTVA fct	-3,4%	-16,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DGD	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Concours PCH	2,4%	3,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
DCRTP	-2,5%	-2,5%	-2,5%	-2,5%	-2,5%	-2,5%
Compensations fiscales	-2,8%	0,0%	0,0%	-3,0%	-5,3%	-5,5%
Autres produits de fonct. courant stricts	-2,3%	-2,3%	-13,8%	1,9%	1,9%	1,9%
Produits des services	1,9%	2,2%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Produits de gestion	-12,6%	-51,6%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
RMI/RSA	-5,9%	67,6%	-55,9%	0,0%	0,0%	0,0%
APA	2,6%	3,0%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	0,0%	-14,9%	17,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de fonctionnement courant (A)	2,3%	2,4%	0,9%	2,8%	2,5%	2,6%
Produits exceptionnels larges	-10,9%	-9,1%	-11,9%	-31,9%	2,7%	0,0%
Produits financiers divers	-20,4%	-38,5%	-16,7%	-37,8%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	-5,0%	17,1%	-9,7%	-29,3%	3,7%	0,0%
Produits de fonctionnement (B)	2,1%	2,3%	0,8%	2,4%	2,5%	2,6%
Charges à caractère général	1,5%	-0,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Charges de personnel	2,5%	2,8%	1,8%	1,9%	2,9%	2,9%
RMI/RSA	0,5%	6,7%	-5,8%	0,6%	0,6%	0,6%
APA	3,6%	5,8%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Autres charges de gestion courante	1,5%	0,8%	1,1%	2,0%	1,9%	1,9%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Prélèvements DMTO	1,6%	8,0%	13,8%	-6,9%	-4,4%	-1,1%
Frais financiers divers	102,5%	n.s.	-50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles	-9,0%	-41,6%	0,0%	3,7%	0,0%	2,9%
Intérêts (E)	4,2%	13,4%	2,3%	5,3%	0,3%	0,1%
Charges de fonctionnement (F = D+E)	1,3%	1,5%	0,1%	1,6%	1,7%	1,8%
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	10,3%	12,1%	8,5%	11,2%	9,9%	10,0%
Capital (H)	8,1%	16,7%	1,4%	6,1%	17,5%	-0,1%
EPARGNE NETTE (I = G-H)	14,9%	1,3%	27,6%	22,0%	-4,0%	32,7%

variations en %

Annexe 8 : Perspectives d'endettement 2026 – 2030

Les perspectives d'endettement à court et moyen terme sont à apprécier au regard de divers enjeux, internes ou externes :

- la programmation pluriannuelle des investissements, correspondant à la feuille de route de l'exécutif,
- les prévisions en matière d'épargne et de solvabilité,
- les contraintes subies par les collectivités (inflation, transition énergétique, transferts de l'État insuffisamment compensés, potentielle contribution au redressement des comptes publics),
- les conditions offertes par les différents marchés financiers, bancaire, obligataire et européen, en termes de conditions comme de volume.

La période de taux très bas, voire négatifs, des marchés financiers est révolue. Le Département l'a exploitée du mieux possible, disposant encore dans son encours de dette, de plusieurs prêts bancaires ou obligataires, à taux zéro. Le Livret A, passé de 3 % à 1,7 % en 2025 descendra à 1,5 % au 1^{er} février 2026.

Le coût de la dette s'avérant un point très sensible (48 M€ en 2025 et sans doute 54 M€ en 2026), la collectivité veille au déblocage précis des fonds en fonction des besoins afin d'éviter tout frais prématuré. Les outils de suivi de trésorerie dont elle dispose (échanges quotidiens avec la Paierie, tableaux de bord journalier, hebdomadaire, mensuel et annuel) permettent un chiffrage précis. En cas de besoin ponctuel, le recours à une ligne de trésorerie est privilégié.

Le rapport dette présenté annuellement au Conseil départemental expose les caractéristiques de l'encours de dette de la collectivité. Ces dernières illustrent les principes guidant la stratégie de financement :

- une répartition équilibrée de la nature des risques,
- une répartition aussi équilibrée des ressources, obligataire, bancaire et des banques européennes,
- une diversification des prêteurs, afin de prévenir tout risque de plafonnement,
- une variété des enveloppes retenues, afin de diluer les risques et d'exploiter et mutualiser les avantages de chacune,
- un volume adapté aux besoins,
- un suivi attentif de la courbe d'extinction de dette, via une gestion active, au moment de la souscription des emprunts (amortissement personnalisé, phase de mobilisation) et tout au long de la vie des contrats (remboursement anticipé, renégociation de taux),
- une situation évoluant en cohérence avec celle des autres départements.

Ces principes sont assurés au travers des divers outils dont dispose le Département : son programme EMTN ; ses partenariats à organiser avec des banques européennes comme la BEI ou la Banque du conseil de développement de l'Europe (CEB) ; ses relations de qualité avec les prêteurs ; les revues de notation assurées deux fois l'an par l'agence Fitch Ratings.

Les ratios de solvabilité et d'endettement par habitant sont suivis régulièrement, notamment dans le cadre des échanges avec l'agence de notation Fitch Ratings.

L'objectif est de revenir à une solvabilité proche des 9 ans (environ 12 ans fin 2025 pour les Bouches-du-Rhône contre 18,8 un an plus tôt). La situation des départements s'est brutalement tendue en 2023 puis aggravée en 2024, avec une baisse de 32,2 % de leur épargne brute (55,4 % pour leur épargne

nette). Cela a eu une incidence directe sur leur solvabilité moyenne, passée de 4,2 ans à 6,7 ans¹. Pour les départements millionnaires, selon la DGFIP, la solvabilité est passée de 5,8 ans en 2023 à 10,9 ans en 2024 soit un quasi-doublement. Près du tiers des départements ont une solvabilité dépassant 8 ans.

L'exercice 2025 laisse toutefois entrevoir des perspectives nettement meilleures grâce notamment à la reprise des DMTO (15 % en 2025 selon l'étude LBP de novembre 2025 et plus de 25 % pour les Bouches-du-Rhône).

Libellé	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stock de dette au 01/01	2 230 496	2 484 728	2 586 551	2 680 988	2 744 737	2 770 521
Flux de dette nouveau	390 000	260 330	255 195	234 326	226 191	229 234
Remboursements de dette	135 768	158 507	160 758	170 576	200 407	200 244
<i>Variation annuelle de la dette</i>	<i>254 232</i>	<i>101 823</i>	<i>94 437</i>	<i>63 750</i>	<i>25 784</i>	<i>28 990</i>
Stock de dette au 31/12	2 484 728	2 586 551	2 680 988	2 744 737	2 770 521	2 799 511
Besoin de financement annuel	254 232	101 823	94 437	63 750	25 784	28 990
Endettement par habitant (€)	1 200	1 239	1 278	1 302	1 308	1 317
Solvabilité RCF (années)	12,8	11,9	11,3	10,4	9,6	8,8
Solvabilité DGFIP (années)	12,4	12,4	11,7	10,4	9,6	8,8

en milliers d'euros - données 2025 estimées - hypothèse 2 - simulation REGARDS n°7

NB : solvabilité RCF hors produit des cessions d'actif.

Pour mémoire : données de dette de la séance du 18 octobre 2024.

Libellés	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours au 1er janvier	1 783 669	1 933 014	2 146 457	2 325 637	2 405 377	2 527 252	2 618 869
Dette nouvelle	242 200	327 643	312 728	231 985	283 351	270 394	260 283
Remboursement de dette	92 855	114 200	133 548	152 246	161 475	178 778	182 638
Variation annuelle de la dette	149 345	213 443	179 180	79 739	121 876	91 617	77 646
Encours au 31 décembre	1 933 014	2 146 457	2 325 637	2 405 377	2 527 252	2 618 869	2 696 515
Endettement par habitant (€)	944	1 044	1 127	1 163	1 218	1 259	1 292
Solvabilité (années)	9,2	13,1	12,2	10,4	10,3	9,5	9,3

en milliers d'euros - exercice 2024 estimé - hypothèse REGARDS n°40

¹ Source : rapport observatoire des finances et de la gestion publique locales, juin 2025

Annexe 9 : Glossaire des principaux termes

Admission en non-valeur (ANV) : mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de supprimer des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables. L'admission en non-valeur peut être demandée par l'agent comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable ; l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité attestée notamment par l'huissier, adresse inconnue, disparition...) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable. **Affectation (du résultat) :** décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser (c'est-à-dire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté), après couverture du besoin de financement de la section d'investissement. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. **Allocations individuelles de solidarité (AIS) :** les AIS regroupent le revenu de solidarité active (RSA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; ces allocations constituent un droit universel auquel peut accéder une personne ayant un revenu ne lui permettant pas de vivre dignement, une personne handicapée pour lui permettre des conditions de vie adaptées ou une personne âgée pour compenser sa perte d'autonomie. L'État a confié aux Départements la charge de financer ces trois allocations respectivement en 2002 pour l'APA, en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008 et en 2006 pour la PCH. Ces trois allocations ont fait l'objet, au moment de leur création et/ou de leur transfert aux Départements, d'un régime de compensation financière destiné à couvrir tout ou partie de la charge de ces nouvelles dépenses. **Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :** Cf. AIS. **Autofinancement brut / net (épargne brute / nette) :** partie des recettes de fonctionnement qui reste disponible pour le financement de l'investissement après affectation des charges. Après imputation des dépenses en capital de la dette, on obtient l'épargne nette. **Autorisation de programme (AP) / crédit de paiement (CP) :** limite des dépenses budgétaires que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements. L'affectation de l'autorisation de programme constitue l'acte comptable qui traduit la décision prise par l'ordonnateur de réaliser une opération. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées pendant l'année. En fonctionnement, les mêmes concepts existent sous la forme d'autorisation d'engagement (AE).

Budget primitif (BP) : document voté par l'assemblée délibérante, fixant les enveloppes de crédit pour l'exercice et déterminant les recettes attendues, notamment la fiscalité directe locale. **Budget supplémentaire (BS) :** décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 30 juin 2004. Ayant vu ses missions précisées et renforcées par la "loi handicap" du 11 février 2005, elle a pour objectifs principaux : financement des allocations en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, respect de l'égalité de traitement sur tout le territoire français, mission d'expertise, d'information et d'animation. **Centre sportif départemental (CSD) Fontainieu :** installation sportive créée par le Département et transférée à la Métropole Marseille Provence dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe. **Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) :** service du Département érigé en budget annexe, il met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. **Cessions d'actifs :** vente de biens mobiliers ou immobiliers inscrits à l'actif du bilan (véhicules, terrains, bâtiments...). **Chambre régionale et territoriale des comptes (CRTC) :** juridiction chargée de contrôler les comptes locaux, mise en place lors de la décentralisation en 1982. Les CRC contrôlent les comptes et la gestion des gestionnaires publics de leur ressort géographique. Elles ne se prononcent pas sur l'opportunité des choix effectués. Elles examinent l'équilibre financier des opérations, la régularité et l'économie des moyens mis en œuvre ainsi que leur efficacité, c'est-à-dire les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par la collectivité ou l'organisme. Leurs observations définitives sont portées à la connaissance des assemblées délibérantes (conseil départemental, municipal...). Leurs rapports sont alors diffusés sur le site internet des juridictions financières. Leurs recommandations visent à faire évoluer les pratiques des gestionnaires publics locaux vers plus d'efficacité et d'efficacités et contribuent à la transparence de la gestion publique. **Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) :** elles visent à encadrer les transferts de compétences des Départements vers les métropoles et les régions consécutifs à la loi NOTRe. C'est le président de la chambre régionale des comptes qui pilote ces commissions. **Compte administratif (CA) :** compte établi par le président de l'assemblée locale, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice et transmis au représentant de l'État 15 jours après la date fixée pour son adoption. Le CA est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Le président n'assiste pas à ce vote sous peine d'illégalité. **Compte financier unique (CFU) :** document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU améliore l'information des assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser

la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes. Sa généralisation est programmée à compter du CA 2026. **Compte de gestion** : compte établi et rendu par le comptable public, retraçant les charges et les produits de la collectivité. Le compte de gestion est toujours voté avant le compte administratif. **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** : organismes de droit privé avec statut d'association loi de 1901 institués par la « loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 ». Présents dans presque chaque département, ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. **Contrats d'aménagement et de développement local (CADL)** : dispositif pluriannuel contractuel d'aide aux communes permettant la réalisation d'un projet d'investissement local selon des thèmes prioritaires arrêtés par le Département. **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010. Elle est une composante, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle.

Débat d'orientation budgétaire (DOB) : étape budgétaire obligatoire ayant pour vocation d'éclairer le vote des élus à intervenir sur le budget primitif de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans le délai des dix semaines qui précèdent le vote du budget. **Décision modificative (DM)** : étape budgétaire autorisant les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes. **Déficit public** : la capacité ou le besoin de financement des administrations publiques est le solde du compte non financier, égal aux recettes diminuées des dépenses. Il correspond au déficit public au sens du traité de Maastricht. **Dettes publiques brutes** : la dette publique au sens de Maastricht est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs passifs. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des passifs entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement. **Dettes publiques nettes** : la dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels. **Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)** : institué par l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est destiné à mettre en réserve une part des recettes fiscales d'un exercice. Cette réserve étant ensuite reversée aux collectivités les années suivantes selon différents critères (redistribution en trois ans, une part est destinée à la péréquation). **Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF)** : service du Département érigé en budget annexe qui a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire. **Direction générale des finances publiques (DGFIP)** ou encore comptable public : dans le cadre de la séparation entre ordonnateur (Département) et comptable (payeur départemental), il est le seul autorisé à manipuler l'argent public. Il appartient à ce dernier, sur l'ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser créances et dettes. Cette séparation poursuit une double finalité de contrôle et de probité. **Dispositif de compensation péréquée** : les produits nets des prélèvements effectués par l'État (frais d'assiette) au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont affectés aux départements en compensation des revalorisations exceptionnelles du montant forfaitaire du revenu de solidarité active. **Dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : en 2011, la réforme de la fiscalité locale a été mise en place avec la garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées. Ce principe de compensation se traduit par la mise en place de deux mécanismes : une DCRTP permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités, ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) afin d'assurer une compensation intégrale des pertes de chaque collectivité. Par la DCRTP, l'État compense la perte globale de recettes dans chacun des trois blocs. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». **Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)** : concours versé par l'État aux Départements au titre de l'investissement dans les collèges. Cette dotation, initialement représentative des efforts réalisés dans chaque département, est désormais gelée. **Dotations générales de décentralisation (DGD)** : concours versé par l'État, elle avait initialement pour fonction d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences ; vidée de sa substance au fil des réformes, il s'agit désormais d'un concours marginal et gelé. **Dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID)** : depuis 2019, le Gouvernement a souhaité moderniser le soutien apporté par l'État à l'investissement des conseils départementaux, en transformant l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) permet de financer les projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région. La sélection des dossiers se fait en cohérence avec les politiques portées par le Gouvernement. **Dotations globales de fonctionnement (DGF)** : subvention la plus importante versée par l'État aux collectivités locales, elle constitue le pivot des relations financières avec l'État. Elle comporte diverses dotations qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. Les Départements perçoivent une DGF divisée en : dotation forfaitaire, dotation de compensation, dotation de péréquation urbaine (DPU), dotation de fonctionnement minimale (DFM). **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : impôts imputés aux acquéreurs lors de la vente d'un bien immobilier. Ces droits d'enregistrement s'appliquent à toutes les ventes d'immeubles (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains nus). Ils sont également exigibles sur d'autres types de situations (usufruit, nue-propriété, titres de sociétés...). Lors de la vente d'un bien, le montant des droits est calculé sur le prix de vente.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : dispositif destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés. Transféré pleinement en 2005 aux Départements, il a pu depuis faire l'objet d'un transfert à une intercommunalité. **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux), hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues, pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** : dotation versée par l'État en compensation partielle du transfert de la charge des allocations

RMI/RSA aux Départements. **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** : destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Décentralisé en 2005, la gestion et le financement du fonds est, depuis cette date, sous la responsabilité du Conseil départemental. Il a pu être depuis transféré au niveau intercommunal. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone. **Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)** : cf. DCRTP.

Glissement vieillesse technicité (GVT) : indicateur de mesure de l'évolution de la masse salariale (avec la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires). On distingue : le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix...) et de l'acquisition d'une technicité ; le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des anciens fonctionnaires (en haut de la grille salariale) par des nouveaux.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2011, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. Afin de minorer ce gain, a été instaurée, en plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux au profit des collectivités territoriales. Ces IFER sont au nombre de neuf, les huit premières étant à destination des collectivités locales. Les tarifs applicables dépendent de la catégorie d'IFER concernée. **Institut Paoli-Calmettes (IPC)** : structure privée à but non lucratif, il est chargé d'une mission de service public hospitalier en cancérologie : prévention et dépistage du cancer, recherche en cancérologie, prise en charge des patients (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie), enseignement et formation continue.

Laboratoire départemental d'analyses (LDA) : service du Département érigé en budget annexe ayant des missions d'analyses dans le domaine de la santé humaine, animale et de l'eau.

Maisons du bel âge : dispositif départemental destiné à aider les personnes du bel âge dans leurs démarches quotidiennes. Le projet s'articule autour de l'ouverture de lieux de proximité (maisons du bel âge) dans tout le département. Chaque maison sera dotée d'une équipe opérationnelle pluridisciplinaire au service des usagers. **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : groupements d'intérêt public, sous l'égide des Départements, réunissant l'ensemble des acteurs publics et associatifs intervenant dans le domaine du handicap. **Maîtrise d'ouvrage directe (MOD)** : La maîtrise d'ouvrage (MOA), aussi dénommée maître d'ouvrage est, dans le cadre de la gestion d'un projet, la personne pour qui est réalisé le projet. Elle porte le besoin, et définit l'objectif, le calendrier et le budget. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage.

Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) : sigle créé par le ministère de la Fonction publique ; ce protocole relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016. **Plan Charlemagne** : lancé par le Département en 2017, il est destiné à donner aux jeunes provençaux tous les moyens de la réussite scolaire. Il se décline en trois axes principaux (équipement, numérique et nouvelles technologies, action éducative et citoyenne) dotés d'un budget de 2,5 milliards d'euros sur dix ans. **Plan pluriannuel d'investissement (PPI)** : outil de pilotage budgétaire. Il consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum, couplé à un programme de financement. **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : Cf. AIS. **Provence Eco-renov** : dispositif départemental mis en place en 2016 et destiné à l'amélioration de l'habitat.

Régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP) : nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes. Il est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif. **Restes à recouvrer (RAR)** : situation d'une créance comparant le titres émis par la collectivité et les sommes encaissées par le comptable. Chaque année ce dernier fournit un état à l'ordonnateur afin d'une part d'en informer les élus (délibération « RAR au 31/12/n-1 » de juin) et d'analyser s'il y a lieu de provisionner ces impayés. **Revenu de solidarité active (RSA)** : Cf. AIS.

Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (TDATS) : instituée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour permet de dégager les moyens nécessaires pour assurer et accompagner le développement touristique ; le Conseil départemental a délibéré en faveur de l'institution de la taxe de séjour additionnelle à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire perçues par les communes ou groupement de communes ; cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour communale à laquelle elle s'ajoute. **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** : suite à la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité fondée sur un nouveau cadre juridique ; une fraction de ces taxes est départementale. **Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)** : impôt proportionnel créé en 1944 qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance, par l'assureur, le courtier ou l'assuré lui-même. Son produit est affecté pour partie aux Départements depuis la réforme de la fiscalité locale de 2011, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM). **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : impôt foncier local qui touche les propriétés dites « bâties », par opposition aux immeubles non bâtis (terrains nus, terrains à bâtir). Contrairement à la taxe d'habitation, celle-ci est due par le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel. **Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)** : la TICPE (anciennement TIPP) est la principale taxe perçue en France sur certains produits énergétiques, notamment ceux d'origine pétrolière. La TICPE correspond à un montant par unité produite. Ce montant est fixé par loi de finances initiale. Les ressources de TICPE sont en grande partie reversées aux Départements dans le cadre de la neutralité des transferts de compétences en matière de RMI/RSA.